



# Découverte de la Coopération internationale

dossier n°6



Le système des Nations Unies



**eduki**  
FONDATION

Centre pour l'Education  
et la Sensibilisation à la  
Coopération Internationale

# Introduction

En 1945, les Etats vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale signaient la Charte des Nations Unies qui permettait la création d'une Organisation mondiale chargée de stabiliser les relations internationales et de donner à la paix une fondation plus solide. Ainsi créée l'Organisation des Nations Unies et ses organes constitutifs commencèrent leurs travaux partout dans le monde.

Aujourd'hui, que ce soit depuis le siège new yorkais, l'office de Genève ou le bureau de Bangkok, l'ONU accomplit un travail primordial dans tous les domaines :

La survie des enfants et le développement. La protection de l'environnement. Les droits de l'Homme. La santé et la recherche médicale. L'allègement de la pauvreté et le développement économique. Le développement agricole et la pêche. L'éducation. La promotion des femmes. Les secours d'urgence et en cas de catastrophe. Les voyages aériens et maritimes. Les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Le travail et les droits des travailleurs. Et la liste continue.

Nous allons partir à la découverte de ce passionnant sujet, à la découverte de la Genève internationale !

## Utilisation du dossier

Le dossier est structuré de façon à être traité soit globalement soit par partie.

Au fil du texte, vous découvrirez :

- des explications de termes rencontrés au cours de la lecture ;
- divers éclairages sur des personnages historiques ;
- des illustrations concrètes sur les notions développées.



# Table des matières

<b>Les origines des Nations Unies</b>	4
Les premiers pas	4
Grèce antique	4
Moyen-Age	4
Traités de Westphalie	5
Congrès de Vienne	5
Poètes et philosophes au XVIII <sup>ème</sup> et XIX <sup>ème</sup> siècle	6
Les premières institutions internationales	7
1872, l'arbitrage de l'Alabama	9
1899 et 1907, les Conférences de la paix de La Haye	9
La Société des Nations	10
Le choix du siège de la SDN	12
L'évolution de la sécurité internationale à travers la SDN	13
Les causes du déclin de la SDN	15
Le développement de l'Organisation des Nations Unies	16
<b>Organisation des Nations Unies</b>	21
La Charte des Nations Unies : buts et principes	21
Le siège, le drapeau et l'hymne	22
L'ONU et le Palais des Nations	23
Siège, Offices et bureaux principaux de l'ONU	25
Drapeau et hymne	24
La composition de l'ONU	26
La structure de l'ONU	28
L'Assemblée générale	28
Le Conseil de sécurité	30
Le concept des opérations de maintien de la paix	32
Le Conseil économique et social (ECOSOC)	34
Les ONG et l'ECOSOC	35
Le Conseil de Tutelle	36
La Cour Internationale de Justice (CIJ)	37
Le Secrétariat	38
L'élection du Secrétaire général	39
Le budget de l'ONU	40
L'ONU et vous	41
60 réalisations de l'ONU qui ont changé le monde	43
La bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève	44
<b>LA FAMILLE DES NATIONS UNIES ET LES ACTEURS</b>	45
Programmes et Fonds	47
Instituts de recherche et de formation	49
Les Institutions spécialisées	50
Les institutions monétaires et financières	53
Les missions diplomatiques	54
L'ONU et les ONG	56
Les délégués non gouvernementaux	57
Les conférences des Nations Unies	59
Les journées, années et décennies internationales	64
<b>AVENIR DES NATIONS UNIES ET RELATION DE LA SUISSE AVEC L'ONU</b>	66
Avenir de l'organisation des Nations Unies	66
10 sujets dont le monde n'entend pas assez parler	71
La Suisse et l'ONU	72
Le 60 <sup>ème</sup> anniversaire de l'ONU à Genève	74
<b>Le saviez-vous ?</b>	75
<b>Références sur Internet</b>	76
<b>Remerciements</b>	79

# Les origines des Nations Unies

## Les premiers pas

L'Organisation des Nations Unies (ONU) est la seule organisation **multilatérale** dont presque tous les pays font partie et dont le travail englobe tous les domaines de l'activité humaine, dans chacune des régions du monde. L'ONU est une organisation de **sécurité collective** qui trouve ses origines dans l'idée très ancienne selon laquelle la sécurité nationale ne peut être obtenue de façon autonome, mais qu'elle exige une coopération entre les Etats.

### Le multilatéralisme et la sécurité collective

Le **multilatéralisme** est une pratique consistant à négocier à plus de trois pour définir des règles communes. Il correspond à un monde dans lequel tous les Etats seraient soumis à une règle commune, qu'ils ont d'ailleurs contribué à définir, et ce quel que soit leur niveau de puissance.

Un système de **sécurité collective** doit en principe remplacer le principe du « chacun pour soi » (self-help), en posant qu'une agression contre l'un des membres du système est considérée comme une agression contre tous et appelle en conséquence une réponse collective, le cas échéant armée.



## Grèce antique

Il y a plus de deux millénaires, les cités de la Grèce antique créaient autour du sanctuaire de Delphes une amphictyonie, alliance collective destinée à se protéger contre une agression, qui prendra un caractère politique et militaire. C'est, dit-on, la déesse Déméter, déesse du blé et de la moisson, qui en édicta les principes de solidarité et de sécurité collectives : « On ne détruira aucune cité associée, on renoncera à l'affamer, on ne lui coupera pas l'eau courante ».



La plus célèbre des amphictyonies était celle de Delphes, qui réunissait deux fois par an les représentants des douze cités de la Grèce moyenne. Dans cette assemblée de cités indépendantes, regroupées autour d'un sanctuaire religieux dont elles avaient la responsabilité, Delphes y avait deux voix, les autres villes dont Athènes, une seule. De 590 avant J.-C. jusqu'au milieu du IV<sup>ème</sup> siècle, l'amphictyonie de Delphes était chargée de l'administration du sanctuaire d'Apollon et du sanctuaire de Déméter dans le défilé des Thermopyles. En raison de sa situation stratégique (seule voie de passage entre la Grèce septentrionale et la Grèce méridionale), le défilé a été le théâtre de nombreuses batailles.



## Moyen-Age

Vers la fin du Moyen-Age en Europe, beaucoup d'Etats féodaux se rassemblèrent afin de former des unités politiques plus grandes aboutissant à la création d'Etats-nations comme la France et l'Angleterre. Par ailleurs, les rivalités économiques, les expansions commerciales et la course aux colonies firent apparaître le besoin de créer des normes internationales afin de permettre aux nations de faire reconnaître leurs droits sur leurs colonies, de régler les problèmes de frontières et de s'allier pour empêcher le piratage (phénomène très répandu à cette époque). Des juristes, comme le hollandais **Hugo Grotius**, élaborèrent des projets d'organisation collective des peuples pour établir la paix, où les puissances chrétiennes et le Pape tiendraient le premier rôle.

### Hugo Grotius (1583-1645)



Hugo Grotius était juriste dans les Provinces Unies (aujourd'hui les Pays-Bas). Il posa les fondations du droit international, basé sur le droit naturel. Dans son livre **Mare Liberum (Mers libres)**, il a formulé le nouveau principe selon lequel la mer est un territoire international et que toutes les nations sont libres de l'utiliser pour le commerce maritime. Grotius vécut à l'époque de la Guerre de Quatre-vingt Ans entre l'Espagne et les Pays-Bas et la guerre de Trente Ans entre les nations européennes et a donc été profondément marqué par les questions de conflits entre les nations. En 1625, il écrivit dans **De jure belli et pacis** : « Il serait utile et nécessaire d'établir entre les puissances chrétiennes une sorte de corps, avec ses assemblées, où leurs litiges seraient jugés par celles d'entre elles qui n'y sont pas intéressées, afin de chercher le moyen de forcer les parties à se réconcilier sous des conditions raisonnables ».



Au même moment, Emeric Crucé, prêtre et enseignant à Paris, proposait le premier plan d'une organisation internationale mondiale. Il conviait juifs, musulmans et autres croyants à s'associer aux chrétiens dans l'effort de paix. La réunion pacifique des nations devait se faire par leur seul consentement, car la paix était conforme à la raison et à l'intérêt des hommes.

## Traités de Westphalie (1648)

Le multilatéralisme apparaît réellement lors de la première conférence européenne majeure visant à restaurer l'ordre après la terrible guerre de Trente Ans (1618 - 1648) qui avait causé la mort de plus de 2 millions de soldats. Cette conférence aboutit aux traités de **Westphalie** en 1648 (Traité de Paix d'Osnabrück et Traité de Paix de Münster).

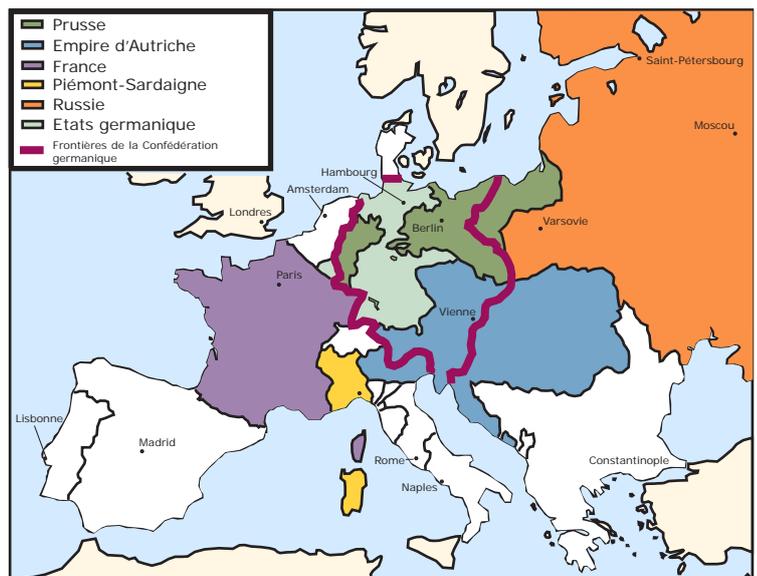
La paix de Westphalie et le système « westphalien » qui en découla introduisirent les concepts directeurs des relations internationales modernes :

- l'équilibre des puissances (balance of power),
- l'inviolabilité de la souveraineté nationale (ou la prééminence d'une société d'Etats souverains),
- le principe de non-ingérence dans les affaires d'autrui.

Cette équilibre sera mis à l'épreuve à plusieurs reprises. En menant de nombreuses conquêtes territoriales en Europe, Louis XIV et plus tard Napoléon Bonaparte essayeront de renverser le statu quo à leur profit.

## Congrès de Vienne (1815)

Entre 1811 et 1814, Napoléon contrôle plus de la moitié du continent européen (jusqu'au Danemark au nord et une partie de l'Italie au sud). Mais en juin 1812, les troupes de Napoléon (plus de 700'000 hommes) envahissent la Russie. Pour stopper l'avancée napoléonienne et sachant qu'une si grande armée avance lentement et à besoin de nombreuses ressources pour nourrir les hommes, les russes pratiquent la politique de la terre brûlée sur leur immense territoire. Conjugué à un hiver rigoureux, les troupes françaises subissent d'importantes pertes en raison du froid et de la faim. En novembre 1812, c'est la débâcle. La Prusse, l'Autriche puis l'Angleterre se joignent à la Russie. Différents traités mettront un terme à la guerre. Cet épisode illustre les relations entre Etats au XIXème siècle, marquées par la diplomatie secrète et l'équilibre des puissances.



Carte de l'Europe suite au Congrès de Vienne ▲

Le Congrès de Vienne eut lieu du 1er octobre 1814 au 9 juin 1815 pour réorganiser l'Europe après la défaite de Napoléon. Plusieurs décisions territoriales y furent prises. Le Congrès permit également la discussion sur d'autres points tels que la libre circulation navale, l'abolition de la traite des Noirs (et non pas l'esclavage) et la mise en avant de la neutralité de la Suisse. Le but principal du Congrès fut de rétablir un équilibre des forces parmi les pays européens. Il fut le premier d'une série de conférences internationales qui jouèrent un rôle important dans la politique européenne du XIXème siècle. C'est l'époque du Concert de l'Europe. Ce dernier constitue la première expérience d'action concertée, dans le domaine politique, caractérisée par un début d'institutionnalisation : un « gouvernement » constitué des 4 grandes puissances européennes, auxquelles se joignent, par la suite, la France et l'Italie, se met en place et se réunit fréquemment lors de grandes conférences diplomatiques, jusqu'en 1912 : cependant, ce système ne constitue pas à proprement parler une organisation. En effet, le concert Européen reste inorganisé, sans structures ni périodicité ; ses réunions ne sont en principe pas obligatoires, aucune règle ne préside à la forme ni au lieu de réunion, ni à l'exécution des décisions : il n'est qu'un système souple, qui ne fonctionne que lorsque les Grandes Puissances jugent la conciliation utile pour faire régner un ordre étroitement lié à leurs intérêts.

Entre 1818 et 1822, quatre rencontres eurent lieu pour discuter des problèmes pouvant menacer la paix. Les buts principaux étaient la préservation du statu quo et l'utilisation de la diplomatie plutôt que le recours à la force.



la ratification du Traité de Münster ▲  
par Gerard Terborch (1648)

Source : [http://commons.wikimedia.org/wiki/File:The\\_Ratification\\_of\\_the\\_Treaty\\_of\\_Munster,\\_Gerard\\_Ter\\_Borch\\_%281648%29.jpg](http://commons.wikimedia.org/wiki/File:The_Ratification_of_the_Treaty_of_Munster,_Gerard_Ter_Borch_%281648%29.jpg)

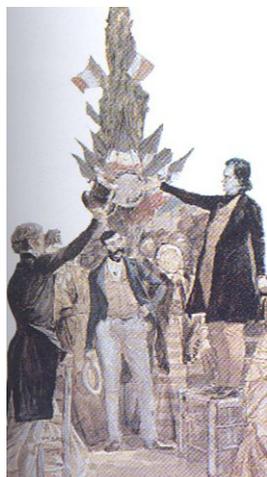
## Poètes et philosophes au XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècle

Penseurs, philosophes et hommes politiques des Lumières contribuèrent à mieux définir et à répandre les grands principes d'organisation collective de la paix. En 1713, l'**abbé de Saint-Pierre** suggérait, dans son Mémoire pour rendre la paix perpétuelle en Europe, que l'union européenne, alliance entre souverains, se soumette aux décisions d'un Sénat européen, où les grands Etats auraient des voix égales et où les petits devraient se grouper, où les votes exigeraient selon l'importance la majorité simple, celle des deux tiers ou l'unanimité. Il prévoyait, de plus, qu'une intervention collective punisse ceux qui enfreindraient le pacte. Tous les Etats devaient contribuer financièrement. En temps de paix, aucun pays n'aurait droit à une armée de plus de 6'000 hommes.

En 1795, le philosophe **Emmanuel Kant**, dans son projet philosophique De la paix perpétuelle, préconisait la souveraineté du droit, seul équilibre possible à la puissance des nations et à la méchanceté des hommes : des pays indépendants, mais coordonnés par un système fédératif, une société de nations qui assurerait un état de paix où la liberté de chacun garantirait la liberté commune.

De son côté, **George Washington** (1732 - 1799), premier président des Etats-Unis en 1789, écrivit le 15 août 1786 au marquis de La Fayette : « Je suis citoyen de la grande république de l'Humanité.

Je vois le genre humain uni comme une grande famille par des liens fraternels. Nous avons jeté une semence de liberté et d'union qui germera peu à peu sur toute la terre. (...) Les Etats-Unis seront le législateur de toutes les nationalités ».



Ecrivains et poètes se feront aussi les chantres de la « fraternité universelle ». Lors d'un Congrès de la paix à Paris en 1847, **Victor Hugo** proclama : Un jour viendra où vous France, vous Russie, vous Italie, vous Angleterre, vous Allemagne, vous toutes, nations du continent, sans perdre vos qualités distinctes et votre glorieuse individualité, vous vous fondrez dans une unité supérieure. » Un autre poète français, Alphonse de Lamartine, devenu ministre des Affaires étrangères en 1848, lança dans son Manifeste à l'Europe : « La Raison rayonnant de partout par-dessus les frontières des peuples a créé entre les esprits cette grande nationalité intellectuelle qui sera l'achèvement de la Révolution française et la constitution de la fraternité internationale sur le globe ».

### ◀ Victor Hugo plantant un arbre de la Liberté en 1848

Source: André Lewin, L'ONU pour quoi faire?, Découvertes Gallimard, Paris, 2006.



**Emmanuel Kant** ▲

Source : Peinture anonyme  
- Vers 1790 - © AKG,  
<http://www.culture.gouv.fr/culture/actualites/celebrations2004/kant.htm>

## Les premières institutions internationales

Au XIX<sup>ème</sup> siècle, l'afflux de nouvelles richesses, dues au progrès technique et à la mainmise humaine sur d'énormes sources d'énergie (charbon, électricité, pétrole, etc.), et le développement des moyens de communication (développement du bateau à vapeur, les chemins de fer et le télégraphe) donne aux relations internationales une immense expansion. Cette évolution fait naître des intérêts communs entre Etats et appellent une action permanente pour défendre et gérer ces intérêts (gestion des voies navigables, gestion des communications télégraphiques, etc.) : d'où la mise en place de bureaux internationaux qui exercent des fonctions de secrétariat, procèdent à des publications, échangent des documents et facilitent les contacts internationaux. On peut distinguer deux grandes familles d'institutions internationales :

- o Les **Commissions fluviales internationales** : elles sont instituées pour fortifier la liberté de la navigation sur des fleuves comme le Rhin (1814 et 1815) ou le Danube (1856). La commission établie pour le Rhin se distingue à peine d'une conférence. En revanche la Commission européenne du Danube créée pour assurer la navigabilité du Danube inférieur, se distingue par l'étendue de ses pouvoirs tant en ce qui concerne la police de la navigation que l'exécution des travaux publics indispensables à la navigabilité.
- o Les **Unions administratives** : un véritable réseau de services internationaux d'intérêt commun s'est mis en place sous forme d'unions, de bureaux ou d'offices, au point que l'on parle de cette époque comme du « temps de l'administration internationale » ; ces unions administratives ont pour but de faciliter les contacts et les échanges internationaux dans divers domaines :
  - Les **moyens de communication et de transport** : Union Télégraphique Universelle créée en 1865 (future UIT) ; Office central des Transports Internationaux en 1890 ; Union Postale Universelle en 1874 sous le nom d'Union générale des postes.
  - Les **intérêts économiques** : Union Internationale pour la publication des tarifs douaniers en 1890 ; Institut Agricole International en 1905.
  - Les **domaines administratifs, scientifiques et sociaux** : Union internationale pour la protection de la propriété intellectuelle créée en 1883 ; Union internationale pour la protection de la propriété littéraire et artistique en 1884 ; Bureau international des poids et Mesures en 1875 (devenu nécessaire étant donné l'accroissement de l'activité industrielle) et Union Météorologique Internationale en 1878.



Ecusson du Bureau international des poids et Mesures

source : [http://www.lne.fr/metrologie\\_francaise/pages/activites\\_inter/organisation.inter.htm](http://www.lne.fr/metrologie_francaise/pages/activites_inter/organisation.inter.htm)

Ces unions, comme type d'**organisation internationale**, restent très rudimentaires et la plupart d'entre elles ont surtout des compétences d'ordre administratif, mis à part la Commission du Danube qui possède un véritable pouvoir propre de nature réglementaire et exécutif ou par exemple l'Union Postale Universelle qui assure l'arbitrage de certains différends entre ses membres. Cependant, elles vont se structurer progressivement, acquérir des organes quasi permanents et une bureaucratie composée de fonctionnaires nationaux fournis pas les Etats membres : elles sont les futures « institutions spécialisées » d'après 1945 et démontrent au moins par leur réussite la possibilité d'envisager des organisations politiques universelles. Elles représentent un véritable apport au développement de l'organisation internationale.

Un résultat important de cette coopération commerciale et technologique grandissante fut l'espoir que les nations étaient désormais capables par leur rapprochement d'éviter la guerre et de maintenir la paix. Au début du XIX<sup>ème</sup> siècle, des hommes et des femmes qui croyaient que la paix pouvait être assurée par la réduction des armements et le développement de moyens pacifiques pour la résolution des conflits établirent des comités pour la paix en Grande-Bretagne, en France, en Suisse et aux Etats-Unis. A Genève, **Jean-Jacques de Sellon**, créa en 1830, la Société de la paix. C'était la première société pacifiste sur le continent européen après les peace societies anglaise et américaine. Le premier congrès international de la paix que Jean-Jacques de Sellon avait appelé de ses vœux à maintes reprises fut convoqué par la Peace society d'Angleterre en 1843, quatre ans après sa mort.

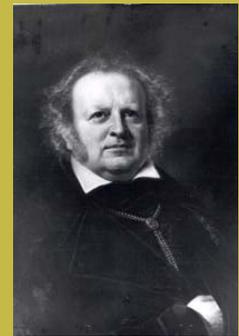
### Organisation internationale

Le professeur Michel Virally définit une organisation internationale comme étant une association d'Etats établie par accord entre ses membres et dotée d'un appareil d'organes permanents chargé de poursuivre la réalisation d'objectifs d'intérêts communs par une coopération entre eux.

## Jean-Jacques De Sellon (1782- 1839)



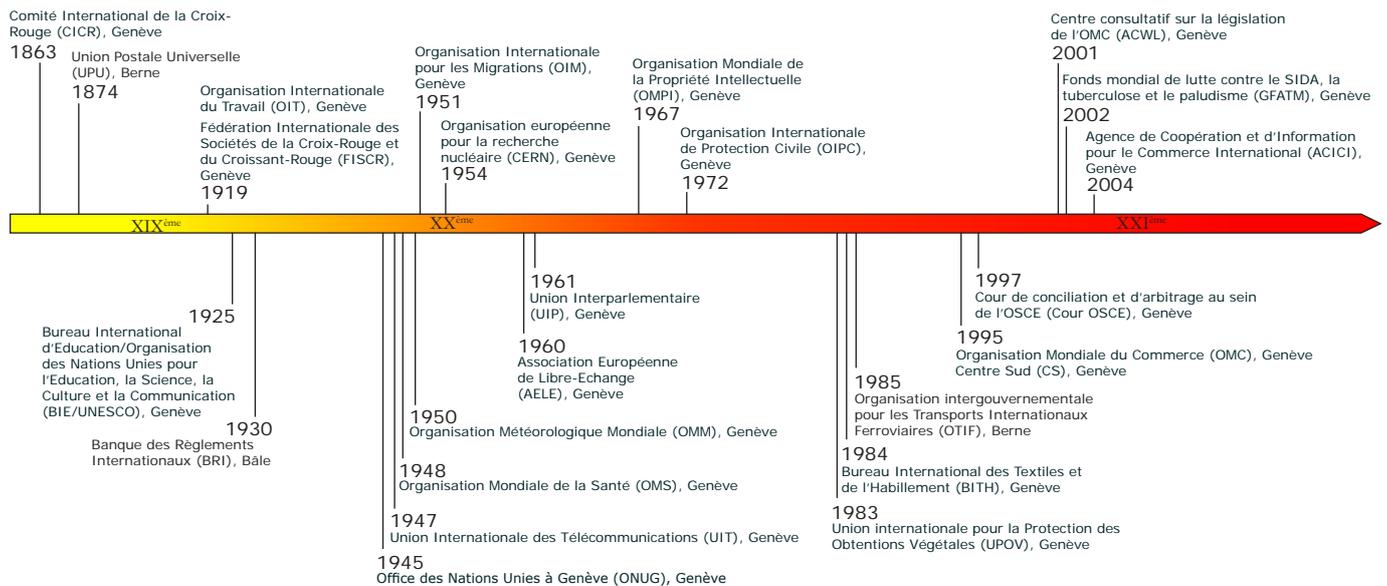
Jean-Jacques de Sellon fait figure de précurseur de l'esprit de Genève. Sa famille, originaire du Sud de la France, a quitté Nîmes en 1685 à la révocation de l'Edit de Nantes. Jeune homme, il parcourt l'Italie avec ses parents et fut frappé de découvrir que la peine de mort avait été abolie en Toscane par le Grand-duc Léopold, sans que le nombre de crimes n'eût à augmenter. Les germes de son engagement futur en faveur de la cause abolitionniste remontent sans doute à ces expériences de jeunesse. A son retour il commença à étudier la littérature juridique et théologique sur la peine de mort. A la suite de la restauration de la République à Genève en 1814, il fit son entrée en 1816 au Conseil représentatif souverain (organe législatif). Fort de ses convictions abolitionnistes, il pensa y trouver un terrain favorable à l'avancée de sa cause. Il publia de nombreux ouvrages à ce sujet afin de sensibiliser l'opinion publique. Fermement convaincu de « l'inviolabilité de la vie humaine », ce credo l'a d'abord conduit à se consacrer à la lutte contre l'esclavage et la peine de mort, puis à se consacrer à la paix entre les nations. Il créa en 1830, la Société de la paix. Affaibli par la maladie, il se retira en 1834 du Conseil pour se consacrer entièrement à la Société de la paix jusqu'à sa mort. Grand philanthrope il contribua grandement à la reconnaissance internationale de Genève, ville de paix et berceau du droit international.



Source: tableau par J. Hornung, Genève, BPU, Collection iconographiques, photo Arlaud.



Depuis la fin du XIXème siècle, la Suisse accueille sur son territoire des organisations internationales (citons l'Union Télégraphique Internationale qui établit son siège à Berne en 1868 avant de devenir, en 1932, Union Internationale des Télécommunications et de s'établir en 1948 à Genève). Jusqu'à aujourd'hui, la Suisse a conclu un accord de siège avec 25 de ces organisations : 22 sont établies à Genève, 2 à Berne et une à Bâle.



## Typologie des organisations internationales

<b>fondement conventionnel</b>	Une organisation internationale a pour fondement un acte constitutif qui prend la forme d'un traité entre plusieurs États.
<b>objectif de coopération internationale</b>	L'organisation internationale procède de la volonté de plusieurs États qui veulent se mettre ensemble pour atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. Elle est perçue par ses fondateurs comme un instrument devant remplir des fonctions de nature variée.
<b>aspect institutionnel</b>	L'existence de l'organisation internationale se manifeste également dans l'aspect institutionnel qui s'exprime à travers la mise en place des organes. C'est l'acte constitutif qui définit la structure des organes en fonction des objectifs fixés par les fondateurs.
<b>autonomie</b>	L'organisation internationale n'est ni un État, ni un super-Etat. Elle a des pouvoirs limités, dépendants de sa mission. Elle a tout de même une personnalité juridique propre, qui découle de la volonté des États et qui est fixée par l'acte constitutif.

## 1872, l'arbitrage de l'Alabama

Le premier exemple d'un règlement pacifique d'un conflit opposant deux grandes puissances a lieu à Genève avec l'arbitrage de l'Alabama en 1872. L'origine du différend remonte à la guerre de Sécession qui mit aux prises les Etats du Sud à ceux du Nord des Etats-Unis entre 1861 et 1865. A l'issue du conflit qui vit les Etats du Nord l'emporter, le gouvernement américain accusa la Grande-Bretagne d'avoir laissé construire dans ses ports des navires livrés aux Sudistes. Ces navires causèrent d'énormes dégâts au commerce nordiste. L'un d'eux, l'Alabama, avait été particulièrement redoutable, poursuivant, pillant puis coulant de nombreux bateaux. Une fois la guerre terminée, les Etats-Unis réclamèrent des dommages et intérêts au gouvernement britannique. A la suite du traité de Washington de 1871 et après plusieurs années de discussions et de négociations, le conflit fut soumis à un arbitrage international et cinq juges désignés (un Américain, un Anglais, un Brésilien, un Italien et un Suisse).



La maquette de l'Alabama, bateau ▲ corsaire sudiste coulé au large de Cherbourg le 19 juin 1864.

Source: <https://www.geneve.ch/fao/1996/19960510.asp>



Le tribunal siégea à Genève en décembre 1871. Le Conseil d'Etat genevois mit à disposition la grande salle de l'Hôtel-de-Ville où fut signée, le 22 août 1864, la Convention de Genève qui donna naissance à la Croix-Rouge. L'arbitrage fut rendu le 14 septembre 1872. L'Angleterre fut condamnée au paiement de 15 millions et demi de dollars-or pour avoir manqué à ses obligations internationales de stricte neutralité durant la guerre de Sécession.

◀ Le nom de l'Alabama a été donné à cette emblématique salle de l'Hôtel-de-Ville pour rappeler qu'y siégea le tribunal arbitral de 1872.

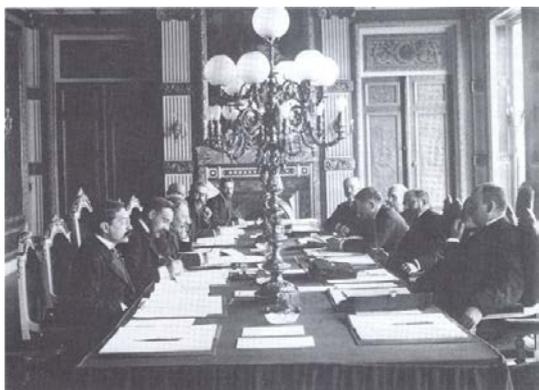
Source: <http://www.geneve.ch/chancellerie/alabama/salle.html>

## 1899 et 1907, les Conférences de la paix de La Haye

A la fin du siècle, le Tsar Nicolas II de Russie, qui réalisa que son pays était en retard par rapport à l'Europe de l'ouest dans la production d'armements proposa l'idée d'une conférence « dans le but de rechercher les moyens les plus efficaces pour assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et, avant tout, pour mettre un terme au développement progressif des armements ».

Le Tsar Nicolas II de Russie (à gauche) et son cousin germain le roi George V d'Angleterre à la première Conférence de la Haye en 1899. ▶

Source: Charles Patterson, The Oxford 50th Anniversary Book of the United Nations, Oxford University Press, New York, 1995.



En 1899, sur son invitation, des représentants de vingt-six nations, majoritairement européennes, furent présents pour la Conférence de la Haye aux Pays-Bas. C'est la première conférence internationale de la paix avec pour objectif d'élaborer des instruments pour le règlement pacifique des crises internationales, prévenir les conflits et codifier le droit de la guerre. Bien que la Conférence échoua dans la réduction des armes, elle réussit tout de même à trouver des accords concernant le traitement des prisonniers de guerre, les droits de la Croix-Rouge en période de guerre et la mise hors la loi de l'utilisation de gaz asphyxiants et autres nouvelles méthodes de guerre jugées inhumaines. La réalisation la plus importante de cette conférence fut la création de la Cour permanente d'arbitrage, le premier mécanisme global pour le règlement des différends inter-étatiques dont l'activité débuta en 1902.

▲ En 1899, les représentants de 26 nations se rencontrèrent aux Pays-Bas pour la première Conférence de la Haye.

Source : Charles Patterson, The Oxford 50th Anniversary Book of the United Nations, Oxford University Press, New York, 1995.

En 1907, sur la suggestion du président des Etats-Unis Théodore Roosevelt, le Tsar de Russie convoqua une deuxième Conférence de la Haye. Avec cette fois des délégués de quarante-quatre pays. Cette conférence continua le travail amorcé en 1899, mais il n'y eut pas réellement de nouveaux aboutissements. En effet, entre les deux conférences, les préoccupations des chancelleries avaient plutôt concerné la guerre des Boers en Afrique du Sud gagnée par l'Angleterre en 1902, la guerre russo-japonaise entre 1904 et 1906, terminée par l'annexion de la Mandchourie du sud et de la Corée par le Japon, la rivalité franco-allemande au Maroc, non apaisée en 1906 par la Conférence d'Algésiras, la révolte des Boxers en Chine, la poursuite de la conquête de l'Afrique noire, la signature de quelques accords secrets et la poursuite de la course aux armements.

Bien que les deux Conférences de la Haye échouèrent dans la réduction des armements, elles renforcèrent l'idée que des nations indépendantes pouvaient résoudre leurs différends pacifiquement.

Ces conférences correspondent à un élan pacifique profond qui se développe dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle dans le monde occidental ; la doctrine pacifiste insiste sur deux aspects : d'une part, la limitation des armements qui doit constituer la première étape vers un désarmement général et, d'autre part, le recours à l'arbitrage pour le règlement des litiges internationaux.

Par ailleurs, si les deux Conférences de La Haye ont abouti à la codification des règles du droit de la guerre par l'élaboration de douze conventions, il n'était nullement envisagé la création d'une organisation internationale pour la mise en oeuvre des conventions. Il faut attendre la fin de la première Guerre mondiale pour que soit créée une organisation chargée de développer la coopération internationale et garantir la paix et la sécurité.

#### Les résultats des Conférences de la paix de la Haye

Source : Maurice Bertrand, L'ONU, La Découverte, Paris, 1994.

#### I. - CONFÉRENCES DE LA PAIX DE LA HAYE

*Extrait du manifeste envoyé par le tsar Nicolas II aux puissances accréditées à Saint-Petersbourg, le 24 août 1898*

« Le maintien de la paix générale et une réduction possible des armements excessifs qui pèsent sur toutes les nations se présentent, dans la situation actuelle du monde entier, comme l'idéal auquel devraient tendre les efforts de tous les gouvernements [...] le moment présent serait très favorable à la recherche, dans les voies de la discussion internationale, des moyens les plus efficaces d'assurer à tous les peuples les bienfaits d'une paix réelle et durable et de mettre avant tout un terme au développement des armements actuels... »

*Opinion à ce sujet de l'amiral sir John Fisher, membre de la délégation britannique: « Plus la flotte britannique sera puissante, et mieux la paix du monde sera assurée. »*

*Résultats de la première conférence (1899)*

- sur la limitation des armements: résolution déclarant qu'une réduction des charges militaires serait désirable ;

- sur le droit de la guerre: deux projets de conventions, l'une sur les lois et coutumes de la guerre sur terre, l'autre sur l'adaptation à la guerre maritime des principes de la convention de Genève de 1864 ;

- sur le règlement pacifique des différends internationaux: convention sur le règlement pacifique des conflits internationaux, instituant notamment une Cour permanente d'arbitrage, simple liste d'arbitres gérée par un Conseil administratif et un Bureau international servant de greffe (la Cour a jugé trois affaires entre 1902 et 1908, puis dix autres entre 1908 et 1914).

*Résultats de la deuxième conférence (1907)*

- sur l'arbitrage obligatoire et la création d'une Cour d'arbitrage réellement permanente: échec;

- projet de convention interdisant le recours à la force pour le recouvrement des dettes contractuelles, projet de convention relative à l'établissement d'une Cour internationale des prises (non ratifié).

## La Société des Nations

De tous les prédécesseurs des Nations Unies, la Société des Nations (SDN) fut la plus importante. Elle contribua au développement d'idées, de pratiques et d'expériences très utiles pour la suite.

A l'exception des Etats-Unis (le territoire américain ne fut pas touché par le conflit), la Première Guerre mondiale fut désastreuse pour toutes les nations qui y avaient participé. Cela les persuada d'établir la Société des Nations. Bien que les racines de l'organisation se trouvaient déjà dans les conférences et accords internationaux des XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles, ce fut le besoin urgent d'empêcher qu'une autre guerre de la sorte éclate qui conduisit à la création de la première organisation internationale mondiale pour la promotion de la paix et de la sécurité internationale.

En 1918, les opinions publiques souhaitaient profondément ne plus revoir la guerre. Chez les Alliés, les gouvernements européens se préoccupaient aussi d'obtenir des garanties pour la sécurité future de leurs pays, mais les idées sur le type de garanties à obtenir n'étaient pas les mêmes suivant les pays et les personnalités au pouvoir. La France et le Royaume-Uni avaient des visions contradictoires de l'ordre européen et mondial futur. Georges Clémenceau, président du Conseil français, mettait en avant le désarmement de l'Allemagne à la frontière de l'Est (Alsace) et les réparations. Alors que la priorité de Lloyd George, premier ministre britannique, était la puissance de sa flotte et l'équilibre européen.

Le président des Etats-Unis, Woodrow Wilson, apportait une vision différente. La montée en puissance de ce pays au sortir de la guerre et le rôle déterminant qu'il avait joué pour la victoire obligeait dès lors les autres puissances à tenir compte des idées américaines.



Woodrow Wilson (en haut à gauche), Georges Clémenceau (en haut à droite) et Lloyd George (ci-contre)



En janvier 1918, avant la fin de la guerre, Woodrow Wilson adresse un message au Congrès américain, qui doit garantir la paix. Ce discours en 14 points « The world must be made safe for democracy » (La paix dans le monde pour l'établissement de la démocratie) réclame notamment la création d'une « League of Nations » (SDN). Son plan de paix incluait quatorze points qui devaient empêcher qu'une crise semblable à celle qui amena à la Première Guerre mondiale resurgisse. Ces points étaient prometteurs d'une paix juste et durable, sans annexions ni indemnités de guerre, sans diplomatie secrète ni oppression nationale, sans exploitation coloniale et donc de la liberté des peuples à disposer d'eux-mêmes. Une paix de désarmement, de libre-échange, de réconciliation et de liberté et surtout un nouvel ordre mondial reposant sur la création d'une association générale des nations pour garantir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale des grands comme des petits Etats.

Le président Wilson estimait que la guerre était principalement le résultat de trois éléments :

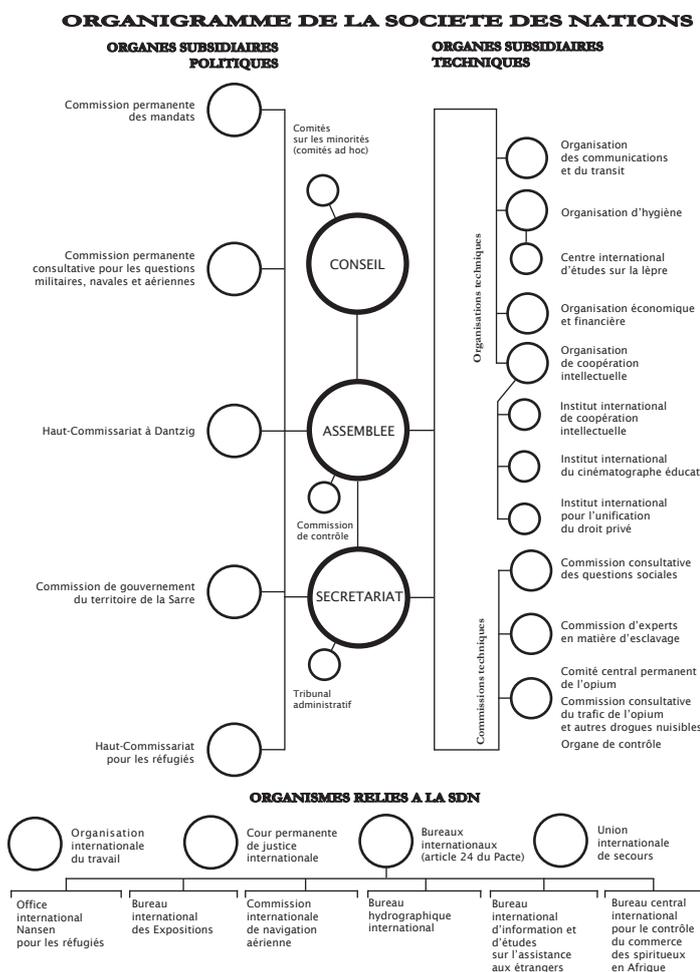
1. La course aux armements ;
2. L'existence de régimes non démocratiques ;
3. le déséquilibre du pouvoir entre les Etats qu'il considérait comme un facteur d'instabilité.

Il estimait que la cause principale de la Première Guerre mondiale était la diplomatie secrète et la Société des Nations devait y faire échec.

### Les 14 points de Wilson

- négociations de paix publiques
- liberté de navigation maritime
- liberté de commerce international
- limitation concertée des armements
- règlement impartial des questions coloniales
- évacuation de la Russie
- évacuation et restauration de la Belgique
- retour de l'Alsace-Lorraine à la France
- rectifications des frontières italiennes selon les limites des nationalités
- indépendance des peuples de l'Empire austro-hongrois
- évacuation de la Roumanie, de la Serbie et du Monténégro
- limitation de la souveraineté ottomane aux seules régions turques
- création d'un état polonais avec libre accès à la mer
- création d'une société des nations

Par ailleurs, avec la fin de la Première Guerre mondiale, la pression des opinions publiques, résumées par l'expression « Plus jamais ça », accrédite l'idée que la sécurité des nations ne peut être garantie que dans un cadre collectif permettant d'instaurer un ordre international capable de mettre fin à la guerre. Le projet de Wilson fut incorporé dans le Traité de Versailles et en devint le premier des 440 articles. Mais le Congrès américain, contre une implication américaine dans les affaires internationales, refusa que les Etats-Unis signent le Pacte fondateur de la Société des Nations. Par ce refus, dès sa naissance, la nouvelle organisation était considérablement amoindrie.



Le traité constitutif de la SDN créait trois organes permanents : une Assemblée, un Conseil et un secrétariat et deux organes semi-indépendants : la Cour permanente de justice internationale et l'Organisation Internationale du Travail. Elles serviront aussi comme structures politique, économique, judiciaire et sociale de base sur lesquelles l'Organisation des Nations unies successeur de la SDN sera plus tard modelée.

Avant que n'éclate la Seconde Guerre mondiale, l'assemblée se réunit annuellement à Genève. Chaque Etat possède une voix.

Le conseil se compose de cinq membres permanents (la France, le Royaume-Uni, l'Italie, le Japon, la Chine) et de membres non permanents, élus par l'assemblée pour trois ans. Le conseil se réunit au moins trois fois par an, afin de débattre de la réduction des armements et des problèmes politiques. Les décisions doivent être prises à l'unanimité. L'Assemblée s'occupait des problèmes internationaux pressants et le Conseil avait la responsabilité des conflits qui pouvaient menacer la paix.

Le secrétariat, dirigé par un secrétaire général, traite les tâches administratives.

## Le choix du siège de la SDN

L'attribution du siège de la Société des Nations fut l'enjeu d'un conflit entre Genève et Bruxelles par puissances interposées. En 1919, à l'initiative du président américain Wilson, le siège fut attribué à Genève. Cependant, en raison du retour des Etats-Unis à l'isolationnisme et des hésitations de l'opinion publique helvétique devant une adhésion incompatible avec la neutralité traditionnelle, ce choix fut remis en cause sous l'impulsion conjuguée de la France, de la Belgique et du secrétaire général de l'organisation, sir Eric Drummond. La Suisse en appela avec succès au président Wilson et une majorité représentative du peuple et des cantons ratifia à la date fixée l'adhésion de la Suisse à la SdN.

Des personnalités genevoises jouèrent aussi un rôle de premier plan, afin que Genève soit choisie. C'est le cas de **William Rappard** négociateur du Conseil fédéral et fervent défenseur de la scène internationale et de John Gignoux, conseiller d'Etat qui milita en faveur de l'entrée de la Suisse dans la SDN et prépara l'installation de celle-ci et du Bureau International du Travail (BIT) à Genève. Pour emporter la décision, il fallut la visite à Paris de Gustave Ador, alors président de la Confédération, qui connaissait personnellement Woodrow Wilson, Lloyd George et Georges Clémenceau.



Lors de la votation du 16 mai 1920, les suisses acceptent l'adhésion du pays à la Société des Nations d'extrême justesse. Dans le pays 56 % des citoyens et une majorité de cantons l'approuvent, mais d'extrême justesse (un seul canton de différence). A Genève, la participation atteint 77 % et une majorité de plus de 80 % se prononce en faveur de l'adhésion à la SDN, par 26'807 oui contre 5'143 non.

### William Emmanuel Rappard (1883 - 1958)



William Rappard fut un universitaire et un diplomate influent de la période entre deux guerres. C'était un fervent défenseur de la scène internationale. Il fut d'abord professeur d'histoire économique, puis premier secrétaire de la ligue des sociétés du croissant rouge ; membre du Comité International de la Croix- Rouge ; fondateur de l'Institut Universitaire de Hautes Etudes Internationales ; recteur de l'Université de Genève ; directeur de la section des mandats de la SDN ; vice-président du Comité International pour le placement des intellectuels réfugiés ; représentant de la Suisse auprès du BIT, de l'ONU et des Etats-Unis.



La ville bénéficia aussi de son histoire d'accueil. Durant les XIXème et XXème siècles, Genève accueille de nombreux réfugiés politiques et devient le berceau de la Croix Rouge. Genève était depuis longtemps considérée comme une terre d'asile de par son rôle de ville d'accueil pendant les persécutions à l'encontre des protestants qui ont suivi la réforme. En effet, après la révocation de l'édit de Nantes par Louis XIV en 1685, qui accordait la liberté de culte et des droits aux protestants, des dizaines de milliers de réfugiés protestants trouvèrent refuge en Suisse et dans le reste de l'Europe protestante. De nombreuses personnalités internationales y trouvèrent refuge comme Lénine avant la révolution russe de 1917. En tant que ville neutre au cœur de l'Europe, Genève bénéficiait d'une situation exceptionnelle.



#### ◀ Avril 1919, défilé populaire à la rue de Coutance

Source : Genève : un lieu pour la paix, Hans Wilsdorf Foundation, 2001.

Le 28 avril 1919, un télégramme parvint au Conseil d'Etat genevois : « Ai le plaisir de vous annoncer que la Conférence a désigné Genève comme siège de la Ligue des Nations. Signé : Ador. » Le lendemain, les genevois accoururent devant l'Hôtel de Ville pour entendre le président du Conseil d'Etat, John Gignoux, lire une proclamation dans laquelle il affirmait que « Genève, qui fut de tout temps une terre de liberté, mettra ce qu'elle possède de meilleur à la disposition de ceux qui viendront chez elle travailler pour la liberté des peuples. »

Genève décida d'entreprendre de grands travaux pour s'adapter à sa nouvelle mission. Ainsi, la gare Cornavin fut reconstruite, le réseau suisse de télécommunication développé afin de permettre aux membres de la Société des Nations de communiquer avec leurs gouvernements respectifs et un champ d'aviation fut construit à Cointrin reliant Genève aux capitales du monde. L'installation de la SDN à Genève attira de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales, stimula le tourisme, enrichit la vie culturelle et sociale, encouragea la création de l'Institut universitaire des hautes études internationales et attira de nombreux hôtes étrangers. En 1920, deux cent fonctionnaires internationaux et membres de missions permanentes travaillaient à Genève, aujourd'hui ils sont plus de dix-neuf mille.

La SDN s'installa d'abord dans le palais Wilson puis progressivement dans le Palais des Nations qui fut édifié entre 1929 et 1936 sur un terrain qui appartenait à Gustave Revilliod, un philanthrope genevois, qui légua cette terre à la Ville de Genève en 1890 et que celle-ci mit ensuite à la disposition de la Société des Nations en 1920 pour qu'elle y construise son siège.



Le Palais Wilson ▲

Source : <http://history.accusd.edu>

## L'évolution de la sécurité internationale à travers la SDN

Avant la SDN : la sécurité individuelle	Antidote prévu par la SDN : la sécurité collective
- Recours à la force de façon préventive ou défensive	- Interdiction du recours à la force (illicite)
- Accumulation des armements	- Désarmement
- Participation à des alliances	- Règlement pacifique des différends (médiation, négociation, CPJI,...)

Le système mis en place par la SDN a deux avantages qui permettent théoriquement d'assurer la sécurité collective des Etats membres :

1. Garantie mutuelle de non agression.
2. Aide en cas d'agression (art. 16 : sanction à l'égard du belligérant).

Les pays étaient liés entre eux par un système de sécurité collective. Les Etats membres s'étaient mis d'accord pour que toutes les disputes soient jugées par le Conseil et que la guerre ne devait être conduite qu'en dernier ressort. Si une nation recourait à la guerre ou menaçait de le faire en violation des principes de l'organisation, les autres membres pouvaient appliquer des sanctions diplomatique et économique. Si la violation était considérée comme un acte de guerre envers la communauté dans son ensemble, cette dernière pouvait alors recourir à l'attaque militaire. Les membres décidèrent aussi de travailler ensemble pour contrôler l'armement et résoudre d'autres problèmes communs. La Cour permanente de justice internationale devait résoudre les différends juridiques internationaux. L'Organisation Internationale du Travail, dont la constitution faisait partie du Traité de Versailles, était organisée pour étudier les conditions de travail dans le monde et proposer des recommandations pour améliorer la vie des travailleurs dans différentes parties du monde.

La sécurité collective est une doctrine qui repose sur l'idée que les Etats peuvent assurer leur sécurité par des moyens collectifs. C'est-à-dire qu'ils s'aideraient mutuellement si un pays menaçait ou envahissait un des leurs. Ces fondements sont :

- la consolidation/maintien du système international,
- l'indivisibilité de la paix (agression contre un Etat est une agression contre tous les Etats),
- la responsabilité collective face à toutes les agressions.

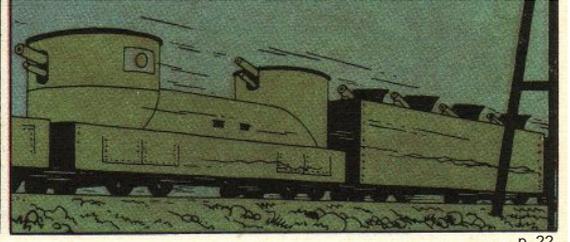
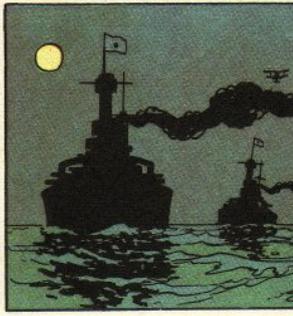
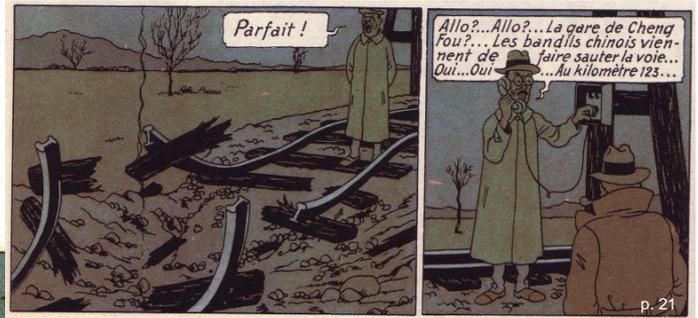
Après la Première Guerre mondiale, les pays européens étaient aussi occupé à reconstruire leur économie. L'inflation se développa ainsi que le chômage et une dépression mondiale favorisa la montée au pouvoir de gouvernements totalitaires. Dans les années trente, lorsque ces dictatures prônèrent une politique étrangère agressive, les membres de la Société des Nations n'avaient pas la volonté ni les moyens de les contenir.

Dans les années vingt, après avoir recherché ses marques, la SDN évolua de manière plutôt prometteuse. Mais, à partir de la crise de Mandchourie de 1931, elle commença à décliner de manière irrésistible.

**L'incident de Mukden et la crise de Mandchourie** : le Japon exerçait déjà avant 1931 une influence politique, militaire et économique dans la province chinoise de Mandchourie. En vertu de traités internationaux conclus au terme de conflits armés avec la Chine et la Russie, le Japon détenait le droit d'administrer la zone du chemin de fer du Sud-mandchourien et d'y entretenir des garnisons. En septembre 1931, alléguant le sabotage de la voie ferrée par des bandits chinois aux environs de Mukden, l'armée japonaise bombardra de nombreuses villes de la province et procéda à leur occupation systématique.



Extraits de *Tintin et le lotus bleu* d'Hergé, Casterman, Paris, 1946, pages 21, 22 et 60. ▲



p. 22

Au début de 1932, les Japonais avaient achevé la conquête de la Mandchourie. L'Etat fantoche du Mandchoukouo (le « Pays de l'abondance ») fut proclamé le 1er mars 1932. La Chine fit appel à plusieurs reprises à la SDN au cours de ces événements, mais les puissances réagirent mollement. Le Conseil accepta tout de même de créer une commission internationale chargée d'effectuer une enquête sur le terrain, présidée par le Britannique lord Lytton. Le rapport estima que l'action des troupes japonaises avait été injustifiée et que la création du Mandchoukouo ne reposait sur aucune base légale.



p. 22



p. 60



p. 60

L'Assemblée de la SDN recommanda aux Etats membres de ne pas reconnaître le Mandchoukouo, mais aucune mesure concrète ne fut prise. La délégation japonaise quitta aussitôt l'Assemblée en signe de protestation. Le gouvernement impérial annonça sa décision de se retirer de l'institution genevoise en raison des divergences de vues le séparant de la SDN sur les principes pour établir une paix durable en Extrême-Orient.

Ce conflit fut un véritable échec pour la SDN car il montra qu'une puissance pouvait commettre une agression sans craindre d'autre sanction que la réprobation des membres de l'organisation.

## Les causes du déclin de la SDN

L'organisation fut secouée par l'annexion ou le démembrement d'un certain nombre de ses Etats membres jusqu'à ce que cela mène au déclenchement de la Deuxième Guerre mondiale et à la fin de l'expérience de la SDN. Cette fin peut être imputée à plusieurs facteurs :

- Les **liens entre le Pacte de la Société des Nations et le règlement de la paix de 1919**. En effet, le Pacte de la SDN constituait la « partie I » du traité de Versailles, et cela eut pour effet d'associer l'organisation à l'ordre nouveau imposé par les puissances victorieuses. En conséquence, la SDN devait assumer des fonctions politiques et donc partisans, en rapport direct avec la mise en œuvre des traités de paix comme par exemple la garantie politique de l'indépendance de l'Autriche, le contrôle de l'état des armements des pays vaincus et la supervision du régime des mandats.
- Les **imperfections du dispositif de sécurité collective de la SDN**. Le Pacte ne comprenait pas explicitement l'interdiction totale du recours à la force, il établissait seulement une distinction entre guerres licites et guerres illicites. En outre, il n'instituait pas de procédures contraignantes de règlement pacifique des différends. Finalement, l'agression, qui était supposée être réprimée par des sanctions économiques obligatoires et des sanctions militaires facultatives, resta souvent impunie par l'Assemblée de la SDN.
- Le facteur clé de l'échec de la SDN est probablement **l'inconduite de toutes les grandes puissances de l'époque**. Dans les années trente, les régimes dictatoriaux tels que le Japon, l'Allemagne, l'Italie et à un stade tardif l'URSS commirent plusieurs agressions : le Japon envahit la Mandchourie en 1931, l'Italie l'Ethiopie en 1935 et l'Albanie en 1939, l'Allemagne partant à la conquête des pays voisins, Autriche, Tchécoslovaquie, Pologne après avoir annulé plusieurs dispositions du Traité de Versailles. La position isolationniste des Etats-Unis et leur refus d'adhérer à la SDN se traduisit par un manque d'universalité pour l'organisation. De plus, l'Allemagne n'y demeura que de 1926 à 1933, le Japon jusqu'en 1933 et l'URSS seulement de 1934 à 1939.

En résumé, on peut dire que la SDN travaillait dans un contexte où la guerre était licite, les sanctions improbables et le désarmement une illusion.

Le bilan de la SDN est à nuancer car il y a tout de même eu certaines réalisations positives telles que le sauvetage économique de l'Autriche, l'assistance technique à la Chine, les activités de l'organe spécialisé appelé « Organisation d'hygiène » (ancêtre de l'OMS), la protection internationale de certaines catégories de réfugiés et aussi le règlement pacifique de quelques conflits internationaux.



Rattachées à la Finlande pour des raisons historiques, les îles d'Åland ont toujours été peuplées de Suédois. Du fait de la situation stratégique de l'archipel, la Finlande ne s'est jamais résolue à voir les îles d'Åland retourner dans le giron suédois. Après la révolution russe de 1917, la Finlande retrouva sa souveraineté et, le 6 décembre, proclama son indépendance. L'année suivante, l'archipel d'Åland se trouva confronté à la guerre civile qui sévissait en Finlande.



En plus des forces finlandaises, des troupes suédoises et allemandes

intervinrent dans les îles. Les représentants des municipalités ålandaises commencèrent à oeuvrer pour le rattachement à leur ancienne patrie, la Suède. Ils firent connaître leur demande au roi de Suède, laquelle était fortement appuyée par une pétition signée par la majorité de la population insulaire. Cependant, la Finlande se montra peu réceptive aux revendications des Ålandais, mais elle tenta de les satisfaire en adoptant, en 1920, une loi qui leur accordait une certaine autonomie politique dans les affaires intérieures. Étant donné que la question ålandaise impliquait plusieurs pays, la Finlande dut, sur proposition de la Grande-Bretagne, faire appel à la Société des Nations.

Pour la SDN, le problème consistait à trancher entre le principe de l'intégrité territoriale des Etats (invocé par les Finlandais) et le principe de l'autodétermination des peuples soulevé par les Suédois sur la base du caractère suédophone de la population de l'archipel qui avait appartenu à la Suède avant sa conquête par la Russie. En juin 1921, le Conseil de la Société des Nations décida que la souveraineté sur l'archipel d'Åland devait revenir à la Finlande. Toutefois, l'État finlandais devait s'engager à respecter et à garantir aux Ålandais l'usage de leur langue suédoise, de leur culture et de leurs coutumes locales. Dès lors, la Finlande adopta plusieurs lois qui confirmèrent l'autonomie culturelle, linguistique et politique des îles d'Åland.

**Winston Churchill déclara que l'échec de la sécurité collective dans l'entre-deux-guerres ne fut pas le fait de la Société des Nations mais des « nations de la société ».**

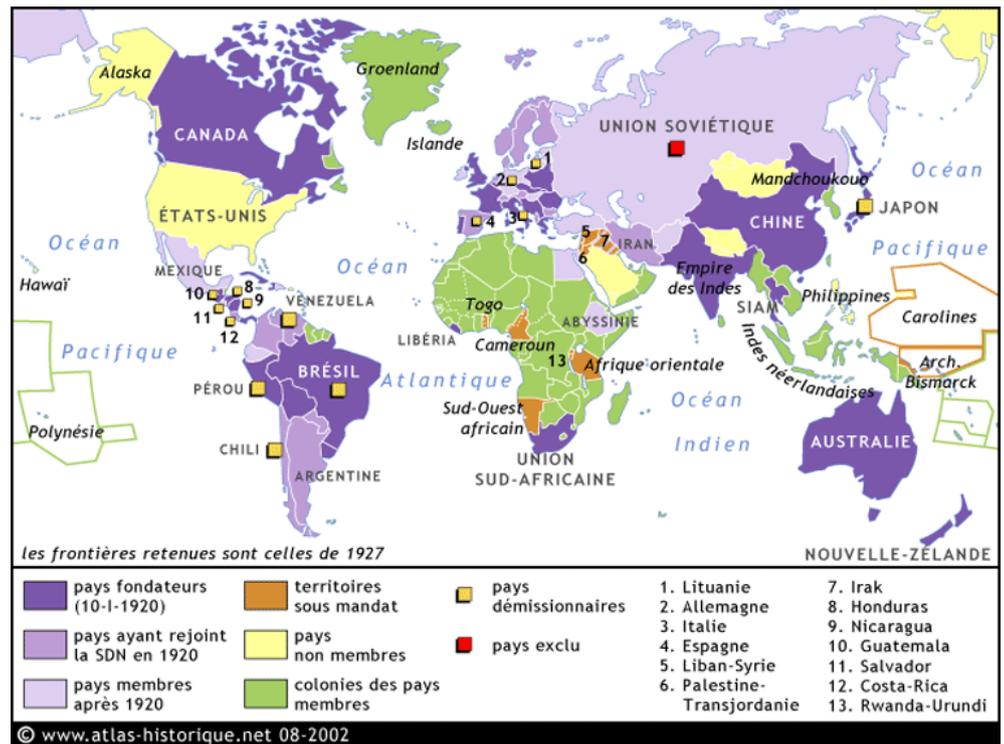
La SDN a aussi eu le mérite de mettre en place des pratiques comparables à celles qui ont aujourd'hui cours aux Nations Unies. Ainsi, jusqu'à la grande dépression économique de 1929, la coopération en matière économique, sociale et humanitaire prit des proportions sans précédents. De son côté, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) réalisa dans le domaine du droit international du travail, une œuvre législative remarquable. Si ces succès quelque peu isolés ne purent contrebalancer l'échec de la sécurité collective, la SDN laissa tout de même un ensemble de principes, de procédures et d'expériences pratiques dont l'ONU hérita avec profit.



Siège de l'OIT à Genève ▶

### Carte de la Société des Nations ▶

Source : <http://www.atlas-historique.net/1914-1945/cartes/Sdn.html>



« Que les peuples le veuillent ou non, leurs destins sont vraiment si bien mêlés que la Société des Nations ne peut plus disparaître. Si demain quelque catastrophe l'emportait, elle ressusciterait sous un autre nom. »

André Maurois, 1933, *Mes songes que voici*

## Le développement de l'Organisation des Nations Unies

Au cours même du second conflit mondial fut élaborée et préparée une nouvelle organisation internationale destinée à maintenir la paix et la sécurité après la fin des hostilités : ce fut l'Organisation des Nations Unies qui commencera à fonctionner dès le début de 1946. Les Alliés ont voulu prolonger en temps de paix leur coopération de guerre pour assurer l'ordre mondial. Sur la base de l'expérience de la SDN, les Etats étaient convaincus qu'il était nécessaire d'avoir une organisation permanente de sécurité qui soit efficace. La nouvelle organisation devait :

- être universelle et ne pas laisser en dehors des puissances importantes comme les Etats-Unis ou l'URSS ;
- comporter un mécanisme effectif d'intervention contre l'agresseur qui soit dissuasif ;
- avoir un domaine d'intervention élargi aux activités économiques, culturelles et sociales, afin que ces dernières contribuent au renforcement de la paix ;
- assurer après la guerre le respect des droits de l'Homme et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, non seulement dans les territoires libérés mais aussi, selon les Américains, dans les colonies.

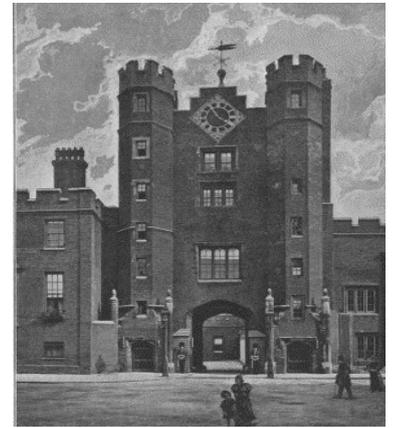
A partir de ces principes très généraux, la nouvelle organisation mondiale fut progressivement élaborée de 1941 à 1945, alors que se poursuivait la lutte des Nations Unies contre les puissances de l'Axe.

En juin 1941, la ville de Londres était le siège de neuf gouvernements en exil (Grèce, Belgique, Tchécoslovaquie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Yougoslavie, ainsi que le représentant du général de Gaulle au nom de la France libre).

Alors que le monde était en guerre, plusieurs gouvernements songeaient à l'établissement d'une future paix durable dans le monde.

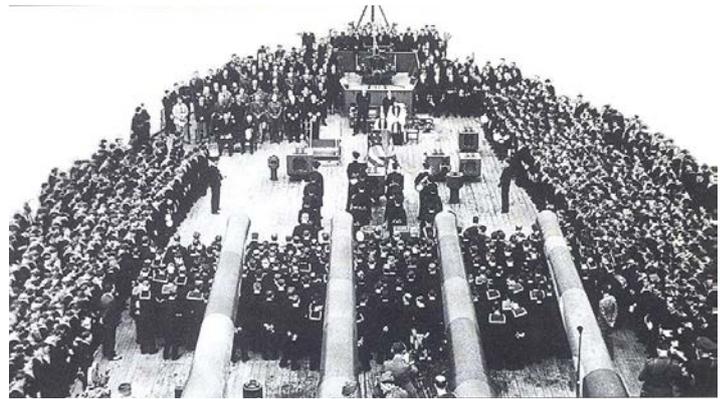
Le 12 juin, les représentants de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du Sud et ceux des gouvernements exilés se réunirent au palais de **Saint-James** à Londres pour y signer une **déclaration**. En substance cette déclaration proclamait que « La seule base solide d'une paix durable sera la collaboration spontanée des peuples libres dans un monde où, la menace de l'agression ayant été écartée, tous pourront avoir l'assurance de leur sécurité économique et sociale ; c'est notre intention de travailler à ces fins ensemble et avec les autres peuples libres, tant en guerre qu'en temps de paix. »

Du côté américain, le président Roosevelt, dans un discours du 6 janvier 1941, justifiant le futur « prêt-bail » à la Grande-Bretagne, proclamait que les buts de guerre des démocraties étaient les « quatre libertés » : liberté d'expression, de culte, liberté de vivre à l'abri du besoin et de la peur. Les deux dernières libertés mettaient en valeur la liberté de pouvoir commercer librement et le besoin de réduire et de contrôler les armements. Deux mois après la Déclaration de Londres, un nouveau pas vers la constitution d'une organisation mondiale fut franchi lors de l'entrevue de Winston Churchill et du président Roosevelt sur un navire au large de Terre-Neuve. Le 14 août, lors de cette rencontre, les deux chefs d'Etat publiaient une déclaration commune appelé **Charte de l'Atlantique**.



**Le Palais de Saint-James** ▲

Source : [www.un.org](http://www.un.org), photo ONU



**Le navire au large de Terre-Neuve où fut signée la Charte de l'Atlantique** ▲

Source : Pierre Gerbet, *The United Nations Fifty Years On*, On Line Publishing, Lausanne, 1995.



Ce document n'était pas un traité entre deux puissances, ni l'expression définitive et officielle de leurs vues sur la paix. La Charte était l'affirmation « de certains principes communs, à la politique nationale de leurs pays respectifs » et sur lesquels ils fondaient leurs espoirs d'un avenir meilleur pour le monde.

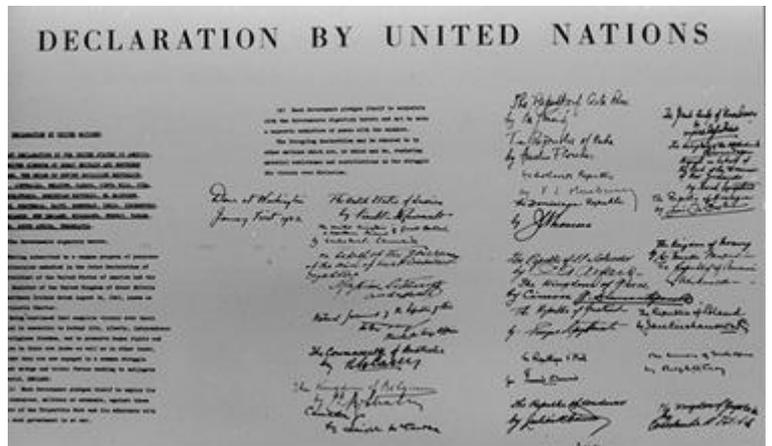
La Charte de l'Atlantique comportait huit points traitant de :

- renonciation aux agrandissements territoriaux ;
- modifications territoriales sans l'accord des populations ;
- droit pour les peuples de choisir leur forme de gouvernement ;
- égal accès aux matières et aux marchés ;
- collaboration économique ;
- liberté des mers ;
- sécurité de toutes les nations ;
- renonciation à l'usage de la force.

◀ **Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt durant la rencontre de l'Atlantique**

Source : [www.un.org](http://www.un.org) / Photo ONU

Le 1<sup>er</sup> janvier 1942, à Washington, une vingtaine de dirigeants, dont Churchill et Roosevelt, adoptent une déclaration, la **Déclaration des Nations Unies**, aux termes de laquelle les « Nations Unies » s'engagent à mettre en place, sitôt la guerre finie contre l'Axe, un système de paix et de sécurité. C'est la première fois que le terme Nations Unies est officiellement utilisé. Dans ce document, les gouvernements signataires s'engageaient à contribuer de la façon la plus complète à l'effort de guerre commun et à ne pas signer de paix séparée. Cette alliance s'inspirait des principes de la Charte de l'Atlantique.



Trois ans plus tard, au moment de préparer la Conférence de San Francisco, les invitations n'étaient adressées qu'aux pays qui, avant mars 1945, avaient déclaré la guerre à l'Allemagne et au Japon et souscrit à la Déclaration des Nations Unies.

**L'expression « Nations Unies » apparaît pour la première fois pendant la Deuxième Guerre mondiale** ▲

Source : [www.un.org](http://www.un.org) Photo ONU

Après que les Alliés eurent lancés leurs offensives en 1942, les réflexions s'orientèrent de plus en plus vers la forme à donner au monde d'après-guerre. Il fallait jeter les bases de l'organisation mondiale. En 1943, a lieu à Moscou, la Conférence des ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, des Etats-Unis, de l'URSS et de la Chine. Ces quatre puissances, par une déclaration, s'engageaient à continuer la lutte commune jusqu'à la reddition de l'ennemi. L'article quatre stipulait, que les ministres des Affaires étrangères « reconnaissent la nécessité d'établir aussitôt que possible, en vue de la paix et de la sécurité internationales, une organisation internationale fondée sur le principe de l'égalité souveraine de tous les Etats pacifiques et ouverte à tous les Etats grands et petits ».

Deux mois après cette déclaration, Roosevelt, Staline et Churchill se réunirent pour la première fois ensemble lors de la fameuse **Conférence de Téhéran**, où ils arrêtèrent des stratégies communes concernant la façon de mener la guerre et déclarèrent qu'ils avaient tracé un plan commun destiné à assurer la victoire finale. Cette déclaration disait en outre : « Nous sommes certains que notre accord permettra d'assurer une paix durable. Nous avons pleinement conscience de la responsabilité suprême qui nous incombe ainsi qu'à toutes les Nations Unies d'édifier une paix à laquelle soit acquis le bon vouloir de la grande majorité des peuples et qui bannisse du monde, pour de nombreuses générations, le fléau de la guerre et la terreur que ce fléau inspire ».



**Staline, Roosevelt et Churchill à la Conférence de Téhéran** ▲



**L'hôtel particulier de Dumbarton Oaks** ▲

Les principes sur lesquels serait fondée la future organisation mondiale étaient dès lors définis, mais l'énoncé de ces principes et des buts de l'organisation que l'on se proposait de créer étaient une chose et la mise au point de son mécanisme en était une autre. C'est à la **conférence de Dumbarton Oaks**, du nom de l'hôtel particulier aux environs de Washington, où les discussions eurent lieu, que les structures et les compétences de l'Organisation des Nations Unies furent élaborées dans leurs grandes lignes. Les représentants américains et anglais y rencontrèrent les Soviétiques du 21 août au 28 septembre 1944, puis les Chinois du 29 septembre au 7 octobre. Le gouvernement de l'URSS, n'étant pas en guerre avec le Japon, il ne voulait pas siéger avec le gouvernement chinois, dont il déplorait d'ailleurs la présence parmi les Grands. L'essentiel fut décidé dans la première partie de la conférence. La volonté des trois grands partenaires était de mettre sur pied un système effectif de sécurité internationale.

La structure de la nouvelle organisation était en grande partie calquée sur celle de la Société des Nations, mais avec d'importantes différences dans les compétences et les pouvoirs afin d'éviter de retomber dans les insuffisances de la première organisation. Selon les propositions de Dumbarton Oaks, le futur organisme serait composé de quatre organes principaux :

- une Assemblée générale, où tous les membres seraient représentés.
- un Conseil de Sécurité composé de onze membres, dont cinq seraient permanents et les six autres élus par l'Assemblée générale.
- un Conseil économique et social.
- une Cour Internationale de Justice.

Un Secrétariat était également prévu. Le trait essentiel de ce plan était que la responsabilité d'empêcher le retour de la guerre incomberait au Conseil de Sécurité.

L'Assemblée générale serait appelée à étudier, discuter et faire des recommandations destinées à encourager la coopération internationale et à régler des situations susceptibles de compromettre le bien-être général. Elle pourrait étudier les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix et de la sécurité et pour le désarmement, mais elle ne pourrait faire de recommandations sur aucune des questions dont le Conseil de Sécurité serait saisi. Toute question requérant une action devrait être renvoyée au Conseil de Sécurité.

**Le plan de Dumbarton Oaks comportait un autre point majeur : les Etats membres auraient à mettre des forces armées à la disposition du Conseil de Sécurité.** En effet, on s'accordait à reconnaître que l'absence de forces armées avait été une faiblesse fatale du mécanisme créé par la SDN. Le projet comportait tout de même des lacunes, notamment sur le mode de règlement des différends, sur la procédure de vote au Conseil de Sécurité et sur les questions coloniales.

La Conférence de Yalta en Crimée fut convoquée du 4 au 11 février 1945. Les discussions furent surtout consacrées à la poursuite de la guerre contre l'Allemagne et le Japon ainsi qu'aux règlements territoriaux qui suivraient. Cette réunion au sommet permit également de résoudre les dernières divergences de vues sur la future organisation internationale.

Un des problèmes était la question de la représentation de l'Union soviétique au sein de la nouvelle organisation. Staline craignant de se trouver isolé au sein d'une organisation composée d'Etats non communistes, invoquait la constitution fédérale de l'URSS pour réclamer une voix par république socialiste, soit quinze au total. Il donnait comme argument l'existence du Commonwealth britannique dont les différents membres disposeraient chacun d'une voix (il s'agissait des Etats souverains du Canada, de l'Australie, etc.) et des pays d'Amérique latine qu'il considérait comme des clients des Etats-Unis. Le compromis trouvé fut le suivant : l'URSS aurait une voix ainsi que les Républiques socialistes soviétiques de Biélorussie et d'Ukraine.

Ils trouvèrent aussi un accord sur la question des territoires gouvernés sous mandats par la Société des Nations. Le nouvel organe international aurait un système de tutelle administré par un Conseil de tutelle qui s'occuperait de ces territoires. Finalement, le communiqué de Yalta annonçait la réunion, dès le 25 avril 1945, à San Francisco de la conférence des Nations Unies sur l'organisation internationale qui mettrait au point les statuts de la nouvelle organisation.



Source : <http://www.ac-reims.fr/datice/hist-geo/dossier/citoyen/yalta.jpg>

A Yalta, les trois Grands ont aussi introduit dans le projet les dispositions qui garantissent le maintien de leur prééminence. La Société des Nations était paralysée par le principe d'unanimité. La nouvelle organisation doit être dirigée par un directoire de grandes puissances, membres permanents du Conseil de sécurité et disposant d'un droit de veto (Etats-Unis, URSS, Royaume-Uni, Chine, France). L'assemblée générale incarne la démocratie à l'échelle internationale, limitée par l'exercice du pouvoir des membres permanents à condition qu'ils restent solidaires ou qu'ils aboutissent à un compromis.

**L'ONU est définitivement fondée par la Charte de San Francisco signée le 26 juin 1945 par cinquante Etats.**

La Charte des Nations Unies est adoptée par les 50 pays qui participent à la Conférence de San Francisco, ouverte le 25 avril 1945, peu avant la capitulation de l'Allemagne nazie et alors que la guerre contre le Japon se poursuit dans le Pacifique. Les rédacteurs de la Charte s'appuient sur les contributions préparées par les représentants de la Chine, des Etats-Unis, de la Grande Bretagne et de l'Union soviétique lors des précédentes conférences.

La Conférence de San Francisco s'achève le 26 juin 1945 par la création de l'Organisation des Nations unies et par l'adoption de son texte fondateur, la Charte des Nations unies. La Charte entre en vigueur le **24 octobre 1945** après sa ratification par la majorité des pays signataires.

La Charte, long texte de 111 articles, établit les six organes principaux qui régulent l'activité des Nations unies : l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, le Conseil de sécurité, le Conseil de tutelle, la Cour internationale de justice et le secrétariat général. Le secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'organisation : il est , aux yeux de la communauté mondiale, l'emblème même des Nations unies

Les buts des Nations Unies, énoncés dans la Charte, sont les suivants :

- maintenir la paix et la sécurité internationales,
- développer entre les nations des relations amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes,
- réaliser la coopération internationale en résolvant pacifiquement les problèmes internationaux d'ordres économique, social, culturel et humanitaire,
- constituer un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes.



**Gros-plan sur la Charte de l'ONU ;  
en arrière-plan, l'Egypte signe** ▲

Source : San Francisco, 26/6/45, 24479 ONU, Département de l'information, <http://www.un.org/french/audiovis/40s.htm>

## 24 octobre - La journée des Nations Unies

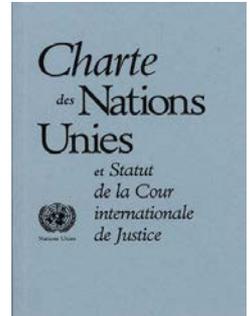
La journée du 24 octobre est depuis célébrée, chaque année, comme la Journée des Nations Unies. En 1947, l'Assemblée générale des Nations Unies adopte une résolution proclamant que le 24 octobre sera appelé Journée des Nations Unies et que ce jour sera consacré à faire connaître aux peuples du monde entier les objectifs et les réalisations des Nations Unies et les rallier à son oeuvre.

# Organisation des Nations Unies

## La Charte des Nations Unies : buts et principes

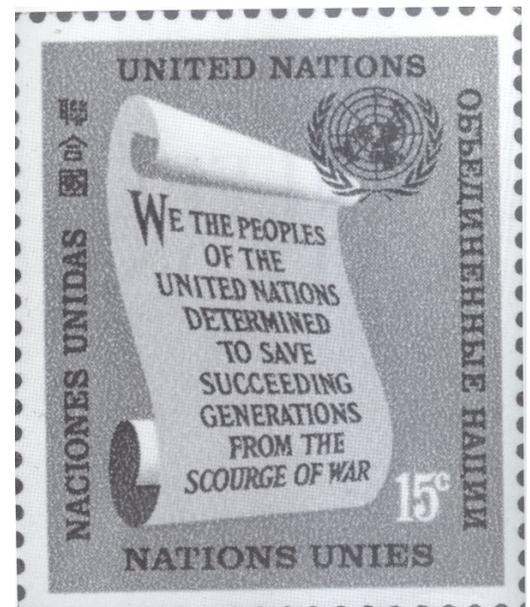
La Charte des Nations Unies est l'instrument constitutif de l'Organisation. Composée de 111 articles, elle fixe les droits et les obligations des Etats Membres et porte création des organes et des procédures. Elle codifie les grands principes des relations internationales, depuis l'égalité souveraine des Etats jusqu'à l'interdiction d'employer la force dans ces relations de toute manière incompatible avec les buts des Nations Unies. Elle a été approuvée le 25 juin 1945 et est entrée en vigueur le 24 octobre 1945.

La Charte peut être modifiée (amendée) mais l'amendement doit se faire à la majorité des deux tiers de l'Assemblée générale et il doit être accepté par les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité. Dans l'histoire des Nations Unies, la Charte a été amendée seulement trois fois. Dans chaque cas, les buts des amendements étaient d'augmenter la taille soit du Conseil de Sécurité soit du Conseil Economique et Social en réponse au nombre toujours plus important d'Etats voulant devenir membre. Depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a plus que triplé en taille passant de 51 membres à 192, la Suisse étant un des derniers pays à y avoir adhéré le 10 septembre 2002.



Le préambule de la Charte exprime les espoirs des peuples qui y adhèrent en 1945 :

« NOUS, PEUPLES DES NATIONS UNIES RESOLUS, à préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indiscrètes souffrances, à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites, à créer les conditions nécessaires au maintien de la justice et du respect des obligations nées des traités et autres sources du droit international, à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande, AVONS DECIDE D'ASSOCIER NOS EFFORTS POUR REALISER CES DESSEINS, en conséquence, nos gouvernements respectifs, par l'intermédiaire de leurs représentants, réunis en la ville de San Francisco, et munis de pleins pouvoirs reconnus en bonne et due forme, ont adopté la présente Charte des Nations Unies et établissent par les présentes une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies. »



Un des premiers timbres des Nations Unies ▲

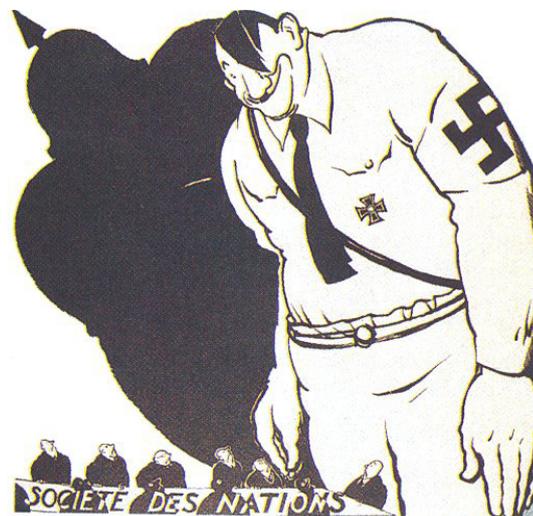
Source : Charles Patterson, The Oxford 50th Anniversary Book of the United Nations, Oxford University Press, New York, 1995.

Les articles 1 et 2 de la Charte énumèrent les buts de l'Organisation et les principes que les Etats membres s'engagent à respecter. Les buts sont d'abord de « maintenir la paix et la sécurité internationales ».

Les autres buts énoncés sont de « Développer entre les nations des relations amicales, fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes, et de prendre toute autre mesure propre à consolider la paix du monde ; réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel et humanitaire en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion ; être un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes ».

Dans la poursuite de ces buts, l'ONU et ses membres devaient respecter un certain nombre de principes : « *L'égalité souveraine de tous ses membres ; remplir de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées aux termes de la Charte ; régler les différends internationaux par des moyens pacifiques, de telle manière que la paix et la sécurité internationales ainsi que la justice ne soient pas mises en danger ; s'abstenir, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout Etat, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies* ». Ces dispositions allaient beaucoup plus loin que celles de la SDN qui interdisaient sous certaines conditions le recours à la guerre et qui pouvaient être aisément contournées ; donner à l'ONU « *pleine assistance à toute action entreprise par elle conformément aux dispositions de la présente Charte* » et s'abstenir « *de prêter assistance à un Etat contre lequel l'organisation entreprend une action préventive et coercitive.* »

En ce qui concerne les Etats non membres, l'Organisation devrait faire en sorte qu'ils « *agissent conformément à ces principes dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationales* ». On voulait éviter de voir se reproduire le cas de l'Allemagne qui s'étaient livrée à des agressions après être sortie de la SDN. Enfin, le paragraphe sept de l'article deux précisait : « *Aucune disposition de la présente Charte n'autorise les Nations Unies à intervenir dans les affaires qui relèvent essentiellement de la compétence nationale d'une Etat ni n'oblige les membres à soumettre des affaires de ce genre à une procédure de règlement aux termes de la présente Charte ; toutefois ce principe ne porte en rien atteinte à l'application des mesures de coercition prévues au chapitre VII.* » Cette disposition avait été introduite pour répondre aux inquiétudes de ceux qui craignaient qu'en vertu des compétences conférées à l'Organisation dans le domaine économique, social et intellectuel, celle-ci ne soit conduite à intervenir directement dans les affaires internes des Etats membres portant sur ces questions.



**Caricature de 1935 d'Irène Brière de l'Institut de Hautes Etudes Internationales montrant Hitler narguant la SDN** ▲

Source : André Lewin, *L'ONU pour quoi faire? Découvertes* Gallimard Paris, 2006.

## Le siège, le drapeau et l'hymne

Il fallait aussi résoudre le problème du siège de la nouvelle organisation, celui-ci n'ayant pas été fixé par la Charte. Plusieurs sites furent discutés notamment San Francisco, mais les Soviétiques y étaient hostiles et les Européens préféraient la côte est des Etats-Unis, moins lointaine. En décembre 1946, John D. Rockefeller Junior proposa gratuitement un terrain de huit hectares situé sur l'East River à Manhattan, entre les 42ème et 48ème rues. La ville de New York offrit aussi un terrain adjacent. Les plans furent établis par dix architectes internationaux. L'immeuble du secrétariat avec ses 39 étages fut terminé en 1951 ; le Conseil de Sécurité, le Conseil économique et social et le Conseil de tutelle y ont leur siège. Dans le second bâtiment, achevé en 1952, on trouve les salles de l'Assemblée générale ainsi que plusieurs salles de conférences et de commissions. Aujourd'hui, l'ONU occupe aussi quelques autres gratte-ciel situés à proximité.



# L'ONU et le Palais des Nations

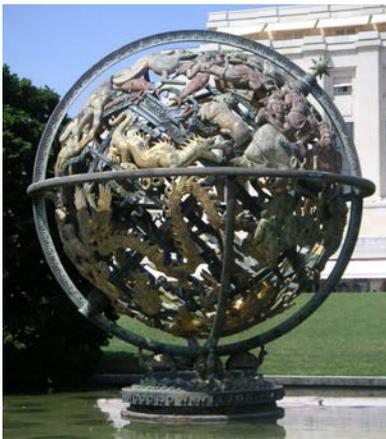
Le Palais des Nations, édifié entre 1929 et 1936, occupe un terrain que Gustave Revillod, philanthrope genevois, légua à la Ville de Genève en 1890 et que celle-ci mit ensuite à la disposition de la Société des Nations en 1920 pour qu'elle y construise son siège. Après la Deuxième Guerre mondiale, le Palais ne resta pas inoccupé. Le Centre des Nations Unies s'y installa ainsi qu'un certain nombre de commissions, dont la Commission économique pour l'Europe et des Institutions spécialisées. Le Palais des Nations Unies a une surface supérieure au Palais de Versailles. Sur plus de 45 hectares à l'abri de 800 variétés d'arbres centenaires, il se trouve dans un des plus grands parcs de Genève, le parc de l'Ariana (ainsi nommé en souvenir de la mère de Gustave Revillod).



Le Palais des Nations Unies à Genève ▲



L'entrée du Palais des Nations Unies, depuis la place des Nations ▲



Le parc des Nations Unies constitue une remarquable galerie à ciel ouvert, présentant quelques unes des sculptures et monuments les plus importants de l'histoire, offerts par des Etats membres, des artistes ou des mécènes privés.

- ◀ **La sphère armillaire du sculpteur américain Paul Manship fut offerte par la fondation Woodrow Wilson à la SDN en 1939, elle représente 65 constellations et 860 étoiles.**

## LES MONUMENTS DANS LE PARC

Ces monuments, dons d'États Membres, se situent pour la plupart côté lac, face à la Bibliothèque et au nouveau bâtiment.

- Sphère armillaire (États-Unis - 1939)
- Conquête de l'espace (Gouvernement soviétique - 1971)
- Le grand Centaure (Gouvernement russe - 1997)
- Famille (E. Sandys - 1979)
- Sculptures (Allemagne - 1995)
- La dispersion des semences et la collecte des cendres
- La tour de la solitude (Danemark - 1995)
- Mémorial (don collectif - 2003)

A la mémoire des fonctionnaires qui ont donné leur vie au service de la paix.

- Cénotaphe (tombeau de Gustave Revillod - 1890)
- Chalet de Montbovon (Suisse - 1668) - Allée des Nations



Les paons en liberté dans le parc de l'Ariana ▲

On y croise aussi des paons en liberté. C'est le dernier descendant de la famille propriétaire du terrain, les Revillod, qui imposa cette curieuse condition avant de léguer le parc à la ville. Aujourd'hui, Genève l'a alloué au siège européen de l'ONU mais le souhait de son propriétaire est toujours respecté. En souvenir de cette période, trois villas privées datant du début du XIXème siècle, ont été conservées sur le terrain du Palais. Elles étaient les résidences de familles bourgeoises ; la villa de La Fenêtre (aujourd'hui résidence officielle du Directeur général de l'ONU à Genève, M. Sergei Ordzhonikidze), la villa Le Bocage et la villa La Pelouse servent désormais de bureaux.

L'Office des Nations Unies à Genève (ONUG) est l'une des principales bases opérationnelles des Nations Unies. En effet, Genève est au cœur des activités qui concernent l'assistance humanitaire et la protection des droits de l'Homme et constitue également un centre d'expertise et de savoir-faire dans des domaines comme le désarmement, les secours en cas de catastrophes, le droit international, la protection de l'environnement et le développement durable.

Outre les compétences de l'ONUG et des différents organismes du système des Nations Unies, la présence d'un grand nombre de représentants de gouvernements, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations internationales fait de la ville de Genève un centre de première importance pour les réunions multilatérales et bilatérales visant à faciliter le règlement pacifique et la consolidation de la paix dans le monde entier.

Ainsi, les négociations qui se sont déroulées au Palais des Nations ont permis de régler plusieurs conflits comme l'Armistice conclu en 1953 entre la Corée du Nord et la Corée du Sud et, quelques décennies plus tard, les accords de 1988 fixant le calendrier de retrait des forces soviétiques en Afghanistan.

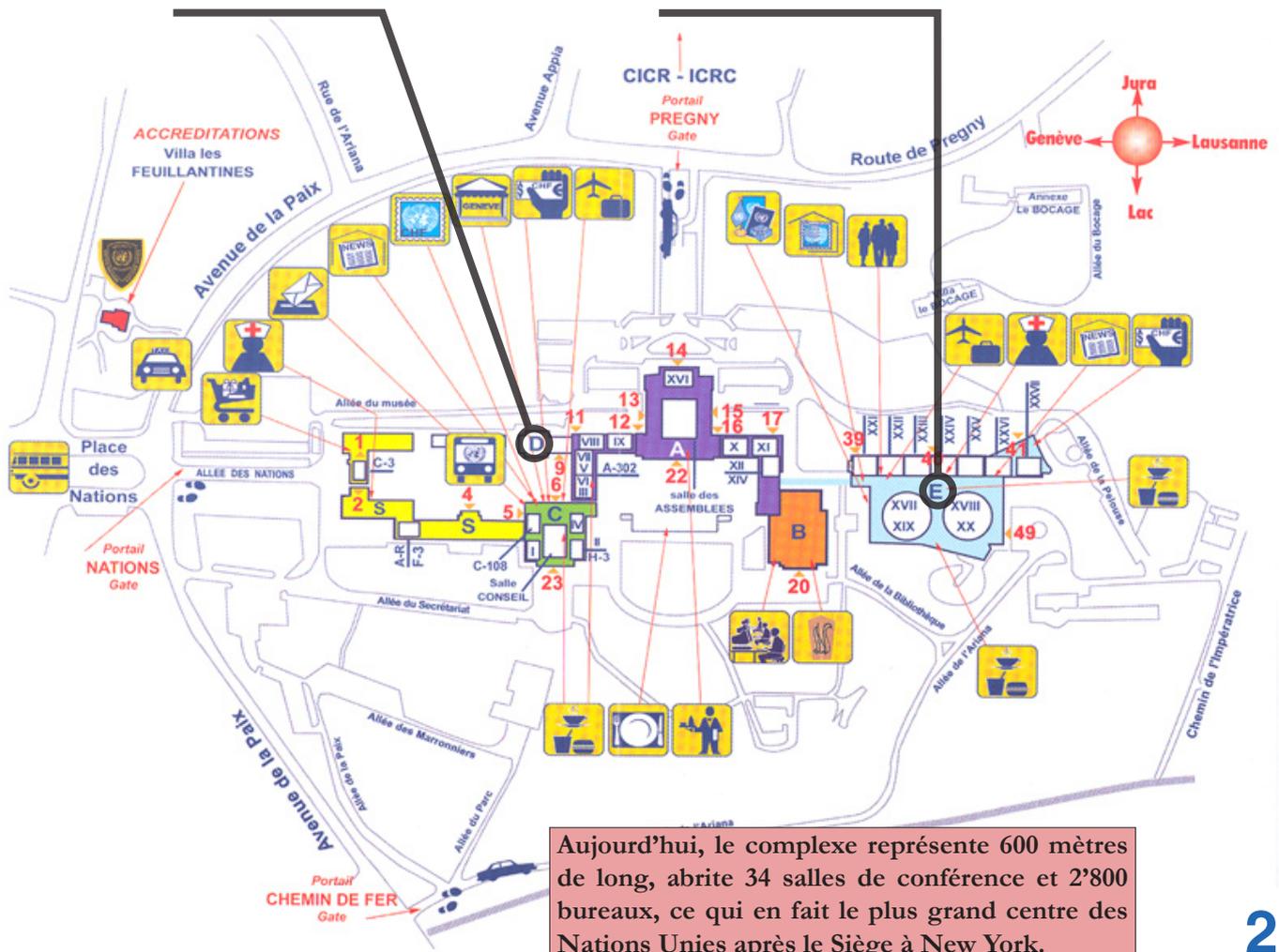
L'augmentation du nombre d'Etats membres et le développement des activités de l'Organisation ont nécessité d'importants agrandissements. Ainsi, en 1968, le Secrétaire général de l'ONU, qui était alors U Thant, a posé la première pierre d'une nouvelle aile du Palais qui a été achevée en 1973. A présent les deux bâtiments comprennent en tout 34 salles de réunion et plus de 2'800 bureaux. Environ 8'000 réunions se tiennent chaque année au Palais, qui rassemblent quelque 25'000 représentants.



La salle des Assemblées, principale salle de conférence, peut accueillir plus de 1'800 représentants. ▲

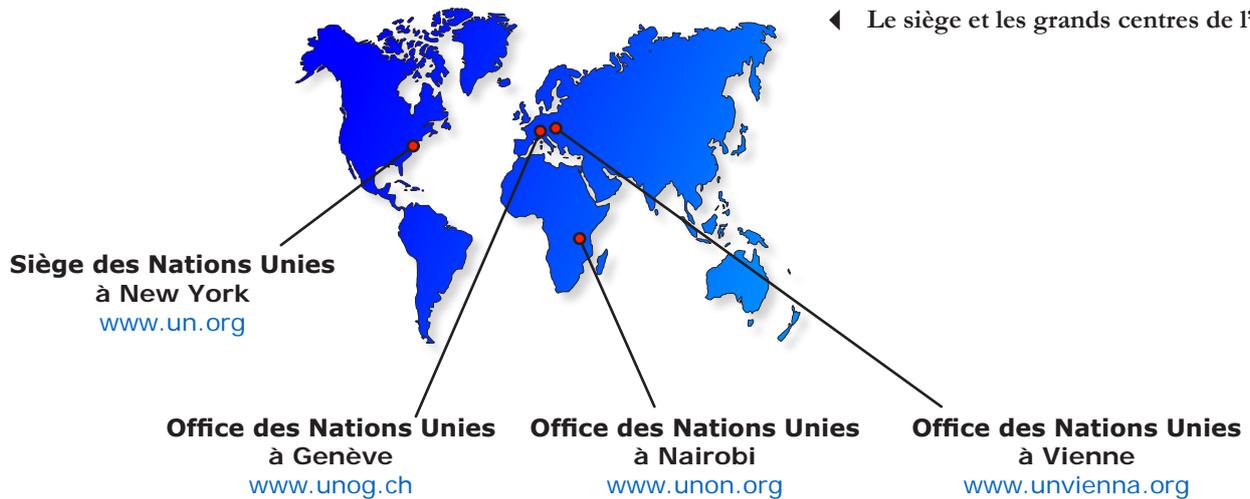
Le Palais des Nations a fait l'objet de deux agrandissements :

- ① En 1950-1952, la surélévation du bâtiment K sur trois niveaux et la construction du **bâtiment D**, afin notamment d'accueillir provisoirement le personnel de l'Organisation Mondiale de la Santé jusqu'à ce que le siège de cette organisation sur l'avenue Appia soit terminé.
- ② En 1968-1973, la construction du **bâtiment E**, que l'on continue d'appeler communément le « nouveau bâtiment ». Dessiné par une équipe de cinq architectes dirigée par Eugène Beaudoin (France), il était destiné à accueillir le siège de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et à faire face au besoin sans cesse croissant de salles de conférence.



# Siège, Offices et Bureaux principaux de l'ONU

◀ Le siège et les grands centres de l'ONU



Directeur général : Sergueï Alexandrovitch Ordzhonikidze (Fédération de Russie)

rôle : constitue le plus grand centre des Nations Unies après le siège à New York. Dans le Palais des Nations, la diplomatie internationale tient la plupart de ses grandes conférences dans les domaines de la paix et du désarmement, des droits de l'Homme, des affaires humanitaires, de la coopération économique et sociale et de la santé. Chaque année, quelque 600 conférences par an soit 4'000 jours de réunion, se tiennent dans ces bâtiments et attirent environ 28'000 délégués originaires de toutes les régions du globe. Environ 8'500 personnes travaillent pour le système des Nations Unies à Genève, dont 1'600 fonctionnaires internationaux en poste à l'ONUG. Le personnel des cinq institutions spécialisées des Nations Unies ayant leur siège à Genève totalise environ 4'300 personnes.

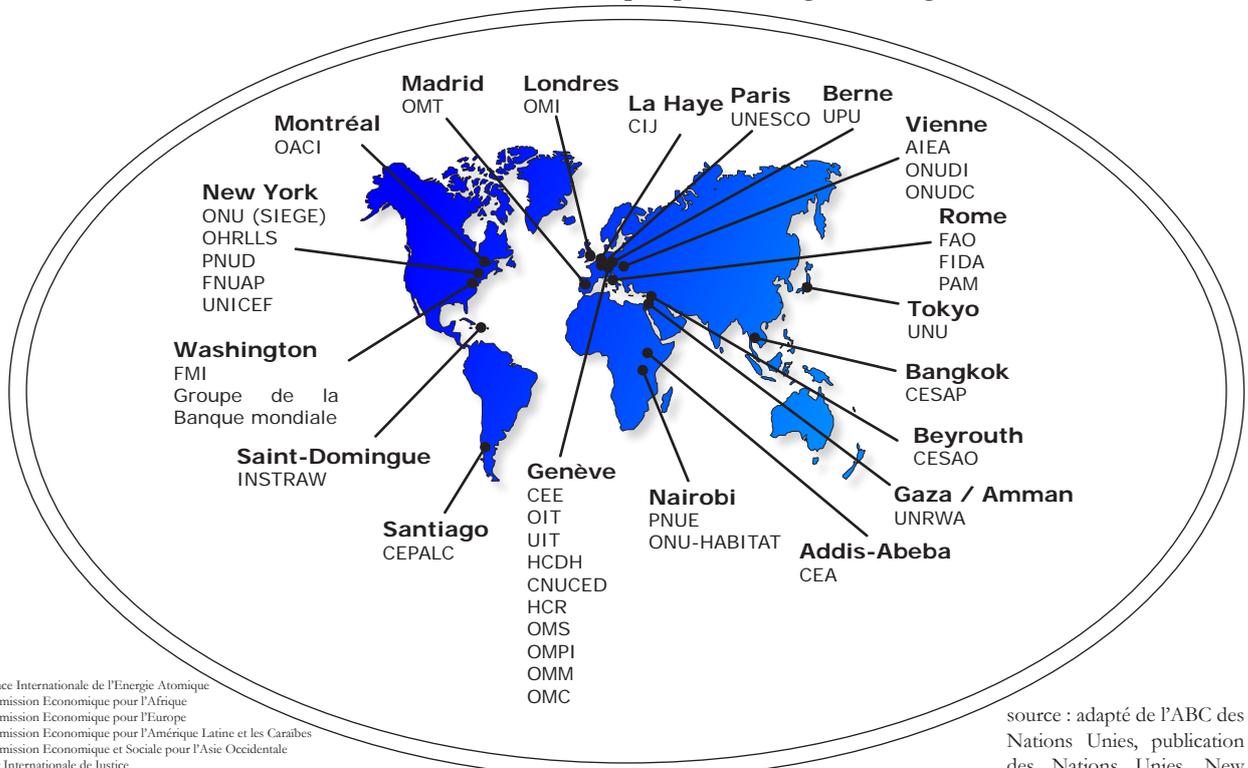
Directeur général : Achim Steiner (Allemagne)

rôle : siège des activités en rapport avec l'environnement et les établissements humains.

Directeur général : Antonio Maria Costa (Italie)

rôle : siège des activités ayant trait au contrôle international des drogues, à la prévention de la criminalité et à la justice pénale, aux utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et au droit commercial international.

## Les bureaux principaux de l'Organisation des Nations Unies et de quelques autres grandes organisations internationales.



AIEA Agence Internationale de l'Energie Atomique  
 CEA Commission Economique pour l'Afrique  
 CEE Commission Economique pour l'Europe  
 CEPALC Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes  
 CESAO Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale  
 CIJ Cour Internationale de Justice  
 CNUCED Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement  
 FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture  
 FIDA Fonds International de Développement Agricole  
 FMI Fonds Monétaire International  
 FNUAP Fonds des Nations Unies pour la Population  
 HCDH Haut-Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme  
 INSTRAW Institut International de Recherche et de Formation pour la Promotion de la Femme  
 OACI Organisation de l'Aviation Civile Internationale  
 OHRLLS Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits Etats insulaires en développement  
 OIT Organisation Internationale du Travail  
 OMC Organisation Mondiale du Commerce  
 OMI Organisation Maritime Internationale  
 OMM Organisation Météorologique Mondiale  
 OMPI Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle  
 OMS Organisation Mondiale de la Santé

OMT Organisation Mondiale du Tourisme  
 ONUDC Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime  
 ONUDI Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel  
 ONU-HABITAT Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains  
 PAM Programme Alimentaire Mondiale  
 PNUD Programme des Nations Unies pour le Développement  
 PNUE Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
 UIT Union Internationale des Télécommunications  
 UNESCO Organisation des Nations Unies pour l'Education, les Sciences et la Culture  
 UNHCR Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés  
 UNICEF Fonds des Nations Unies pour l'Enfance  
 UNRWA Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient  
 UNU Université des Nations Unies  
 UPU Union Postale Universelle

source : adapté de l'ABC des Nations Unies, publication des Nations Unies, New York, 2004, p. 28

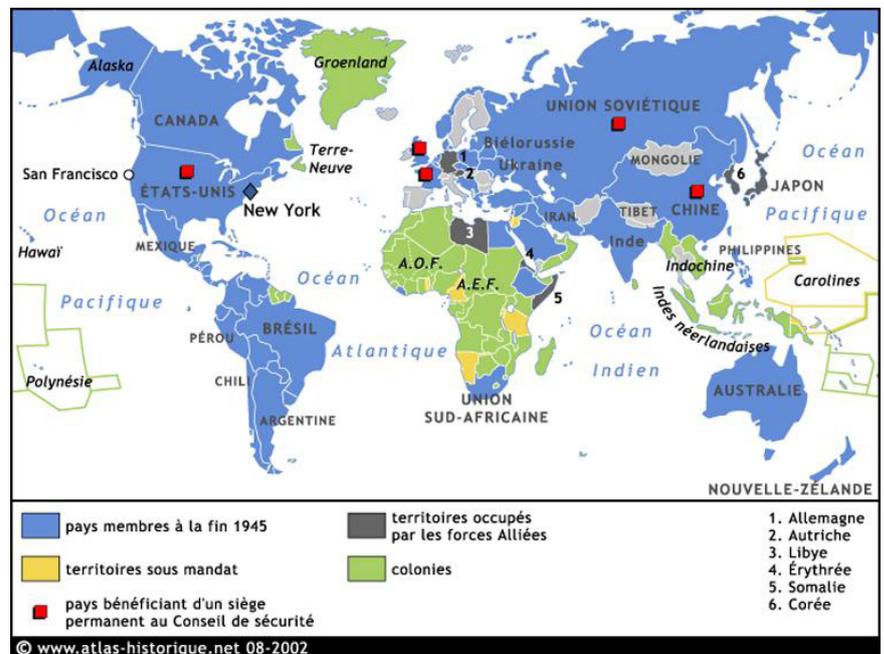
## Drapeau et hymne

Le drapeau des Nations Unies est adopté en 1947, le dessin symbolise « une carte du monde figurée en projection azimutale équidistante, le pôle nord servant de centre ; autour de la carte, une couronne de branches d'olivier stylisées et croisées ; le tout en or sur champ gris-bleu, les mers en blanc », (Rapport de la Sixième Commission, A/204). Les rameaux d'oliviers symbolisent la paix. La carte du monde démarque les régions d'intérêt des Nations Unies dans la poursuite de leur objectif premier, assurer la paix et la sécurité. En 1971, pour le vingt-cinquième anniversaire de l'ONU, U Thant, secrétaire général des Nations Unies demanda à Pablo Casals, violoncelliste reconnu, de composer un hymne sur les paroles du préambule de la Charte, Casals préféra demander un texte au poète anglo-américain Auden. L'hymne aux Nations Unies fut interprété dans la salle de l'Assemblée générale le 24 octobre 1971, jour anniversaire de l'entrée en vigueur de la Charte en 1945 ; l'orchestre était dirigé par le compositeur qui reçut des mains d'U Thant la médaille des Nations Unies. L'oeuvre n'a cependant pas été officiellement adoptée comme hymne de l'ONU.



## La composition de l'Organisation

L'Organisation des Nations Unies est composée d'Etats. La plupart des Etats du monde en font partie. Ils figurent dans l'Organisation par l'intermédiaire de personnes qui sont leurs représentants. Cependant, à côté des Etats, il y a aussi des fonctionnaires internationaux qui assurent dans le Secrétariat, la permanence administrative de l'Organisation. Les articles trois et quatre de la Charte des Nations Unies montrent clairement que ce sont les Etats qui forment la composition de l'Organisation. Cela ne veut pas dire que tous les organes des Nations Unies soient eux-mêmes formés de représentants d'Etats, par exemple la Cour Internationale de Justice est « *un corps de magistrats indépendants, élus sans égard à leur nationalité.* » (article 2 du Statut de la Cour). La raison de ce choix est évidente : l'indépendance des juges est une des exigences essentielles de la fonction juridictionnelle, sur le plan international comme sur le plan de la structure intérieure des Etats. La Charte établit une distinction entre membres originaires de l'Organisation et membres admis. Les membres originaires sont ceux qui ont signé et ratifié la Charte après avoir participé à la conférence de San Francisco, ou tout au moins signé la Déclaration des Nations Unies en 1942. Les membres admis sont les « *Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte et, au jugement de l'Organisation, sont capables de les remplir et disposés à le faire* » (article 4§1). L'Assemblée générale décide d'admettre de nouveaux Etats Membres sur recommandation du Conseil de sécurité. La Charte prévoit la suspension ou l'expulsion d'un Membre qui enfreint les principes de la Charte, mais aucune mesure de cet ordre n'a jamais été prise.



Carte de l'Organisation des Nations Unies en 1946 ▲

Source : <http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes/Onu1946.html>

La question de la situation juridique, vis-à-vis de l'Organisation, des Etats qui n'en sont pas membres, est prévue par l'article 2 § 6 de la Charte. L'Organisation y reçoit compétence pour amener ces Etats à agir conformément à ses principes, « *dans la mesure nécessaire au maintien de la paix et de la sécurité internationale* ». C'est une obligation de comportement pour l'Organisation, ce n'est pas une obligation juridique pour les Etats tiers. Ces derniers sont liés par les principes généraux du droit qui sont inclus dans la Charte, non pas en vertu de la Charte, mais en vertu de ces principes.

Les Etats sont représentés dans les divers organes des Nations Unies, par des personnes qui sont déléguées par leurs gouvernements. Cette représentation est continue, c'est-à-dire que les Etats membres qui font partie des organes des Nations Unies sont en principe tous représentés chaque fois que cet organe fonctionne. Il y a aussi une représentation permanente des différents Etats membres, qui d'après la Charte (article 28 §1) n'est obligatoire que pour les Etats membres du Conseil de Sécurité.

En général, l'Organisation des Nations Unies demeure normalement étrangère aux méthodes juridiques et politiques selon lesquelles les Etats membres sont représentés. Il y a, au début de chaque session d'un organe, une commission dite de vérification des pouvoirs qui est chargée d'examiner les pouvoirs des représentants. Ce n'est en fait qu'une simple formalité, dès lors qu'aucun doute ne s'élève sur la qualité même des personnes envoyées par les différents gouvernements. Des difficultés apparaissent lorsque ce sont non plus les délégués mais les gouvernements eux-mêmes qui font l'objet d'une suspicion. Il peut se produire qu'à la suite d'un coup d'Etat ou d'une révolution un nouveau gouvernement apparaisse dans un Etat membre des Nations Unies, ou même que deux gouvernements prétendent représenter valablement un même Etat. Les Etats étrangers peuvent prendre des attitudes différentes à l'égard de ce ou ces gouvernements, cela peut aboutir à des tensions dans les relations internationales, puisqu'un même gouvernement peut être reconnu comme gouvernement légitime par certains Etats étrangers pendant qu'il est ignoré par d'autres. Dans le cas où il n'y a pas deux gouvernements rivaux dans un même Etat, on accueille généralement la délégation représentant le nouveau gouvernement, même si ce nouveau gouvernement ne plaît pas à tout le monde. L'affaire est plus délicate lorsqu'il y a deux gouvernements rivaux parce que généralement chacun de ces gouvernements est soutenu par un groupe d'Etats étrangers. Le point de vue qui l'emporte est celui de la majorité.



L'Organisation des Nations Unies fut confrontée au problème de la représentation de la Chine, à partir de la victoire des forces communistes chinoises à la fin de 1949. Le nouveau gouvernement central de la République populaire demanda à remplacer dans les organes des Nations Unies, la délégation du gouvernement de Tchang Kaï Tchek par une délégation nommée par lui. Mais l'ancien gouvernement, qui continuait à exercer son emprise sur l'île de Formose, maintint sa représentation. Il s'est donc posé à partir de 1950 un problème juridique dont la solution a longtemps été rendue impossible en raison de son contenu politique. Le gouvernement de Formose avait l'appui des Etats-Unis, tandis que le gouvernement de la Chine populaire avait celui des soviétiques. Cette situation anormale prit fin en 1971, date à laquelle, la République Populaire de Chine remplaça la République de Chine comme seul représentant valable aux Nations Unies et comme un des cinq membres permanents du Conseil de Sécurité.

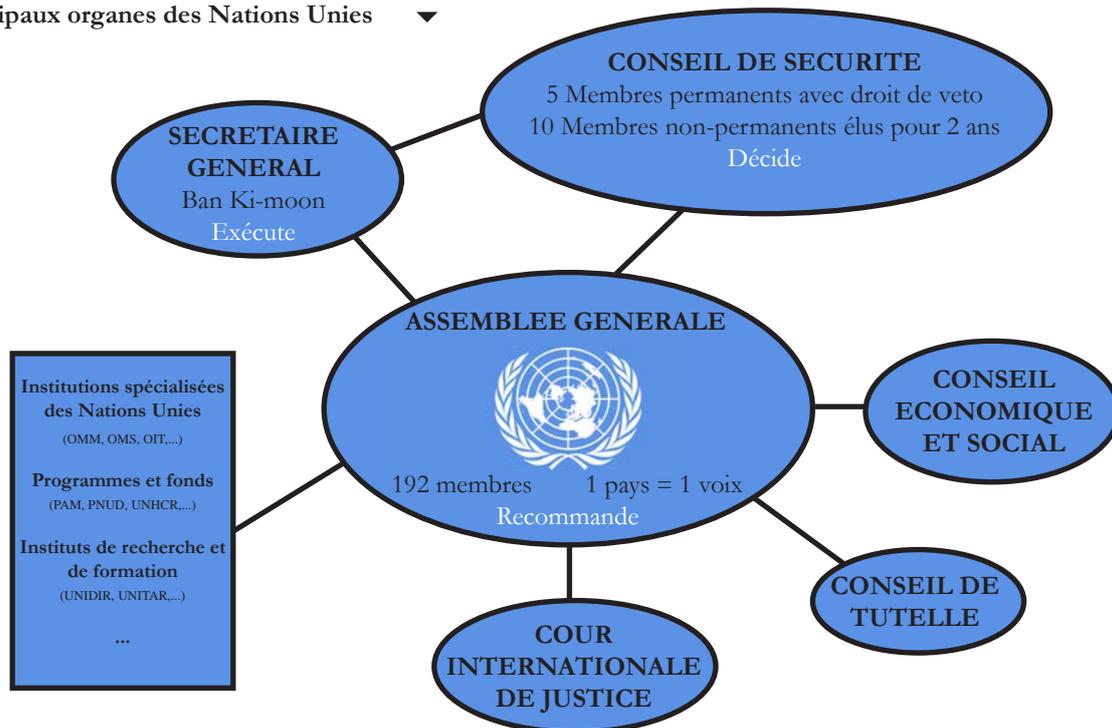
Le 28 juin 2009, le Président du Honduras Manuel Zelaya a été renversé et déporté hors du pays par l'armée, soutenue par la Cour suprême et le Congrès, en raison d'un conflit institutionnel concernant la question de la modification de la Constitution hondurienne abordée par le Président, dans le but de pouvoir renouveler son mandat. Le jour même, la Cour suprême a validé le renversement du Président et le Parlement a désigné un nouveau gouvernement, dirigé par Roberto Micheletti. Zelaya bénéficie du soutien de la communauté internationale, dont celui de l'ONU. Le lendemain de son enlèvement, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution qualifiant les événements de « coup d'État » et appelant à la « restauration immédiate et inconditionnelle » de Zelaya comme président. Ce dernier a pu rentrer au Honduras en septembre, et se réfugier à l'ambassade du Brésil. En novembre ont eu lieu les élections du nouveau président, remportées par le candidat de droite, Porfirio Lobo Sosa. Jusqu'en novembre 2009, cinq pays avaient reconnu la légitimité de Porfirio Lobo Sosa : les Etats-Unis, le Costa Rica, le Panama, le Pérou et la Colombie. L'ONU, quant à elle, n'avait pas reconnu ce gouvernement.



# La structure de l'Organisation des Nations Unies

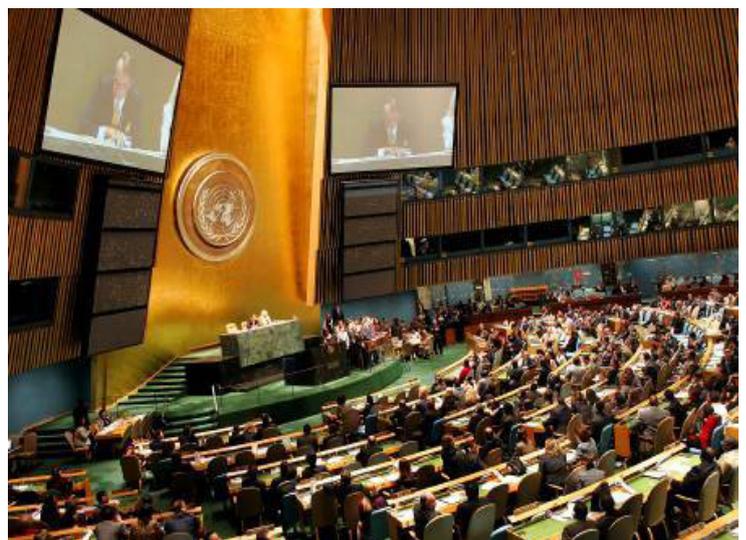
L'ONU n'est pas un gouvernement mondial. Elle ne peut que ce que veulent collectivement les Etats qui la composent. Les gouvernements lui imposent ses objectifs et ses mandats, lui donnent ses moyens humains, militaires et financiers. La « famille des Nations Unies » comprend l'ONU proprement dite et les Institutions spécialisées qui lui sont rattachées. Telle qu'elle est prévue par la Charte de San Francisco, l'Organisation des Nations Unies forme un imposant ensemble de six organes principaux, beaucoup plus complexe que la SDN en raison de la multiplicité des domaines dans lesquels la nouvelle organisation est compétente. Les organes principaux qui sont énumérés à l'article 7 de la Charte des Nations Unies sont l'Assemblée générale, le Conseil de Sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de Tutelle, la Cour Internationale de Justice et le Secrétariat. Chacun de ces organes remplit des fonctions particulières qui lui sont attribuées par la Charte.

## Les principaux organes des Nations Unies ▼



## L'Assemblée générale

L'Assemblée générale est l'organe central des Nations Unies, elle est formée de tous les Etats membres. Les délégations nationales comprennent chacune cinq délégués et cinq suppléants, mais elles n'ont qu'une voix dans les votes. Elles sont placées dans la salle des séances selon l'ordre alphabétique anglais. Le président fait face à l'Assemblée, avec le secrétaire général et le secrétaire adjoint chargé des affaires de l'Assemblée générale. Les séances sont publiques. L'Assemblée fonctionne en sessions. Il y a une session régulière qui en principe est convoquée pour le troisième mardi de septembre et qui revêt une certaine solennité : les délégations sont souvent présidées, au moins pendant les premiers jours, par les ministres des Affaires étrangères. Par ailleurs, les Chefs d'Etats sont aussi fréquemment présents. Lorsque les circonstances l'exigent, l'Assemblée peut être convoquée en session extraordinaire, sur la demande du Conseil de Sécurité ou de la majorité de ses membres. Les sessions se tiennent généralement au siège permanent de New York, mais elles peuvent être convoquées ailleurs. La durée des sessions ordinaires de l'Assemblée n'est pas déterminée à l'avance.



L'Assemblée générale de l'ONU en session ▲  
Source : [www.dfo-mpo.gc.ca](http://www.dfo-mpo.gc.ca)

Depuis 1946, leur durée a eu tendance à s'accroître en raison non seulement du nombre plus considérable des questions à l'ordre du jour, mais aussi de l'augmentation des débats due aux divergences et oppositions internationales résultant en particulier de la « guerre froide » et de l'anticolonialisme. Des efforts ont été faits pour limiter la durée des sessions, mais ceci est difficile à obtenir, étant donné le nombre de participants (presque tous les Etats du monde) placés sur un pied d'égalité, et où la liberté d'expression est considérée comme l'un des aspects essentiels de cette égalité.

L'Assemblée générale compte six grandes commissions :

- > Désarmement et la sécurité internationale (Première commission) ;
- > Économique et financière (Deuxième commission) ;
- > Sociales, humanitaires et culturelles (Troisième commission) ;
- > Politique spéciale et de décolonisation (Quatrième commission) ;
- > Administratives et budgétaires (Cinquième commission) ;
- > Juridique (Sixième commission).

L'Assemblée a une compétence générale : elle peut discuter toute question ou affaire rentrant dans le cadre de la Charte. Elle s'occupe donc quasiment de tout. Elle partage avec le Conseil de Sécurité le soin de « discuter toutes questions se rattachant au maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Toutefois, si le Conseil s'occupe effectivement d'une question de ce genre, et tant qu'il s'en occupe, l'Assemblée ne peut, sur cette question faire de recommandation, à moins que le Conseil ne le lui demande. Elle doit lui renvoyer toute affaire appelant une action opérationnelle.

Certaines attributions lui sont propres, à savoir :

- elle partage avec le Conseil de Tutelle, qui est sous son autorité, le soin de contrôler l'administration des territoires placés sous régime de tutelle ;
- elle étudie les principes généraux de coopération pour le maintien de la paix, en particulier ceux concernant le désarmement ;
- elle développe la coopération internationale dans les domaines politique, économique, social, culturel et dans celui de la protection des droits de l'Homme ;
- elle reçoit des rapports des autres organes de l'Organisation.

L'Assemblée générale prend des décisions en ce qui concerne le fonctionnement de l'Organisation elle-même : élections des membres non permanents du Conseil de Sécurité, des membres du Conseil économique et social, des membres élus du Conseil de tutelle, des membres de la Cour internationale de justice, des membres du Conseil des droits de l'Homme, nomination du secrétaire général sur proposition du Conseil de Sécurité, de même que l'admission ou l'exclusion d'un Etat membre, vote du budget, création d'organes subsidiaires. En outre, elle adopte des recommandations adressées aux Etats membres qui n'ont pas de force contraignante, mais expriment une grande pression morale.

Chaque Etat membre dispose d'une voix quelle que soit sa taille ou sa richesse. En raison de leurs agissements, certains pays peuvent être suspendu du droit de vote. Du fait de sa politique d'apartheid, l'Afrique du Sud a été suspendue de 1974 à 1994. La majorité est calculée sur le nombre de membres présents et votants. Les Commissions votent à la majorité simple. L'Assemblée vote à la majorité simple pour des questions de procédure et sur les questions qui sont considérées comme de peu d'importance. La majorité des deux tiers est requise pour les questions importantes qui sont énumérées par la Charte comme par exemple: recommandations sur la paix et la sécurité, questions de tutelle et questions budgétaires, élection des membres des Conseils et du secrétaire général, admission, suspension et exclusion d'Etats membres. Au fur et à mesure, les Etats membres auront tendance à constituer des groupes politiques : groupe latino-américain, groupe afro-asiatique, bloc des pays socialistes, les pays occidentaux quant à eux feront preuve de moins de cohésion.



**Tableau des votes de l'Assemblée générale** ▲

Source : [www.un.org](http://www.un.org)  
Photo ONU

# Le Conseil de sécurité

Le Conseil de sécurité a « la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales » (article 24 de la Charte des Nations Unies). Il est composé de cinq membres permanents à savoir les Etats-Unis, l'Union soviétique à laquelle a succédé la Fédération de Russie en décembre 1991, le Royaume-Uni, la France, la Chine et de membres non permanents élus pour deux ans par l'Assemblée générale en tenant compte de leur contribution au maintien de la paix et d'une répartition géographique équitable. Les membres sortants ne sont pas immédiatement rééligibles. Au début, il y avait six membres non permanents. Depuis 1966, en raison de l'accroissement du nombre d'Etats faisant partie de l'ONU, il y en a dix. Le Conseil de sécurité se compose donc de quinze membres depuis le 1er janvier 1966. Depuis son adhésion à l'ONU, en 2002, la Suisse n'a pas encore été membre non-permanent du Conseil.



Le choix des membres permanents est le fruit des Etats vainqueurs de la Deuxième Guerre mondiale. Aussi, depuis quelques années, il est question d'effectuer des changements dans le choix et le nombre de pays membres permanents en tenant compte des changements survenus depuis 1945. L'Allemagne et le Japon, les pays vaincus en 1945, revendiquent le droit de siéger aux côtés des cinq, en invoquant leur puissance économique et politique. Il est aussi question d'y intégrer les puissances démographiques et régionales des pays du Sud telles que l'Inde, le Mexique, le Brésil ou le Nigeria, afin de « démocratiser » ce groupe des membres permanents.

Les membres du Conseil doivent être disponibles 24 heures sur 24, au cas où surviendrait une crise internationale. Un État membre ou le Secrétaire général peuvent convoquer une réunion du Conseil de sécurité si la paix est menacée. Un État non membre peut également demander la tenue d'une réunion du Conseil s'il estime qu'il y a une menace à la paix. Quand une réunion est convoquée, les pays directement concernés par une question soumise au Conseil sont invités à prendre part aux discussions, mais ne peuvent pas participer au vote des résolutions du Conseil. Une majorité de neuf membres est nécessaire pour l'adoption d'une résolution, mais aucune résolution (sauf pour les questions de procédure) ne peut être adoptée si l'un des cinq membres permanents s'y oppose - c'est le droit de veto des membres permanents (voir page 31).



Une séance du Conseil de sécurité ▲

Source : [www.droitshumains.org](http://www.droitshumains.org)

En cas de conflit entre un ou plusieurs pays, le Conseil peut décréter contre l'agresseur des sanctions économiques que tous les autres membres de l'ONU sont tenus d'appliquer. Si les sanctions ne suffisent pas à mettre fin à l'agression, le Conseil de sécurité peut autoriser des États membres à lancer conjointement une opération militaire. Le Conseil n'autorise ces opérations qu'en dernier recours, lorsque tous les moyens de règlement pacifique ont échoué.

Dans la majorité des cas, le Conseil essaie de négocier un cessez-le-feu entre les belligérants. Une fois que les combats ont cessé, il peut arriver que l'ONU envoie sur place des forces de maintien de la paix pour maintenir séparées les parties au conflit ou faciliter la mise en oeuvre d'un accord de paix.

Mois	Présidence	Mandat du membre se termine
Janvier	Fédération de Russie	Membre Permanent
Février	Slovaquie	31 décembre 2007
Mars	Afrique du Sud	31 décembre 2008
Avril	Royaume-Uni	Membre Permanent
Mai	États-Unis	Membre Permanent
Juin	Belgique	31 décembre 2008
Juillet	Chine	Membre Permanent
Août	Congo (République du)	31 décembre 2007
Septembre	France	Membre Permanent
Octobre	Ghana	31 décembre 2007
Novembre	Indonésie	31 décembre 2008
Décembre	Italie	31 décembre 2008
	Panama	31 décembre 2008
	Pérou	31 décembre 2007
	Qatar	31 décembre 2007

Enfin, le Conseil de sécurité recommande l'admission de nouveaux membres à l'ONU. Les recommandations portent aussi sur le choix du Secrétaire général et sur celui des juges qui siégeront à la Cour internationale de Justice.

◀ **Les membres du Conseil de Sécurité président le Conseil à tour de rôle, en ordre alphabétique anglais, pour une durée d'un mois.**

**On attend avant tout du Président qu'il assure le bon fonctionnement des travaux du Conseil de Sécurité, en établissant le programme de travail et l'organisation des réunions. Il s'agit donc d'un rôle essentiellement procédural qui implique notamment que le Président mène les débats et fasse un compte-rendu oral succinct, à la sortie des séances à huis clos, à l'intention de la presse et du public.**

L'importance considérable des fonctions du Conseil explique sa procédure de vote. Chaque Etat membre du Conseil dispose d'une voix ; la majorité étant neuf sur quinze. Mais, pour les questions qui ne sont pas de procédure, cette majorité doit comprendre les cinq voix des membres permanents. Un membre permanent peut ainsi s'opposer à une décision réunissant la majorité : c'est le fameux droit de veto. Cela peut incontestablement paralyser le Conseil mais c'est la garantie considérée comme indispensable par les grandes puissances pour participer à une organisation à **vocation internationaliste et de qualité majoritaire**. Quelques décisions ont été prises par une majorité de membres non permanents sans qu'aucun membre permanent ne vote en sa faveur ; il suffit que ceux-ci s'abstiennent, ne prennent pas part au vote, ou soient absents (comme par exemple l'URSS en 1950), mais il suffit d'un vote négatif d'un seul membre permanent pour bloquer une décision ayant l'accord des quatorze autres membres.



Pendant la guerre froide, la compétition bipolaire entre les États-Unis et l'Union soviétique a paralysé l'utilisation du Chapitre VII (voir au bas de la page 32) en raison de l'utilisation du droit de veto pour empêcher l'adoption des résolutions proposées par l'autre bloc. Avant les années 1990, le chapitre VII n'a que rarement été invoqué, à deux exceptions près : celle de la Corée (1950-1953) et celle de l'Irak (1990-1991). En 1950, l'absence de l'URSS - qui pratiquait alors la politique de la chaise vide - au Conseil de sécurité avait permis l'envoi d'un contingent militaire sous le commandement des États-Unis en Corée du Sud. En 1990, ensuite, après l'invasion du Koweït par l'Irak, la résolution 660 a constaté une rupture de la paix et de la sécurité internationales et également légitimé l'envoi d'une force multilatérale.

Comme nous le rappelle André Lewin, « cette division du monde en deux blocs hostiles paralysa largement le Conseil de sécurité, organe essentiel pour la paix et la sécurité internationale, qui ne put adopter en quarante-cinq ans que 700 résolutions (contre plus de 1'000 au cours des quinze dernières années). Le droit de veto accordé aux cinq membres permanents en fut grandement responsable : sur 244 vetos émis entre 1946 et 1995, 121 sont dus à l'URSS [...], 70 aux États-Unis [...], 32 à la Grande-Bretagne, 18 à la France et 2 à la Chine ; depuis la fin des blocs [...] le Conseil de sécurité a repris de la vigueur, a étendu et multiplié ses activités et s'est prononcé le plus souvent à l'unanimité (seulement une trentaine de vetos depuis 1995, la majorité américains, en particulier sur le Proche-Orient) ».

Source : [http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france\\_829/label-france\\_5343/les-numeros-label-france\\_5570/lf60-60-ans-onu\\_11476/dossier-60-sup-e-sup-anniversaire-un-tournant-pour-onu\\_11477/ONU-soixante-ans\\_22258.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/label-france_5343/les-numeros-label-france_5570/lf60-60-ans-onu_11476/dossier-60-sup-e-sup-anniversaire-un-tournant-pour-onu_11477/ONU-soixante-ans_22258.html)

Le Conseil a les attributions pour intervenir de deux manières différentes à savoir :

- ① soit dans le règlement pacifique des différends entre États et dispose à cet effet d'une gamme de moyens très variés : enquêtes, discussions, médiation, vote de recommandations aux États en cause. Il peut créer à cet effet des organes subsidiaires comme des commissions d'observation, de contrôle, médiateur entre autres : par exemple en 2006, une nouvelle commission de consolidation de la paix a été créée ;
- ② il peut aussi en cas de menace contre la paix, de rupture de paix, d'acte d'agression, prendre des mesures à caractère obligatoire pour tous les États. Il peut décider de mesures n'impliquant pas l'emploi de la force armée: interruption complète ou partielle des relations économiques et des divers moyens de communication, rupture des relations diplomatiques. S'il estime que ces mesures ne sont pas suffisantes, le Conseil peut alors utiliser la force pour entreprendre toute action qu'il juge nécessaire au maintien ou au rétablissement de la paix et de la sécurité : démonstration, blocus ou toute autre opération.



Les casques bleus aussi appelés soldats de la paix sont les forces de maintien de la paix de l'ONU

Source : [www.tagblatt.lu](http://www.tagblatt.lu)



## L'Agenda pour la paix

L'Agenda pour la paix est un rapport présenté par le Secrétaire général Boutros Boutros-Ghali en application à la déclaration formulée lors de la réunion au Sommet du Conseil de sécurité en janvier 1992. Il est invité à élaborer une étude et des recommandations portant sur les moyens de renforcer la capacité de l'Organisation et son efficacité dans le domaine de la diplomatie préventive, du rétablissement et du maintien de la paix. L'un des principaux thèmes développés dans ce rapport est que « l'ONU a pour vocation de contribuer à toutes les étapes d'un processus, qui, partant de la prévention des conflits, de leur règlement et de l'assistance d'urgence, se poursuit avec la reconstruction et la réinsertion, aboutit enfin au développement socio-économique ». Les fonctions des opérations de maintien de la paix y sont précisées et étendues : au maintien de la paix, se juxtaposent le rétablissement de la paix, l'imposition de la paix et la consolidation de la paix. L'« Agenda pour la paix » a eu un grand impact sur les relations internationales en ce sens qu'il constitue un rapport innovateur.



**Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de 1992 à 1996**

## Le concept des opérations de maintien de la paix (OMP)

Ces opérations ne sont pas prévues dans la Charte des Nations Unies. Elles correspondent à une sorte de chapitre VI bis ou VI ½.

En 1948 des opérations d'observation sont mises en place. Celles-ci comprennent des observateurs non armés et la composition de ces missions sont limitées à quelques centaines de personnes. La résolution 50 du Conseil de Sécurité instaure l'ONUST qui a pour but de superviser la trêve entre Israël, Egypte, Syrie, Jordanie et Liban. En 1949, une autre mission du même type sera mise en place entre l'Inde et le Pakistan (UNMOGIP).

En 1956, on entre réellement dans les OMP. Ces missions comprennent plusieurs milliers d'hommes armés. Le concept apparaît lors de la crise de Suez qui est marquée par une intervention tripartite (Royaume-Uni, France et Israël) contre l'Égypte. Le cadre de cette intervention impliquerait pour l'ONU d'employer le chapitre VII. Toutefois, pour des raisons politiques, ceci se révèle impossible. C'est le Secrétaire général de l'époque, Dag Hammarskjöld, et le ministre des affaires étrangères du Canada, Lester Pearson, qui proposent d'oublier ce que propose la Charte car il faudrait envoyer des « gendarmes » et proposent d'envoyer « une brigade de pompiers » c'est-à-dire une force militaire d'interposition neutre et impartiale. L'idée est retenue par les États-Unis et l'Union soviétique, mais le veto de la France et du Royaume Uni bloque le Conseil de Sécurité. L'Assemblée générale sera convoquée sur la base de la **résolution 377(V)** pour permettre la mise en place de cette première force.

A partir de cette première expérience se dégage peu à peu une véritable « doctrine du maintien de la paix », théorisée par le secrétaire général de l'époque, Dag Hammarskjöld.

Trois principes fondamentaux la président :

- Le consentement des parties : Le consentement de l'État sur le territoire duquel les troupes des Nations Unies sont amenées à stationner est un principe de base qui l'emporte sur toute autre considération.
- L'impartialité : Ce sont avant tout des forces d'interposition entre deux parties rivales après la conclusion d'une trêve ou d'un cessez-le-feu afin d'éviter la reprise des hostilités.
- Le non usage de la force : Etant donné l'esprit de la Charte, les Casques bleus ne sont dotés que d'armes défensives légères (en cas de légitime défense). Ils doivent à tout prix éviter d'alimenter le recours à la force.

### Résolution 377(V) ou « résolution Acheson »

Le 3 novembre 1950, l'Assemblée générale a adopté la résolution 377 (V) « Union pour le maintien de la paix », plus connue sous le nom de « résolution Dean Acheson ». Cette résolution précise que, lorsque certaines conditions sont réunies (impuissance du Conseil de sécurité, décision de réunir l'Assemblée générale, etc.), l'Assemblée générale « examinera immédiatement la question afin de faire aux membres les recommandations appropriées sur les mesures collectives à adopter... »

Chapitre VI : Règlement pacifique des différends	Chapitre VII : Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression
<p>Ce chapitre vise à aider ou inciter les parties à un conflit potentiel ou ouvert à trouver un règlement politique (avec l'Agenda pour la paix on parle de peace making ou de restauration de la paix).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- libre choix des parties concernant le règlement du conflit. (la Charte recommande aux États de régler directement leurs différends par des moyens pacifiques).</li><li>- Le Conseil de Sécurité reste libre d'intervenir à n'importe quel moment (article 34).</li><li>- Si le Conseil de Sécurité intervient spontanément ou à la demande de l'une des parties, il peut recommander des méthodes particulières de règlement ou également recommander les termes d'une solution. Dans les deux cas, les recommandations du Conseil de Sécurité n'ont pas de valeur juridique, ce sont des recommandations politiques.</li></ul>	<p>Ce chapitre concerne l'imposition de la paix sans le consentement des parties. Lorsque le Conseil de Sécurité constate une violation de l'art 2 §4, il détient d'importants pouvoirs avec 2 catégories de mesures coercitives :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- mesures n'impliquant pas la force armée (par exemple interruption des relations économiques)</li><li>- mesures impliquant la force armée</li></ul> <p>Contrairement aux mesures prises dans le cadre du chapitre 6, les décisions sont ici obligatoires.</p> <p>L'article 43 prévoyait que tous les membres des Nations Unies mettraient à la disposition du Conseil de Sécurité des forces armées. Cet article n'a jamais été mis en pratique. Pour chaque intervention, le Conseil de Sécurité doit faire appel aux États pour qu'ils fournissent les armements.</p>

#### Article 2 §4 de la Charte des Nations Unies

Les Membres de l'Organisation s'abstiennent, dans leurs relations internationales, de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies

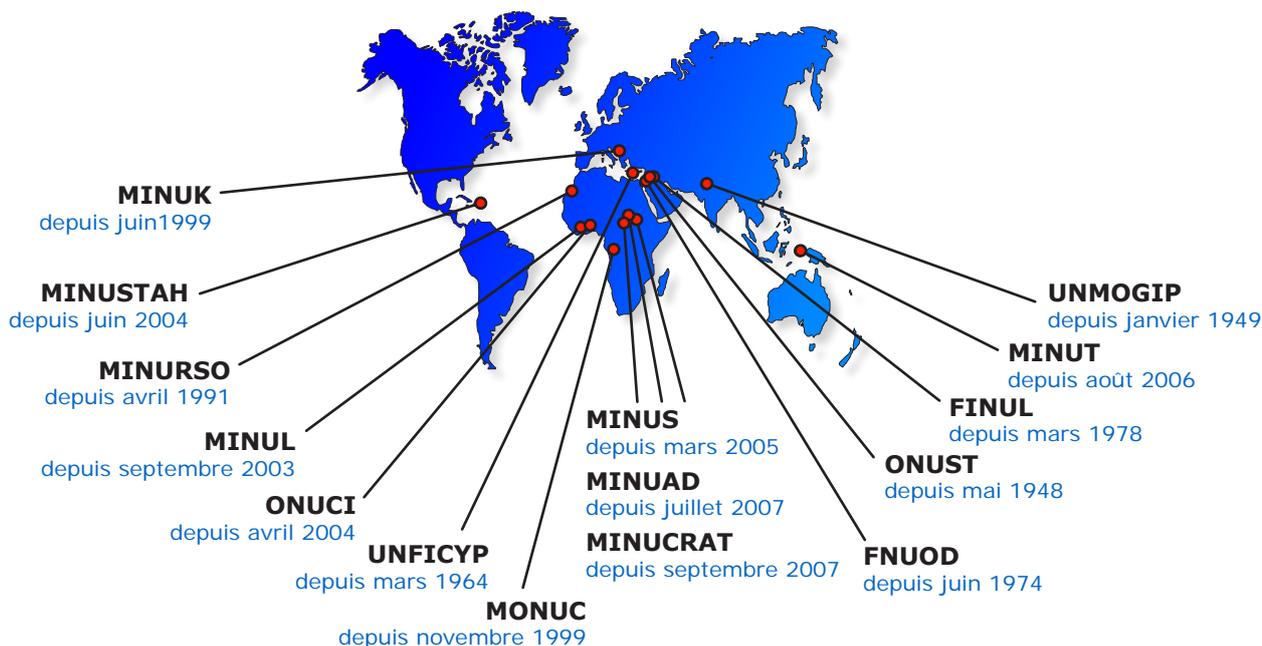
Les **OMP de deuxième génération** relèvent d'un mandat plus large que celles de la première génération. Leur rôle inclut non seulement le maintien mais aussi le rétablissement et l'édification de la paix. Elles débordent donc sur le terrain des conflits internes, de la promotion des pratiques démocratiques et de l'assistance humanitaire d'où leur développement quantitatif et leur expansion géographique. Les missions de deuxième génération apparaissent dans le contexte de l'après-guerre froide à l'exception de l'ONUC (Opération des Nations Unies au Congo) qui est la seule opération complexe de première génération.

Les opérations de maintien de la paix de seconde génération ne visent plus à stabiliser une situation en attendant que se dégage une solution pacifique mais font partie intégrante de la solution. Leur finalité est de mettre en oeuvre un règlement politique global accepté au préalable par les parties. Elles continuent de fonctionner dans le cadre fictif du « maintien » de la paix alors que leur mission est précisément de « construire » voire d'imposer cette paix. Parmi leurs prérogatives figurent la restauration de l'Etat. En effet, elles ne se contentent pas seulement de rétablir l'ordre mais interviennent aussi pour créer un environnement politique, économique et social permettant ainsi à la population victime d'un conflit interne à un Etat de retrouver ses structures et son équilibre. Il s'agit de bâtir de nouvelles structures politiques et administratives, afin de garantir la viabilité du règlement politique d'ensemble et de l'inscrire dans la durée.

Le concept d'OMP traduit l'usage politique de deux types de thérapie : « La thérapie de l'aspirine » en vertu de laquelle il s'agit de calmer la névralgie d'un patient qui souffre d'un cancer en attendant l'intervention du chirurgien, c'est-à-dire les diplomates chargés de trouver un remède de fond. La seconde thérapie, celle du « laser » est plus complexe : elle peut être de type préventif, coercitif (peace enforcement), ou « cautérisant » (peace building).

Source : Victor-Yves Ghebali in Yves Daudet, « les Nations Unies en ex-Yougoslavie » in Les Nations Unies et l'ex-Yougoslavie, Rencontres internationales de l'IEP d'Aix-en-Provence, 12-13 décembre 1997, Pedone, Paris, 1998

En 2009, 15 Opérations de Maintien de la Paix sont engagées sur le terrain avec un personnel en uniforme comprenant plus de 80'000 personnes. À ces opérations viennent encore s'ajouter deux « missions politiques » des Nations Unies, en Afghanistan et au Burundi. Toutes ces opérations et missions doivent être mandatées et suivies par le Conseil de Sécurité.



ONUST	Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve en Palestine (mai 1948)
UNMOGIP	Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan (janvier 1949)
UNFICYP	Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (mars 1964)
FNUOD	Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (juin 1974)
FINUL	Force intérimaire des Nations Unies au Liban (mars 1978)
MINURSO	Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara Occidental (avril 1991)
MINUK	Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (juin 1999)
MONUC	Mission de l'Organisation des Nations Unies en République Démocratique du Congo (novembre 1999)
MINUL	Mission des Nations Unies au Liberia (septembre 2003)
ONUCI	Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (avril 2004)
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (juin 2004)
MINUS	Mission des Nations Unies au Soudan (mars 2005)
MINUT	Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (août 2006)
MINUAD	Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (juillet 2007)
MINUCRAT	Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (septembre 2007)

➔ Source : <http://www.un.org/french/peace/peace/bnote.htm#undof>

# Le Conseil Economique et Social (ECOSOC)

Sous l'autorité de l'Assemblée générale, le Conseil économique et social (ECOSOC) est l'organe principal de coordination des activités économiques et sociales de l'ONU et des divers fonds, programmes, organismes et organes spécialisés qui constituent ce que l'on appelle le « système » ou « la grande famille » des Nations Unies. Il comprend 54 membres élus pour trois ans.

Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents et votants, mais ses recommandations ne sont pas obligatoires. Il se réunit selon les besoins. Au début il y avait deux sessions par an, une au printemps à New York et l'autre en été à Genève. Depuis 1993, il n'y a qu'une seule session par année qui se tient alternativement à New York et à Genève.



une réunion de l'ECOSOC à New York ▲

Source : [www.energiesosfutur.org](http://www.energiesosfutur.org)

Ses compétences sont très vastes : droits de l'Homme, libertés fondamentales, questions économiques, sociales, culturelles et de l'éducation, santé publique etc. Il provoque des études et des rapports ; formule des recommandations à l'Assemblée générale, aux Etats membres et aux Institutions spécialisées dont il est chargé de coordonner les activités ; il consulte de nombreuses organisations non gouvernementales (ONG). Il peut convoquer des conférences internationales sur les questions de sa compétence et créer des commissions.

Cette structure comprend, entre autres, huit commissions délibérantes chargées d'étudier les questions et de faire des recommandations dans leur domaine d'expertise.

Le Conseil supervise également des commissions économiques régionales chargées de promouvoir le développement économique dans chaque région et de renforcer les relations économiques entre les divers pays concernés, et entre ces pays et le reste du monde.

## Commissions économiques régionales

- la Commission économique pour l'Afrique (Addis-Abeba, Éthiopie)
- la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (Bangkok, Thaïlande)
- la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (Beyrouth, Liban)
- la **Commission économique pour l'Europe** (Genève, Suisse)
- la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Santiago, Chili)

## Commissions techniques

- la Commission de la population et du développement
- la Commission du développement social
- la Commission de la condition de la femme
- la Commission de la prévention du crime et la justice pénale
- la Commission des stupéfiants
- la Commission de la science et de la technique au service du développement
- la Commission du développement durable
- la Commission de statistique

Le Conseil compte aussi quatre comités permanents. Ce sont : 1) le Comité du programme et de la coordination; 2) la Commission des établissements humains; 3) le Comité chargé des organisations non gouvernementales; 4) le Comité chargé des négociations avec les institutions intergouvernementales.

Enfin, le Conseil supervise les travaux d'un grand nombre d'organes d'experts sur des questions comme l'environnement, les ressources naturelles et les droits économiques, culturels et sociaux.

Il supervise également les conseils d'administration de plusieurs organes des Nations Unies, dont le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour la population, pour n'en citer que quelques-uns.

## L'application des normes de la CEE-ONU

Savez-vous que les normes de la CEE-ONU s'applique à de nombreux domaines : logement et aménagement du territoire, environnement, agriculture, énergie, bois, transports, etc. Ainsi, par exemple, la CEE-ONU a normalisé les 200 panneaux de la signalisation routière que nous voyons chaque jour et assure la mise à jour de la Convention sur cette signalisation routière, qu'elle a d'ailleurs elle-même rédigée en 1968.

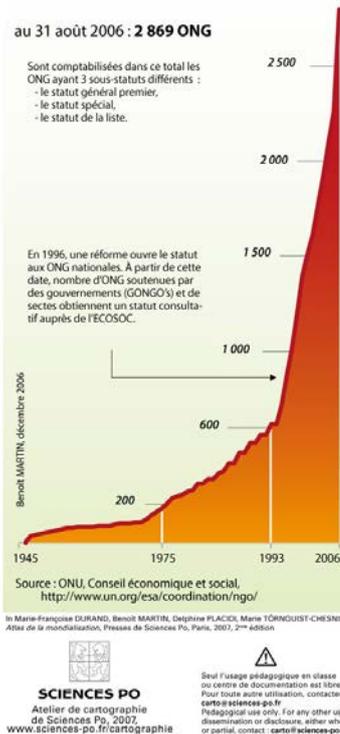


## Les ONG et l'ECOSOC

Aux termes de la Charte (art. 71), le Conseil économique et social peut consulter les ONG qui s'occupent de questions relevant de sa compétence. Plus de 2'800 ONG sont dotées du statut consultatif auprès du Conseil. Pour ce dernier les ONG doivent pouvoir donner leur point de vue. Elles ont souvent une expérience ou des connaissances particulières qui peuvent lui être utiles dans ses travaux. Les ONG sont devenues les principaux intermédiaires par lesquels le grand public a pu accéder aux institutions de l'ONU.

Le droit de vote officiel est réservé aux gouvernements membres, mais un vaste processus de consultation des ONG a été mis en place. Il n'y avait à l'origine qu'un nombre relativement petit d'ONG qui, reconnues à l'échelle internationale, étaient consultées par l'ECOSOC. Or, ce nombre a augmenté de façon exponentielle au cours des dernières années.

### ONG ayant un statut consultatif auprès de l'ECOSOC, 1945-2006



L'ECOSOC a établi la résolution 1296 (XLIV) le 23 mai 1968, formulant les conditions requises des ONG pour obtenir un statut consultatif auprès du Conseil. Notamment, l'ONG doit avoir un caractère représentatif et une réputation internationale bien établie. Elle doit s'engager à aider l'ONU. Elle doit avoir une structure internationale et un siège reconnu. La Résolution distingue deux niveaux de statut consultatif. La catégorie I est accordée aux ONG qui s'intéressent à la plupart des activités du Conseil (statut consultatif général). La catégorie II est destinée aux ONG dont la compétence particulière et l'action s'étendent à quelques-uns seulement des domaines d'activité du Conseil (statut consultatif spécial). Enfin d'autres ONG peuvent figurer sur une Liste, sans être dotées du statut consultatif, visant une contribution occasionnelle.

Au fil des années, les rapports entre l'Organisation des Nations Unies et les ONG dotées du statut consultatif se sont considérablement développés. Les ONG sont de plus en plus considérées comme des partenaires que l'on consulte sur des questions de politique et de programme et qui jouent un rôle de liaison avec la société civile.

◀ Ce graphique illustre bien l'évolution du rôle des ONG depuis la création des Nations Unies et plus particulièrement leur rôle au sein de l'ECOSOC. Au 1er septembre 2009, 3'287 ONG bénéficiaient d'un statut auprès de cet organe (138 avec le statut général, 2'166 avec le statut spécial et 983 sur la liste).

Source : [http://cartographie.sciences-po.fr/cartotheque/34D\\_ong\\_ecosog\\_2006.jpg](http://cartographie.sciences-po.fr/cartotheque/34D_ong_ecosog_2006.jpg)



## Exemple de participation des ONG : L'Examen Périodique Universel (EPU)

L'EPU est un nouveau mécanisme du Conseil des droits de l'Homme qui vise à examiner les Etats membres des Nations Unies sous l'angle de leurs obligations et de leurs engagements en matière de droits de l'Homme. En quatre ans (2008-2011), les 192 Etats membres auront été étudiés, au rythme de 48 Etats par année (donc trois sessions de deux semaines par an). Il existe différentes phases du processus de l'EPU durant lesquelles les ONG peuvent s'impliquer et avoir un impact sur le déroulement et le résultat de cet examen. Voici quelques actions pouvant être entreprises par les ONG : avant l'EPU, elles peuvent soumettre au Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) des informations concernant la situation des droits de l'Homme dans le pays qui va être examiné à la prochaine session, et ces données pourront être incluses dans le rapport du HCDH, un des trois documents soumis au Groupe de Travail de l'EPU (ce groupe de travail comprend les 47 Etats membres du Conseil des droits de l'Homme). Les ONG ont également l'opportunité de pratiquer le lobbying envers d'autres Etats, afin que ceux-ci posent des questions particulières à l'Etat examiné. Pendant l'examen, les ONG ont la possibilité d'assister au Groupe de Travail, mais elles ne peuvent pas faire de déclarations. Enfin, après l'examen, l'action se fait principalement au niveau national, où les ONG diffusent l'information sur les résultats de l'EPU et veillent à la mise en oeuvre des engagements pris par l'Etat durant la session. Ces exemples de mesures ne sont pas une liste exhaustive des actions que les ONG peuvent entreprendre, il en existe d'autres.

## Le Conseil de Tutelle (ne siège plus)

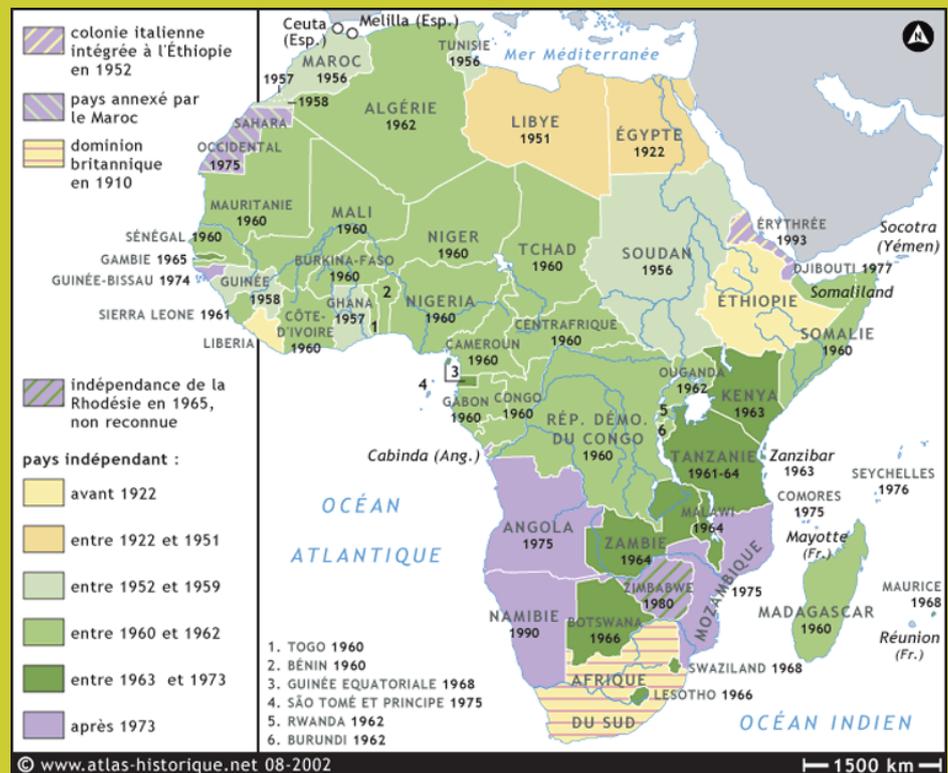
Le Conseil de tutelle est le seul organisme des Nations Unies qui ne siège plus. A la fin de la Première Guerre mondiale, la SDN avait décidé de déposséder les Etats vaincus de leurs colonies et de les confier à des pays les administrant par mandat. En 1945, ces mandats sont transformés en tutelles jusqu'à l'indépendance, objectif final. Le Conseil de tutelle a été créé en vertu du Chapitre XIII de la Charte afin de surveiller l'administration des territoires sous tutelle et de faire en sorte que les gouvernements chargés de cette administration prennent les mesures qui conviennent pour préparer ces territoires à la réalisation des objectifs énoncés dans la Charte, c'est-à-dire aboutir à l'autonomie ou à l'indépendance. Au début de 1950, onze territoires avaient été placés dans le **système des tutelles**. Dix localisés en Afrique et dans le Pacifique étaient sous l'autorité de l'Assemblée générale, le territoire stratégique des îles Pacifiques fut placé sous l'autorité du Conseil de sécurité.

### Les territoires mis sous tutelles

Le territoire de Somalie, qui était sous administration italienne fut le premier territoire à quitter le système. En 1960, il s'unit avec le protectorat britannique de Somalie pour former l'actuelle Somalie. Deux territoires français accédèrent à l'indépendance en 1960 : le Togo et le Cameroun. Deux ans plus tard, ce fut le tour du territoire sous tutelle belge le Rwanda-Urundi, il se scinda en deux nations à savoir le Rwanda et le Burundi. La Grande-Bretagne administrait, quant à elle trois territoires. En 1957, le Togo anglais s'unit avec le territoire britannique de la Côte d'or pour former le Ghana. En 1961, la partie du Cameroun administrée par les anglais se sépara en deux, la partie nord se joignit au Nigeria tandis que la partie sud se rattacha à la nouvelle République indépendante du Cameroun. Le Tanganyika, dernier territoire sous administration anglaise fut indépendant en 1961 et se joignit trois ans plus tard à Zanzibar, nouvellement indépendant pour former la République Unie de Tanzanie. Trois des territoires sous l'autorité de l'Assemblée générale se trouvaient dans l'Océan Pacifi-

que, à savoir l'île de Samoa administrée par la Nouvelle-Zélande, indépendante en 1962, l'île de Nauru et la Nouvelle-Guinée, administrées par l'Australie, respectivement indépendantes en 1968 et 1975. Dans les années 1970, les dix territoires sous autorité de l'Assemblée générale avaient quitté le système soit en devenant indépendants soit en se joignant à un pays voisin. Après 1975, le seul territoire qui restait dans le système était celui des Iles Pacifiques, qui était à la base sous contrôle japonais, puis le Conseil de sécurité le plaça sous administration des Etats-Unis en 1947. Ce territoire était constitué de quatre groupes d'îles à savoir les îles Marshall, les îles Palau, les îles Mariannes et la Micronésie.

[http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes\\_popups/AfriqueDecolonisationGF.html](http://www.atlas-historique.net/1945-1989/cartes_popups/AfriqueDecolonisationGF.html)



Carte indiquant les dates d'accès à l'indépendance des pays du continent africain ▲

Avec l'indépendance de Palau (les Palaos), un archipel de l'Océan Pacifique qui était administré par les États-Unis, dernier territoire sous tutelle des Nations Unies, le Conseil a officiellement décidé de suspendre ses activités à partir du 1er novembre 1994. Par une résolution adoptée le même jour, le Conseil a amendé ses règles de procédure de manière à ne plus avoir à se réunir une fois par an et à se réunir uniquement quand les circonstances l'exigeront, et ce par décision de son Président ou à la demande de la majorité de ses membres, de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité.

Il était composé des cinq membres permanents du Conseil de sécurité dont la responsabilité était d'administrer les territoires sous tutelle de l'ONU d'une part et, d'autre part, un nombre variable de membres élus par l'Assemblée générale pour une période de trois ans et qui faisaient contre-poids aux pays administrant les territoires sous tutelle. Ses mécanismes sont toutefois toujours en place et pourraient être remis en service si les circonstances venaient à changer.

# La Cour Internationale de Justice (CIJ)

La Cour internationale de justice (CIJ) règle les différends juridiques entre les États membres et rend des avis consultatifs pour l'ONU et ses organes. Elle est l'héritière de la Cour Permanente de Justice Internationale, qui avait été fondée en 1920. L'article 92 de la Charte des Nations Unies stipule que la Cour internationale de justice est l'« organe judiciaire principal des Nations Unies ». Son siège est à La Haye, au Pays-Bas, et elle est composée de quinze juges qui sont indépendants. Ces juges sont élus pour neuf ans, rééligibles par l'Assemblée générale sur la recommandation du Conseil de sécurité, parmi des personnes « jouissant de la plus haute considération morale », et qui seraient susceptibles d'exercer dans leur pays respectif les plus hautes fonctions judiciaires ou sont des juristes notoires en matière de droit international. Ils sont choisis aussi de façon à représenter les différentes civilisations et les principaux systèmes juridiques du monde. Ils bénéficient de certaines garanties, telles que la possession des privilèges et immunités diplomatiques et ils sont soumis à certains devoirs destinés à la consolidation de leur indépendance, tels que le serment d'impartialité et l'exclusivité de leur fonction internationale. Bien que certains pouvoirs de la Cour sont décrits dans la Charte des Nations Unies, une description plus complète de ses fonctions et compétences est donnée dans le Statut de la Cour qui fait partie intégrante de la Charte. La Cour reste toujours en fonction. Elle est compétente pour trancher les conflits juridiques entre États et pour donner des avis consultatifs en matière juridique.

Seuls les États membres peuvent porter une question à l'attention de la Cour. Un État peut refuser de s'en remettre à son autorité (sauf dispositions expresses d'un traité), mais s'il accepte, il est tenu de se conformer à la décision rendue.

Les conflits juridiques sont ceux dans lesquels les parties se contestent réciproquement un droit, c'est-à-dire ceux mettant en cause l'interprétation des traités, la responsabilité internationale des États ou tout point de droit international. Les membres des Nations Unies sont ipso facto parties au Statut de la Cour. Certains membres ont été pendant longtemps parties au Statut de la Cour sans être membres des Nations Unies, ce fut notamment le cas de la Suisse.



**Le palais de la Paix à La Haye où siège la Cour Internationale de Justice** ▲

Source : [www.cwporter.com/negfrench.htm](http://www.cwporter.com/negfrench.htm)

Les jugements rendus sont obligatoires pour les parties. Sur la centaine d'affaires dont elle a été saisie depuis 1946, la cour a rendu 87 arrêts qui concernent surtout des différends portant sur les frontières terrestres et maritimes, des activités militaires transfrontalières, des incidents aériens. La Cour peut aussi rendre des avis consultatifs à la demande de certains organes internationaux : d'une part l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité ; d'autre part, un autre organe des Nations Unies ou une institution spécialisée autorisée à cet effet par l'Assemblée générale. Ce sont des opinions sur un point de droit dont les conclusions ne sont pas contraignantes. La Cour internationale de justice a ainsi formulé plus de vingt-cinq avis consultatifs, notamment sur les conditions d'admission d'un État, le droit d'asile ou le caractère budgétaire obligatoire des dépenses de maintien de la paix.



L'affaire « Activités militaires et paramilitaires au Nicaragua et contre celui-ci » (Nicaragua c. États-Unis d'Amérique) est une affaire qui a été portée devant la CIJ en 1984 aboutissant à un important arrêt. Contexte : c'est la guerre froide, l'opposition des deux blocs : est-ouest. Le Nicaragua a vécu la dictature de la famille Somoza de 1933 à 1979. En 1979, le dernier de cette famille a démissionné, suite à la révolution qui a éclaté et à l'assassinat, à Managua, du leader de l'opposition par les services secrets de Somoza, lors de son retour au pays. Les USA ont soutenu les Somoza depuis longtemps mais il y a un changement : deux groupes se sont formés afin de prendre le pouvoir. Les Sandinistes, d'inspiration castriste, appuyés par Cuba et l'URSS. Le mouvement « Contra » regroupait tous ceux qui étaient contre les Sandinistes. On y trouve tous les bords politiques. Les USA ont vu d'un très mauvais œil la coalition Sandiniste, ils ont voulu abattre ce mouvement et ont donc renforcé tous les opposants. Le Nicaragua a fait valoir que les USA violaient des principes fondamentaux du droit international à savoir : interdiction de l'emploi de la force dans les relations internationales et interdiction de toute ingérence dans les affaires d'un autre pays. Ces principes se trouvent dans la Charte des Nations Unies. L'arrêt a abouti à une condamnation des USA.

On ne peut pas dire que la Cour Internationale de Justice a été beaucoup utilisée depuis son existence. Il y a plusieurs raisons à cet état de fait. Tout d'abord, l'accès à la Cour est très limité puisque seuls les pays peuvent y accéder, et seulement l'Assemblée générale, le Conseil de Sécurité ou les Institutions spécialisées peuvent demander un avis consultatif à la Cour. De plus, son fonctionnement est long et coûteux. En effet, les parties doivent attendre au moins deux ans entre le moment où ils soumettent leur cas et le moment où le jugement est rendu. Pour ces raisons, beaucoup de pays préfèrent négocier par eux-mêmes. Cependant, la Cour Internationale de Justice a avancé la cause du droit international, elle a contribué au règlement des différends de manière pacifique et au développement du droit.

#### COMPOSITION DE LA COUR EN 2009

##### Président de la Cour

- M. Hisashi Owada (Japon)

##### Vice-Président

- M. Peter Tomka (Slovaquie)

##### Juges

- M. Awn Shawkat Al-Khasawneh (Jordanie)

- M. Mohamed Bennouna (Maroc)

- M. Bernardo Sepulveda Amor (Mexique)

- M. Kenneth Keith (Nouvelle-Zélande)

- M. Leonid Skotnikov (Fédération de Russie)

- M. Thomas Buergenthal (États-Unis d'Amérique)

- M. Shi Jiuyong (Chine)

- M. Abdulqawi Ahmed Yusuf (Somalie)

- M. Ronny Abraham (France)

- M. Bruno Simma (Allemagne)

- M. Antonio Augusto Cançado Trindade (Brésil)

- M. Abdul G. Koroma (Sierra Leone)

- M. Christopher John Greenwood (Royaume-Uni)

## Le Secrétariat

Le Secrétariat est le dernier organe mentionné par la Charte. Il est dirigé par le Secrétaire général et assure au quotidien les services inhérents aux programmes des cinq principaux organes de l'ONU (l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social, le Conseil de tutelle et la Cour internationale de justice). Le Secrétariat exerce ses activités au siège social de l'ONU à New York, ainsi que, entre autres, dans les offices de Genève, Nairobi et Vienne.

Le secrétariat est un organe principal de l'ONU alors que celui de la SDN ne s'était pas vu reconnaître ce titre. Il assure l'existence administrative de l'Organisation. Le Secrétaire général nomme le personnel réparti en nombreux services et départements. Ni le secrétaire général ni le personnel ne doivent accepter d'instructions d'aucun gouvernement ni d'aucune autorité extérieure à l'ONU et chaque Etat membre s'engage à ne pas les influencer.

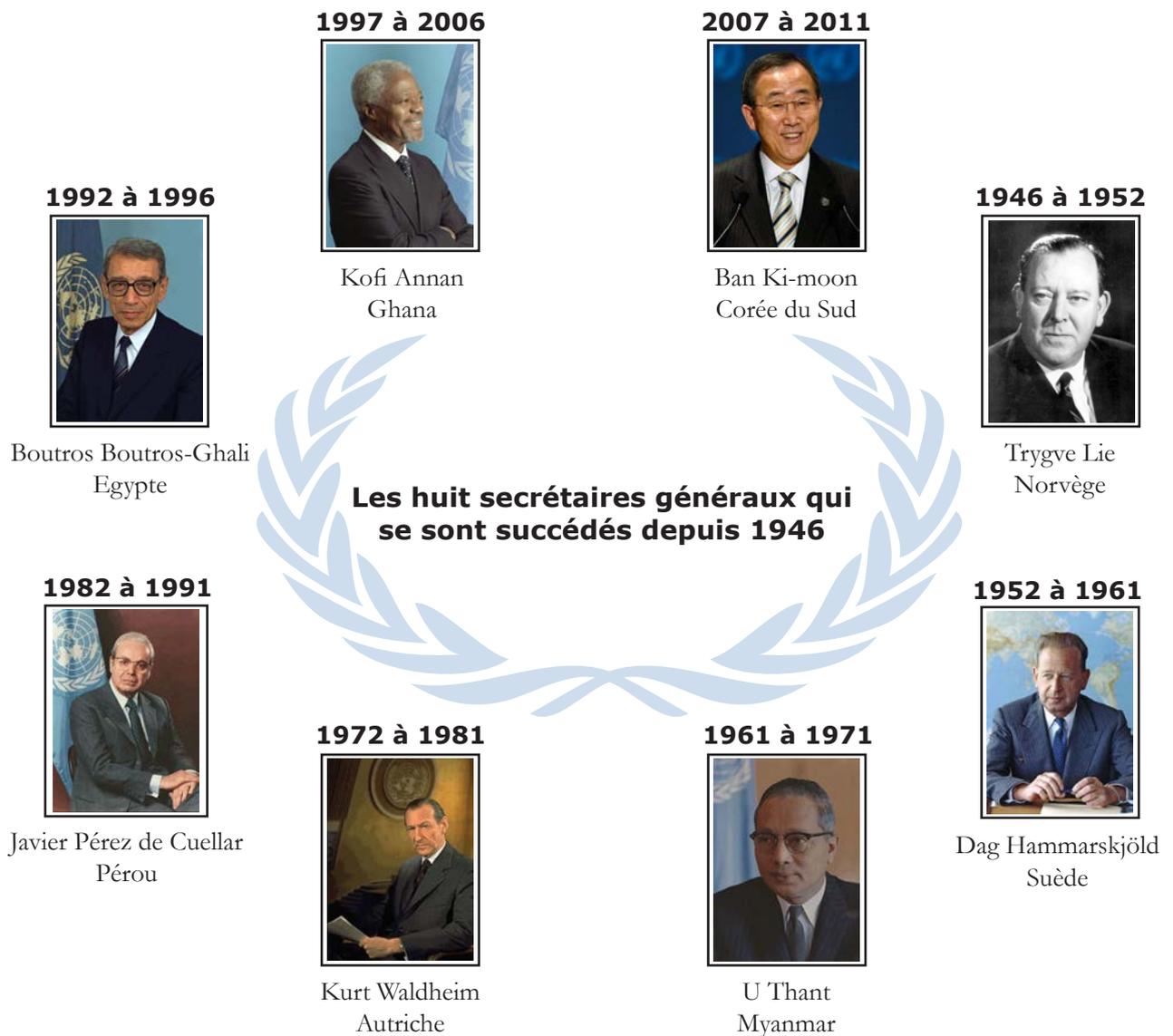
Les tâches du Secrétariat consistent à administrer les opérations de maintien de la paix, organiser des conférences internationales, étudier les tendances économiques et sociales mondiales, préparer des études sur des sujets tels que les droits de l'Homme, le désarmement ou le développement, fournir des services d'interprétation simultanée et de traduction, et fournir aux médias du monde entier des renseignements sur les Nations Unies. Le Secrétariat est en outre chargé de l'enregistrement et de la publication des traités internationaux conclus par les membres des Nations Unies.

Le secrétaire général est le plus haut fonctionnaire de l'Organisation des Nations Unies et est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité. Bien que la durée de son mandat ne soit pas mentionnée elle est en pratique de cinq ans renouvelable.

Les membres du personnel sont recrutés compte tenu de leurs qualités et de leur nationalité, afin de réaliser une répartition géographique aussi équitable que possible. Chaque pays a droit à un quota correspondant plus ou moins à l'importance de sa contribution financière.

Le secrétaire général, qui siège au trente-huitième étage de l'immeuble du secrétariat, n'est pas seulement le chef d'une administration internationale lourde et complexe, c'est aussi un personnage politique susceptible d'exercer une grande influence personnelle au sein de l'ONU et à l'extérieur. La Charte lui donne un rôle important. Il assiste à toutes les réunions de l'Assemblée et des Conseils, il remplit toutes fonctions dont il est chargé par ces organes, il présente à l'Assemblée générale un rapport annuel sur l'activité de l'Organisation, il peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toutes affaires susceptibles de mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Sa situation lui offre de très grandes possibilités car il est en relation constante avec les représentants de tous les Etats membres. Son rôle est de mettre à exécution les résolutions du Conseil de Sécurité et de l'Assemblée générale. Il peut aussi prendre des initiatives, inciter les organes des Nations Unies à évoquer un problème, à adopter une solution. Sa marge de manoeuvre est cependant étroite, il doit tenir compte des circonstances, de l'attitude favorable ou hostile des puissances.





## L'élection du Secrétaire général

Pour l'élection du Secrétaire général, l'article 97 de la Charte des Nations Unies précise que « le Secrétaire général est nommé par l'Assemblée générale sur recommandation du Conseil de sécurité ». La procédure de sélection mise en place au sein du Conseil de sécurité consiste à organiser, chaque mois, un vote blanc à bulletins secrets. Sur le bulletin, trois options : encourager la candidature présentée, la décourager ou se dire sans opinion. Cela n'a qu'une valeur consultative.

Cette méthode est destinée à dégager un consensus entre les membres du Conseil de sécurité. Lors de réunions informelles, les quinze Etats Membres passent en revue les différents candidats. Aucune date limite n'est fixée pour le dépôt des candidatures, ce qui permet, en cas de blocage, d'en considérer de nouvelles à la dernière minute (ce fut notamment le cas de Kofi Annan, il y a dix ans, en raison de l'opposition des Etats-Unis à la reconduction de l'égyptien Boutros Boutros-Ghali). En vertu d'une règle non écrite de rotation géographique, une majorité des Etats membres souhaitaient pour remplacer Kofi Annan un asiatique. Le Sud-Coréen Ban Ki-moon a largement fait course en tête, aucun autre candidat ne s'est montré réellement inquiétant à part l'écrivain indien Shashi Tharoor, secrétaire général adjoint de l'ONU chargé de la communication, qui arrivait en deuxième position lors des votes blancs.

Pour l'élection de M. Ban Ki-Moon, le premier scrutin a été organisé le 24 juillet 2006. Le Sud-Coréen est arrivé en tête, avec 12 des 15 Etats membres du Conseil de sécurité qui l'ont encouragé à continuer sa campagne.

Le quatrième vote blanc confirma la tendance en faveur de M. Ban Ki-Moon. Il fallait aussi s'assurer que les cinq membres permanents ne soit pas défavorable à sa candidature. Pour les différencier des autres bulletins, ceux des cinq membres permanents étaient de couleur. La disparition de vote négatif parmi ces derniers a permis de sceller la désignation du Sud-Coréen. Le 9 octobre 2006, le Conseil de sécurité a formellement soumis sa « recommandation » aux 192 Etats membres de l'Assemblée générale, qui a entériné ce choix le 13 octobre suivant.

# Le budget de l'ONU

Les dépenses de l'ONU se répartissent en trois catégories : le budget ordinaire, les opérations de maintien de la paix et les fonds et programmes spéciaux. Le budget ordinaire est alimenté par les contributions obligatoires des Etats membres, il sert à payer le personnel et à financer les activités et l'infrastructure de base de l'Organisation. Il s'élève à 1,3 milliards de dollars par an. A titre de comparaison, le budget annuel de la ville de Zurich s'élève à 3,1 milliards de dollars. Les opérations de maintien de la paix sont financées par les Etats par le moyen de contributions distinctes, elles ne sont donc pas financées par le budget ordinaire. Les fonds et programmes spéciaux (6,5 milliards de dollars) sont alimentés par des contributions volontaires. Les trois catégories confondues, ce qui équivaut à l'ensemble du système des Nations Unies, représentent un budget d'environ 12 milliards de dollars par année. Les dépenses de l'ONU sont déterminées par un processus rigoureux auquel participent tous les Etats membres.

Le projet de budget est proposé initialement à l'Assemblée générale par le Secrétaire général, après examen des demandes des différents départements de l'ONU. Il est ensuite analysé par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et par le Comité du Programme et de la coordination. Les recommandations de ces deux comités vont à la Commission administrative et budgétaire de l'Assemblée générale, qui examine à nouveau le budget. Pour finir, celui-ci est envoyé à l'Assemblée générale pour examen final et approbation.

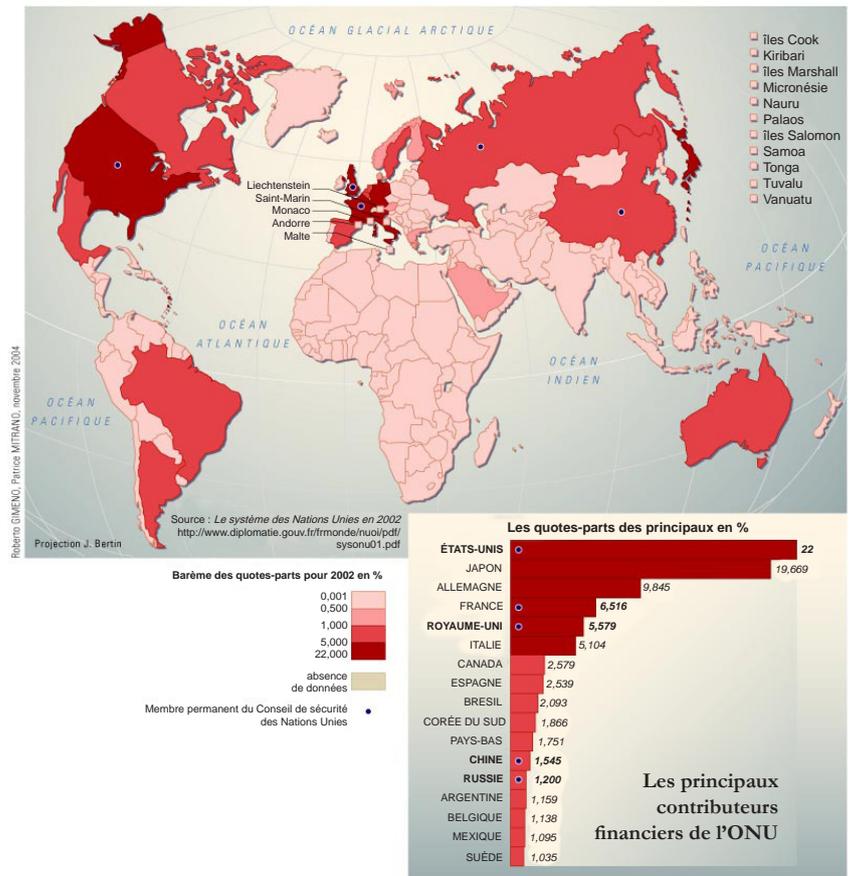
Pour calculer la contribution des Etats membres, l'Assemblée générale tient compte de leur capacité à payer. Celle-ci est fondée sur une estimation de leur produit national brut (PNB), corrigée pour tenir compte de différents facteurs tels que la dette extérieure et la faiblesse du revenu par habitant. La quote-part de chaque Etat membre est décidée par l'Assemblée générale selon cette méthode et va d'un minimum de 0,001% à un maximum de 22%. La quote-part maximale pour les pays les moins avancés étant de 0,01%. En 1974, l'Assemblée générale a fixé à 25% la quote-part maximum (car auparavant il n'y avait pas vraiment de limites), elle a été par la suite ramenée à 22% en 2001. A ce jour, ce plafond n'a bénéficié qu'aux Etats-Unis, seul pays à le dépasser. Le barème des contributions est entièrement revu tous les trois ans sur la base des dernières statistiques du revenu national afin d'assurer que les quotes-parts soient exactes.

Certains pays ne s'acquittent pas de leurs contributions dans les délais. Il y a plusieurs raisons à cela. Ce peut être par exemple pour des raisons de pauvreté ou pour exercer des pressions sur l'ONU, défendre une position politique. Les Etats-Unis font partie des Etats ayant d'importants arriérés envers l'ONU. L'article 19 de la Charte des Nations Unies prévoit des mesures à l'égard des pays en retard dans leurs contributions à savoir qu'un Etat membre ne peut participer au vote à l'Assemblée générale si le montant de ces arriérés est égal ou supérieur à la contribution due par lui pour les deux années complètes écoulées. Plusieurs membres se sont vu imposer cette sanction au fil des années.

Le Comité des contributions réexamine intégralement le barème tous les 3 ans à la lumière des statistiques de revenu national les plus récentes, pour s'assurer que le montant des contributions demandées est équitable et réaliste.

Les fonds et programmes de l'ONU, tels que le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), ont leur propre budget. L'essentiel de leurs ressources provient de contributions volontaires versées par des gouvernements mais aussi par des particuliers, comme dans le cas de l'UNICEF. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont également leurs propres budgets, qui sont complétés par des contributions volontaires versées par les gouvernements.

## Les contributions financières à l'ONU



# 60 réalisations de l'ONU qui ont changé le monde

A l'occasion de son 60ème anniversaire, l'ONU a publié un ouvrage recensant 60 domaines pour lesquels l'organisation et ses organes constitutifs s'engagent.

En effet, depuis 1945, l'ONU est bien davantage qu'une organisation de maintien de la paix et de règlement des conflits. Souvent dans la plus grande discrétion, l'ONU et ses organismes sont engagés dans toute une série de travaux dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie partout dans le monde.

La survie des enfants et le développement. La protection de l'environnement. Les droits de l'Homme. La santé et la recherche médicale. L'allègement de la pauvreté et le développement économique. Le développement agricole et la pêche. L'éducation. La promotion des femmes. Les secours d'urgence et en cas de catastrophe. Les voyages aériens et maritimes. Les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Le travail et les droits des travailleurs. Etc.

60 réalisations de l'ONU  
qui ont changé le monde



↳ <http://www.un.org/french/un60/60ways/index.html>

- 1 Promouvoir le développement
- 2 Promouvoir la démocratie
- 3 Promouvoir les droits de l'homme
- 4 Maintenir la paix et la sécurité
- 5 Rétablir la paix
- 6 Protéger l'environnement
- 7 Prévenir la prolifération nucléaire
- 8 Promouvoir l'autodétermination et l'indépendance
- 9 Poursuivre les criminels de guerre
- 10 Mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud
- 11 Renforcer le droit international
- 12 Fournir une aide humanitaire aux réfugiés
- 13 Soulager la pauvreté rurale dans les pays en développement
- 14 Aider les réfugiés de Palestine
- 15 Se concentrer sur le développement de l'Afrique
- 16 Promotion du bien-être des femmes
- 17 Promotion des droits des femmes
- 18 Fournir de l'eau potable
- 19 Éliminer la polio
- 20 Réagir face au VIH/sida
- 21 Éradiquer la variole
- 22 Lutter contre les maladies parasitiques
- 24 Arrêter la propagation des épidémies
- 23 Exhorter à une vaccination universelle
- 25 Réduire la mortalité infantile
- 26 Poser les fondations économiques
- 27 Appuyer l'industrie dans les pays en développement
- 28 Aider les victimes des catastrophes
- 29 Minimiser les conséquences des catastrophes naturelles
- 30 Assurer un secours aux victimes du tsunami
- 31 Protéger la couche d'ozone
- 32 Traiter de la question des changements climatiques
- 33 Déminage
- 34 Fournir des vivres aux plus défavorisés
- 35 Lutter contre la faim
- 36 Prévenir la surexploitation des ressources halieutiques
- 37 Interdire les produits chimiques toxiques
- 38 Protéger la santé des consommateurs
- 39 Lutter contre le terrorisme
- 40 Promouvoir la santé maternelle et la santé de la procréation
- 41 Procéder à des règlements judiciaires dans de grands litiges internationaux
- 42 Améliorer les relations commerciales mondiales
- 43 Promouvoir une réforme économique
- 44 Promouvoir la stabilité et l'ordre dans les océans du monde
- 45 Améliorer les voyages par air et par mer
- 46 S'attaquer aux drogues illicites
- 47 Lutter contre la criminalité internationale
- 48 Promouvoir un travail décent
- 49 Améliorer l'alphabétisation et l'éducation dans les pays en développement
- 50 Générer un engagement universel en faveur des enfants
- 51 Préserver les sites historiques, culturels, architecturaux et naturels
- 52 Faciliter les échanges universitaires et culturels
- 53 Protéger la propriété intellectuelle
- 54 Promouvoir la liberté de presse et la liberté d'expression
- 55 Transformer les taudis en établissements humains décents
- 56 Améliorer les services postaux mondiaux
- 57 Introduire de meilleures techniques agricoles et réduire les coûts
- 58 Promouvoir les droits des handicapés
- 59 Améliorer les télécommunications mondiales
- 60 Améliorer la situation des peuples autochtones

En 1998, l'ONU a publié un ouvrage permettant au public de se rendre compte de l'impact dans la vie quotidienne du travail de l'Organisation. A travers des témoignages ont appris les rapports directs et fondamentaux qui relient l'Organisation mondiale à chacune de nos activités.

Outre le travail du Secrétariat de l'ONU que nous avons déjà étudié, on retrouve le travail des institutions suivantes que nous allons aborder au chapitre suivant : UNICEF, CNUCED, PNUD, PNUE, FNUAP, PNUCID, PAM, UNRWA, UNHCR, OIT, FAO, UNESCO, OACI, OMS, Banque mondiale, FMI, UPU, UIT, OMM, OMI, OPMI, FIDA, ONUDI, IAEA.

↳ <http://www.un.org/french/pubs/l'onuetvous/>



A l'occasion du 60ème anniversaire des Nations Unies, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld a préparé des documents présentant les jalons de l'ONU sous la forme de 12 axes d'activité principales de l'ONU.

Engagements principaux de l'ONU	Les points clés de l'histoire de l'ONU (1945 - 2005)	Les prix Nobel de la paix récompensant le système des Nations Unies et ses représentants (1945 - 2001)
<b>1.</b> La promotion des droits de l'Homme	<b>10 décembre 1948</b> L'Assemblée générale adopte la Déclaration universelle des droits de l'homme à Paris. Ce jour est maintenant mondialement consacré Journée internationale des droits de l'homme.	<b>1945</b> Cordell Hull - Etats-Unis, ex-Secrétaire d'Etat, 1871-1955. Pour son engagement dans la création de l'Organisation des Nations Unies.
<b>2.</b> Le maintien de la paix et de la sécurité	<b>1<sup>er</sup> novembre 1956</b> la première session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale se réunit pour traiter la crise de Suez et décide, le 5 novembre de créer la première force de maintien de la paix, l'UNEF (Force d'urgence des Nations Unies).	<b>1949</b> Lord John Boyd Orr - Royaume Uni, 1880-1971. Premier Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).
<b>3.</b> La promotion de la décolonisation	<b>septembre 1960</b> 17 nouveaux Etats indépendants, dont 16 du continent africain rejoignent les Nations Unies ; c'est la plus grosse augmentation du nombre d'Etats membres en une année.	<b>1950</b> Ralph Bunche - Etats-Unis, 1904-1971. Professeur à l'Université d'Harvard, Cambridge, Mass., Directeur de la Division de tutelle, Médiateur en Palestine en 1948. Pour son engagement en faveur des accords d'armistice signés en 1949 par Israël, l'Egypte, la Jordanie, le Liban et la Syrie.
<b>4.</b> La promotion du désarmement	<b>12 juin 1968</b> L'Assemblée générale approuve le Traité de non prolifération des armes nucléaires et appelle à sa ratification. Les Etats non nucléaires se mettent d'accord pour ne jamais accéder à l'arme atomique et, en échange de cette bonne volonté, se voient accorder la promesse d'une assistance pour accéder au nucléaire civil. Les Etats qui possèdent l'arme nucléaire s'engagent à mener des négociations en vue de freiner et arrêter la course aux armements et promouvoir le désarmement nucléaire.	<b>1954</b> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) - Pour son action d'assistance en faveur des réfugiés.
<b>5.</b> La promotion des droits des femmes	<b>juin-juillet 1975</b> L'année internationale de la femme commémore la première conférence des Nations Unies sur les femmes, qui s'est tenue à Mexico et qui a rédigé un programme pour l'avancement de la femme et le droit des femmes.	<b>1957</b> Lester Bowles Pearson - Canada, 1897-1972. Président de la 7e Assemblée générale des Nations Unies (1952). Ce prix récompense une vie dédiée à la promotion de la paix et les efforts menés pour la résolution de la crise de Suez.
<b>6.</b> Le renforcement du droit international	<b>10 décembre 1982</b> La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est signée par 117 Etats et deux entités. La Convention établit les règles du droit maritime national, de navigation en haute mer, les droits et devoirs des pays côtiers et autres, l'obligation de protéger et préserver l'environnement marin, la coopération scientifique maritime et la préservation des ressources vivantes.	<b>1961</b> Dag Hammarskjöld - Suède, 1905-1961. Secrétaire général de l'ONU. Ce prix récompense à titre posthume son travail et ses efforts dans la résolution de la crise au Congo.

<b>7.</b>	<b>Les droits des enfants</b>	<b>2 septembre 1990</b> Grâce aux efforts de l'UNICEF, la convention relative aux droits de l'enfant entre en vigueur comme instrument international en 1990 et intègre le corpus législatif de 166 pays en septembre 1994. Plus de 150 gouvernements se sont engagés à atteindre plus de 20 objectifs quantifiables spécifiques pour améliorer de façon durable la vie des enfants.	<b>1965</b> Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) - Le prix récompense le travail mondial du Fond en faveur des enfants et de la sauvegarde de leur vie.
<b>8.</b>	<b>La protection de l'environnement</b>	<b>juin 1992</b> La conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, le « Sommet de la terre », à Rio de Janeiro, a permis la mise en place du programme intitulé « Action 21 », un plan d'action en faveur du développement durable. Le Sommet de la terre a été un grand succès car il a attiré l'attention du public sur la nécessité d'intégrer totalement les considérations environnementales et sociales dans une vaste politique de développement économique.	<b>1969</b> Organisation Internationale du Travail (OIT) - Ce prix récompense les travaux de l'Organisation en faveur de l'établissement des droits des travailleurs et de leur protection.
<b>9.</b>	<b>La promotion de la démocratie et le combat pour éliminer la discrimination raciale</b>	<b>23 juin 1994</b> En imposant des mesures telles qu'un embargo sur les armes ou encore une convention contre les événements sportifs ségrégationnistes, les Nations Unies se sont érigées en acteur majeur dans la chute de l'apartheid. Des élections, surveillées par 2.527 membres du personnel de la Mission d'observation des Nations Unies en Afrique du Sud (MONUAS), se sont tenues en avril 1994. Tous les citoyens sud-africains y ont participé de façon égalitaire. Le 23 juin, après 24 ans d'absence, l'Afrique du Sud a repris sa place à l'Assemblée générale.	<b>1974</b> Sean MacBride - Irlande, 1904-1988. Président du Bureau international de la paix, à Genève, et Commissaire des Nations Unies pour la Namibie. Ce prix, récompensant son travail dans la promotion des droits de l'homme, a été partagé avec le Premier ministre du Japon, Eisaku Sato.
<b>10.</b>	<b>L'éradication de la pauvreté</b>	<b>1997-2006</b> La Décennie internationale d'éradication de la pauvreté. Le but est d'éradiquer la pauvreté absolue et de réduire sensiblement la pauvreté globale à travers des plans d'action nationaux et avec l'aide de la coopération internationale.	<b>1981</b> Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR) - Pour son action d'assistance en faveur des réfugiés asiatiques.
<b>11.</b>	<b>Le combat contre le VIH/SIDA, la malaria, et d'autres maladies</b>	<b>septembre 2000</b> Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). D'ici 2015, les Etats membres des Nations Unies se sont engagés à enrayer et à réduire l'épidémie de SIDA, de la malaria, d'autres maladies, ce qui constituait un des Objectifs du millénaire pour le développement.	<b>1988</b> Les opérations de maintien de la paix des Nations Unies- Prix récompensant les opérations de maintien de la paix.
<b>12.</b>	<b>L'assistance aux victimes de catastrophes naturelles</b>	<b>2005</b> Un appel instantané pour le Tsunami de 2005. Les Nations Unies ont coordonné un immense effort d'assistance pour répondre aux besoins urgents de 5 millions de personnes et ont lancé un appel de fond de 977 millions de dollars pour financer le travail primordial de plus de 40 agences des Nations Unies. Le principal but était de maintenir les gens en vie et soutenir leurs efforts pour remettre sur pied des structures agricoles, d'éducation, de santé et d'hygiène, de nourriture, des abris et l'accès à l'eau potable.	<b>2001</b> Les Nations Unies et Kofi Annan - Prix récompensant leur « travail pour un monde meilleur »
<b>2005</b>			
Le 7 octobre 2005, le Comité Nobel a décerné le Prix Nobel de la paix pour cette année à l'Agence internationale pour l'énergie atomique (AIEA) et à son directeur général, Mohamed ElBaradei, « pour leurs efforts pour prévenir l'usage militaire de l'énergie atomique et leur travail en faveur d'une utilisation pacifique de cette énergie ».			

↳ [http://www.un.org/Depts/dhl/dhlf/deplibf/un\\_milestones.htm](http://www.un.org/Depts/dhl/dhlf/deplibf/un_milestones.htm)

## La bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève

Le réseau des bibliothèques de l'ONU est présent dans les villes suivantes : Addis-Abeba (Bibliothèque de la Commission économique pour l'Afrique), Arusha (Tribunal pénal international pour le Rwanda), Bangkok (Bibliothèque de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique), Beyrouth (bibliothèque de la Commission économique et sociale pour l'Asie de l'Ouest), Genève (bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève), Nairobi (bibliothèque Sergio Vieira de Mello), New York (bibliothèque Dag Hammarskjöld), Santiago (Bibliothèque de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes), Tokyo (bibliothèque de l'Université des Nations Unies), Vienne (bibliothèque des Nations Unies de Vienne).

↳ <http://www.un.org/unlibraries/unlibf/index.html>

Créée en 1919, la Bibliothèque de la Société des Nations fut dotée en 1927 par John D. Rockefeller d'un fonds spécialement destiné à la construction d'une Bibliothèque qui serve « de centre de recherche internationale et d'instrument d'entente entre les peuples ». Cette Bibliothèque, qui occupait une aile du nouveau bâtiment de la Société des Nations à Genève, le Palais des Nations, fut inaugurée en 1936. Elle fut transmise – tout comme les archives de la Société des Nations – à l'Organisation des Nations Unies en 1946.

Devenue aujourd'hui, la Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève, elle assume un triple mandat :

- être la Bibliothèque de l'ONU en Europe,
- assurer la coordination de la gestion des archives à l'ONUG et
- assurer la coordination des activités culturelles de l'ONUG.

Ces trois fonctions, en raison des synergies importantes qui existent entre elles, se renforcent l'une l'autre.

Les archives de l'Organisation des Nations Unies constituent une source de première importance pour qui veut faire l'étude de l'histoire des relations intergouvernementales depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Les archives des Nations Unies comprennent tous les matériaux documentaires (à l'exclusion des « documents des Nations Unies »), indépendamment de leur caractère physique (support papier, fichiers électroniques, films cinématographiques, cartes, traités, journaux, photographies, enregistrements sonores, etc.), reçus ou créés par l'Organisation ou par les membres de son personnel, qu'il est nécessaire de conserver en raison de leur intérêt administratif, juridique, historique ou autre.

La Bibliothèque de l'Office des Nations Unies à Genève conserve trois ensembles documentaires exceptionnels, qui couvrent l'histoire des relations internationales de la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle jusqu'à nos jours : les papiers des mouvements pacifistes de la fin du XIX<sup>ème</sup>, les archives et collections de la Société des Nations (1919-1946) et les archives de l'Office des Nations Unies (1946-présent). Cet ensemble représente plus de 6'000 mètres linéaires de dossiers d'archives, documents imprimés, brochures et opuscules, photographies et documents iconographiques.

Vouée tout d'abord au service de la communauté internationale, la Bibliothèque est aussi ouverte au public extérieur : professeurs et étudiants des universités, chercheurs indépendants, juristes, économistes et professionnels des sciences de l'information (tels que bibliothécaires, documentalistes et archivistes).



# La famille des Nations Unies et les acteurs

Le système des Nations Unies comprend un grand nombre d'organisations intergouvernementales, institutions spécialisées, programmes, fonds, offices et instituts de recherches ainsi que d'organisations apparentées. Avec 8'500 personnes travaillant pour la famille des Nations Unies à Genève, deux tiers des activités du système des Nations Unies se déroulent à Genève, ce qui en fait l'un des principaux centres de coopération internationale et de négociation multilatérale au monde.

Les domaines couverts sont aussi variés que la santé, le travail, la propriété intellectuelle, les droits de l'Homme, l'action humanitaire, les activités économiques, commerciales et de développement, les efforts en faveur du désarmement, la science et la technologie ainsi que la recherche et la formation.

L'Office des Nations Unies à Genève coopère étroitement avec les organismes des Nations Unies présents à Genève, notamment en fournissant un soutien administratif et des services de conférence. Toutes ces organisations ont leurs propres organes directeurs, budget et secrétariat. Elles constituent avec l'ONU ce que l'on appelle le système des Nations Unies. Ensemble, elles fournissent une assistance technique et d'autres formes d'aide concrète dans pratiquement tous les domaines économiques et sociaux.

La liste ci-dessous\* répertorie les liens aux sites Internet des organisations des Nations Unies, y compris les institutions spécialisées, projets, fonds, initiatives, programmes communs ainsi que des organisations apparentées au système des Nations Unies présents à Genève. La liste publiée par l'Office des Nations Unies à Genève n'est pas exhaustive et ne donne aucune indication sur le statut de chaque entité.

➔ <http://www.unsystem.org/fr/>

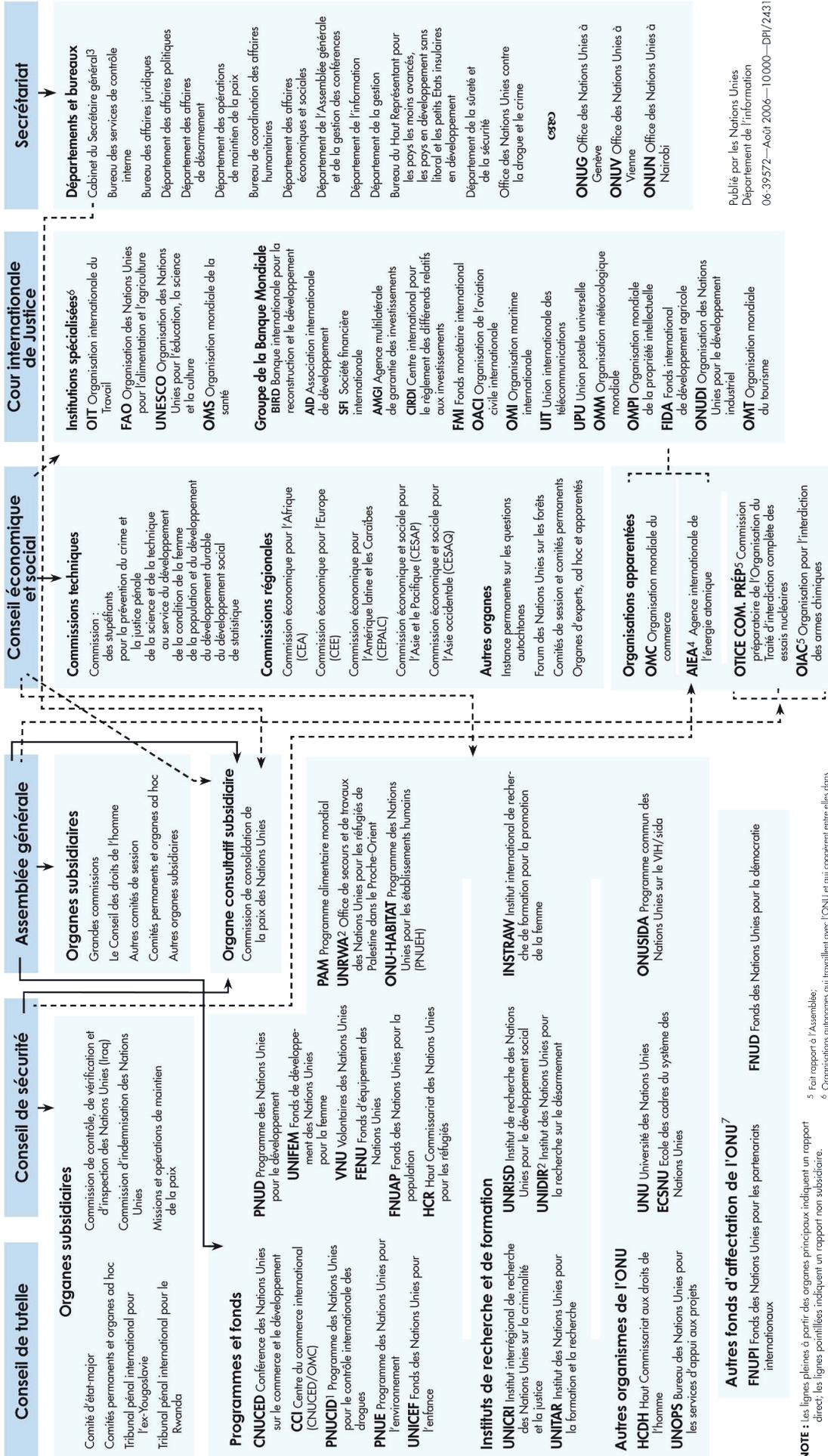
\* La classification est réalisée par l'Organisation des Nations Unies. Le choix d'intégrer l'OMC dans les organisations apparentées du système des Nations Unies ne relève donc pas des auteurs du dossier thématique.

Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	<a href="http://www.iaea.org">www.iaea.org</a>
Banque mondiale	<a href="http://www.banquemondiale.org">www.banquemondiale.org</a>
Bureau de coordination des affaires humanitaires (OCHA)	<a href="http://ochaonline.un.org/">http://ochaonline.un.org/</a>
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)	<a href="http://www.unops.org/unops">www.unops.org/unops</a>
Bureau international de l'éducation (BIE)	<a href="http://www.ibe.unesco.org">www.ibe.unesco.org</a>
Centre du commerce international (CCI)	<a href="http://www.intracen.org/index.htm">www.intracen.org/index.htm</a>
Centre international de calcul (CIC)	<a href="http://www.unicc.org">www.unicc.org</a>
Commission d'indemnisation des Nations Unies (CINU)	<a href="http://www.unog.ch/uncc">www.unog.ch/uncc</a>
Commission économique pour l'Europe (CEE)	<a href="http://www.unecce.org">www.unecce.org</a>
Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	<a href="http://www.unctad.org">www.unctad.org</a>
Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS)	<a href="http://ceb.unsystem.org">http://ceb.unsystem.org</a>
Corps commun d'inspection (CCI)	<a href="http://www.unjuu.org">www.unjuu.org</a>
Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)	<a href="http://www.unicef.org">www.unicef.org</a>
Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)	<a href="http://www.unfpa.org">www.unfpa.org</a>
Fonds monétaire international (FMI)	<a href="http://www.imf.org">www.imf.org</a>
Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)	<a href="http://www.ohchr.org">www.ohchr.org</a>
Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR)	<a href="http://www.unhcr.org">www.unhcr.org</a>
Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD)	<a href="http://www.unrisd.org">www.unrisd.org</a>
Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR)	<a href="http://www.unitar.org">www.unitar.org</a>
Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR)	<a href="http://www.unidir.org">www.unidir.org</a>
Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA)	<a href="http://www.un.org/unrwa">www.un.org/unrwa</a>
Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	<a href="http://www.fao.org">www.fao.org</a>
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	<a href="http://portal.unesco.org">http://portal.unesco.org</a>
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)	<a href="http://www.unido.org">www.unido.org</a>
Organisation internationale du travail (OIT)	<a href="http://www.ilo.org">www.ilo.org</a>
Organisation météorologique mondiale (OMM)	<a href="http://www.wmo.int">www.wmo.int</a>
Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI)	<a href="http://www.wipo.int">www.wipo.int</a>
Organisation mondiale de la santé (OMS)	<a href="http://www.who.int">www.who.int</a>
Organisation mondiale du commerce (OMC)	<a href="http://www.wto.org">www.wto.org</a>
Programme alimentaire mondial (PAM)	<a href="http://www.wfp.org">www.wfp.org</a>
Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)	<a href="http://www.unaids.org">www.unaids.org</a>
Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)	<a href="http://www.unep.org">www.unep.org</a>
Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)	<a href="http://www.undp.org">www.undp.org</a>
Programme des Nations Unies pour les établissements humains (UN-HABITAT)	<a href="http://www.unhabitat.org">www.unhabitat.org</a>
Service de liaison des Nations Unies avec les organisations non gouvernementales (NGLS)	<a href="http://www.un-ngls.org">www.un-ngls.org</a>
Union internationale des télécommunications (UIT)	<a href="http://www.itu.int">www.itu.int</a>
Volontaires des Nations Unies (VNU)	<a href="http://www.unvolunteers.org">www.unvolunteers.org</a>



# Le Système des Nations Unies

## Organes principaux



Publié par les Nations Unies  
Département de l'information  
06-39572—Août 2006—10 000—DPI/2431

**NOTE :** 1. Les lignes pleines à partir des organes principaux indiquent un rapport direct; les lignes pointillées indiquent un rapport non subsidiaire.  
2. Fait partie de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.  
3. Fait uniquement rapport à l'Assemblée générale.  
4. Le Bureau de la déontologie et le Bureau de l'Ombudsman de l'ONU font rapport directement au Secrétaire général.  
5. Fait rapport au Conseil de sécurité et à l'Assemblée.  
6. Organisations autonomes qui travaillent avec l'ONU et qui coopèrent entre elles dans le cadre du Conseil économique et social au niveau intergouvernemental et du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination au niveau intersecrétariat.  
7. Le FNUJIP est un fonds d'affectation spéciale autonome qui opère sous la direction du Vice-secrétaire général de l'ONU; le Conseil consultatif du FNUJIP recommande des propositions de financement de projets au Secrétaire général pour approbation.

Pour répondre à la multiplicité de ses tâches, l'ONU s'est dotée d'un grand nombre d'organismes, programmes et fonds relevant directement d'elle. Les institutions spécialisées, ainsi que le FMI (Fonds Monétaire International), la Banque mondiale, l'AID (Association Internationale de Développement) et la SFI (Société Financière Internationale) n'en dépendent pas, tout en faisant partie du système des Nations Unies.

## Programmes et Fonds

Les Programmes et Fonds relèvent directement de l'ONU et les principaux responsables sont nommés par le Secrétaire général. Au fil des années, l'ONU s'est agrandie d'une quarantaine d'organes, de programmes et de fonds. Ceux-ci oeuvrent à l'amélioration de la situation économique et sociale des peuples du monde entier et relèvent de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social.

### Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED)

Le but de la CNUCED est d'aider les pays en développement à tirer le meilleur parti des possibilités de commerce, d'investissement et de développement qui s'offrent à eux. Faciliter leur intégration de façon équitable au sein de l'économie mondiale afin de favoriser leur essor.

Principales activités :

- Servir de forum de discussion sur les problèmes de commerce et de développement ;
- Mener des travaux de recherche et d'analyse dans les domaines du commerce international, de l'investissement, de la technologie et du développement des entreprises ainsi que les problèmes de mondialisation et des stratégies de développement ;
- Dispenser une assistance technique adaptée aux pays en développement.



Siège : Genève  
Création : 1964  
[www.unctad.org](http://www.unctad.org)

### Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

La mission du FNUAP est d'oeuvrer en faveur du droit à la santé, et de l'égalité des chances entre hommes, femmes et enfants ainsi que d'offrir son appui aux pays pour utiliser les données de population dans la formulation des politiques et des programmes visant à réduire la pauvreté et pour faire en sorte que toutes les grossesses soient désirées, que tous les accouchements soient sans danger, que tous les jeunes soient protégés du VIH et du sida et que toutes les filles et toutes les femmes soient traitées avec dignité et respect. Le FNUAP mène des programmes de planification familiale, des projets démographiques et aide à réaliser des recensements.



Siège : New York  
Création : 1969  
[www.unfpa.org](http://www.unfpa.org)

### Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Le PNUE est la plus haute autorité environnementale au sein du système des Nations Unies. Le Programme joue le rôle de catalyseur, de défenseur, d'instructeur et de facilitateur oeuvrant à promouvoir l'utilisation avisée et le développement durable de l'environnement mondial. A cette fin, le PNUE collabore avec de nombreux partenaires, dont des organes des Nations Unies, des organisations internationales, des gouvernements nationaux, des organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile.

Le Programme assure le suivi opérationnel des conventions conclues sous l'égide de l'ONU (protection de la couche d'ozone, conservation des animaux migrateurs menacés, commerce international des espèces animales et florales menacées, contrôle des transports et de l'élimination de déchets dangereux, changements climatiques, désertification...).



Siège : Nairobi  
Création : 1972  
[www.unep.org](http://www.unep.org)

### Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

La mission de l'UNICEF consiste à :

- Défendre, promouvoir et protéger les droits de l'enfant;
- Mobiliser la volonté politique et les ressources matérielles pour aider les pays à formuler les politiques voulues et à dispenser des services aux enfants et aux familles;
- Veiller à ce que les enfants les plus défavorisés du monde bénéficient d'une protection spéciale;
- Promouvoir l'égalité des droits des petites filles et des femmes et appuyer leur participation à part entière au développement de leurs communautés.

Ses programmes (alimentation et nutrition, santé et hygiène, approvisionnement en eau, éducation, services communautaires pour les familles) intéressent près de deux milliards d'enfant de 0 à 15 ans dans le monde.



**unicef**

Siège : New York  
Création : 1946  
[www.unicef.org](http://www.unicef.org)

## Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR)

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée Générale des Nations Unies, avec pour mandat de coordonner l'action internationale pour la protection des réfugiés et de chercher des solutions aux problèmes des réfugiés dans le monde.

Le but premier de l'UNHCR est de sauvegarder les droits et le bien-être des réfugiés. L'agence s'efforce ainsi d'assurer pour tout le respect du droit à demander l'asile et à trouver refuge dans un autre État. A terme, les solutions qu'elle met en œuvre sont le retour dans le pays d'origine, l'intégration dans le pays d'accueil ou la réinstallation dans un pays tiers. En plus de cinquante ans d'activité, l'agence a aidé environ 50 millions de personnes à recommencer leur vie. En 2009, 6'689 employés continuent d'aider environ 20,8 millions de personnes dans 116 pays. En 1954 et en 1981 le Prix Nobel de la Paix a été décerné à l'UNHCR.



Siège : Genève  
Création : 1951  
[www.unhcr.org](http://www.unhcr.org)

## Programme Alimentaire Mondial (PAM)

- > Le PAM est l'agence des Nations Unies responsable de l'aide alimentaire dans le monde.
- > Le PAM combat la faim là où elle sévit (guerres, catastrophes naturelles, pauvreté...)
- > Dû à l'augmentation du nombre des crises à travers le monde, le PAM est devenu la plus grande agence humanitaire au monde.
- > Le PAM travaille sur le terrain avec plus de 800 partenaires/ONG.



Siège : Rome  
Création : 1963  
[www.unwfp.org](http://www.unwfp.org)

## Organisation des Nations Unies pour l'Habitat (ONU-HABITAT)

Le Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains (ONU-HABITAT) est au coeur du travail des Nations Unies visant à assurer le développement durable des villes et des villages sur le plan environnemental et à fournir un abri approprié à tous. ONU-HABITAT a son siège à Nairobi, au Kenya, et un bureau de liaison à Genève. Le programme favorise une meilleure connaissance du domaine des établissements humains dans le monde entier et la prise de mesures à cet égard. Pour soutenir le Programme pour l'habitat, deux grandes campagnes sont en place : la Campagne mondiale pour la sécurité d'occupation et la Campagne mondiale pour la gouvernance urbaine.



Siège : Nairobi  
Création : 1978  
[www.unhabitat.org](http://www.unhabitat.org)

## Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH)

Le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme (HCDH) a pour mission la protection et la promotion universelles des droits de l'Homme.

Principales activités du Haut-Commissaire :

- Conduire le mouvement international en faveur des droits de l'Homme en intervenant en tant qu'autorité morale et voix pour les victimes ;
- Intégrer les concepts et les normes relatifs aux droits de l'Homme dans l'ensemble des activités onusiennes ;
- Augmenter l'efficacité du programme de l'ONU pour les droits de l'Homme au niveau local ;
- Soutenir les organes internationaux chargés de promouvoir les droits de l'Homme ;
- Donner accès à l'information relative aux droits de l'Homme et favoriser l'éducation aux droits de l'Homme.



Siège : Genève  
Création : 1993  
[www.ohchr.org](http://www.ohchr.org)

## Programme Commun des Nations Unies sur le SIDA (ONUSIDA)

Les Nations Unies ont mis en place en 1996 le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA) afin de mettre en commun les efforts dans la lutte contre le VIH/SIDA de huit agences des Nations Unies qui deviennent alors les co-parrains de ONUSIDA. Les six premiers co-parrains étaient le PNUD, l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), l'OMS, l'UNESCO et la Banque Mondiale. En 1999 ce groupe est rejoint par le Programme Commun des Nations Unies pour le contrôle International des Drogues et enfin en 2001 par l'OIT.

La mission de l'ONUSIDA en tant que principal défenseur de l'action mondiale contre le VIH/SIDA est de conduire, de renforcer et de soutenir une action élargie contre la maladie. Cette action a quatre buts précis :

- Prévenir la transmission et la propagation du VIH ;
- Apporter soins et soutien aux personnes infectées et touchées par la maladie ;
- Réduire la vulnérabilité des individus et communautés face au VIH/SIDA ;
- Atténuer l'impact humain et socio-économique de l'épidémie.



**ONUSIDA**  
PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA

HCR  
UNICEF  
PAM  
PNUD  
UNFPA  
ONU  
OIT  
UNESCO  
OMS  
BANQUE MONDIALE

Siège : Genève  
Création : 1996  
[www.onusida.org](http://www.onusida.org)

## Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Le PNUD est le réseau mondial de développement dont dispose le système des Nations Unies. Présent dans 166 pays, il les aide à identifier leurs propres solutions aux défis auxquels ils sont confrontés en matière de développement. Il relie les pays aux connaissances, expériences et ressources dont leurs populations ont besoin pour améliorer leur vie. Il contribue à renforcer les capacités de ces pays en les aidant à restructurer leurs institutions, réformer les lois et former leurs compétences professionnelles.

Principales activités : promouvoir la démocratie grâce à la réforme ; promouvoir des initiatives nationales en faveur des plus démunis ; prévenir les crises et soutenir le redressement ; favoriser une gestion rationnelle des ressources naturelles pour aider les plus pauvres ; répondre à la crise du SIDA ; atteindre les objectifs de développement pour le Millénaire, à savoir réduire la pauvreté de moitié d'ici à 2015.



Siège : New York  
Création : 1965  
[www.pnud.org](http://www.pnud.org)

## Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient (UNPWA)



L'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche Orient est un organe subsidiaire des Nations Unies qui fournit de l'assistance et une protection à plus de 4,6 millions de réfugiés Palestiniens dans des camps situés en Jordanie, au Liban, en Syrie et sur le territoire palestinien occupé. L'aide fournie par l'Office concerne notamment les domaines de l'éducation et de la santé, ainsi que l'amélioration de l'infrastructure des camps de réfugiés et une réponse appropriée aux situations d'urgence, comme par exemple en cas de conflit armé.

Le financement de ce programme provient majoritairement de contributions volontaires. Les mandats de l'UNPWA sont continuellement renouvelés par l'Assemblée Générale depuis 1949, du fait de l'absence de solutions concernant les réfugiés Palestiniens. Ainsi, quatre générations de réfugiés Palestiniens ont déjà eu recours à l'aide de cet Office.

Siège : Gaza et Amman  
Création : 1949  
[www.un.org/unrwa](http://www.un.org/unrwa)

## Instituts de recherche et de formation

La recherche et la formation constituent des aspects importants de toute organisation moderne. Pour le système des Nations Unies, qui doit relever de nombreux défis touchant un large éventail de questions, il est indispensable de disposer de travaux de recherche approfondie indépendants et équilibrés et de dispenser une formation appropriée au personnel et aux États Membres.

À l'heure actuelle, le champ d'action des instituts de recherche et de formation des Nations Unies s'étend du développement économique et social à la prévention du crime et à la justice pénale en passant par les questions de désarmement et de sécurité et l'égalité des sexes. Il s'agit d'entités autonomes créées en vertu d'un mandat défini soit par l'Assemblée générale, à laquelle elles font rapport comme l'UNIDIR ou l'UNITAR, par le Conseil économique et social comme l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et par le Secrétaire général comme l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD).

## Institut de recherche des Nations Unies sur le Désarmement (UNIDIR)

Il réunit des données, fait des études sur le désarmement et la sécurité internationale, car la sécurité et le développement à long terme qui garantissent l'alimentation, l'éducation, le logement et l'infrastructure économique sont presque impossibles dans les régions déchirées par des conflits. L'UNIDIR cherche à rapprocher les questions de sécurité, de désarmement et de développement.



Siège : Genève  
Création : 1980  
[www.unidir.org](http://www.unidir.org)

## Institut des Nations Unies pour la Formation et la Recherche (UNITAR)

L'UNITAR organise des programmes de formation et de renforcement des capacités afin d'aider certains pays à relever les défis du XXI<sup>ème</sup> siècle. Par ailleurs, l'Organisation gère des projets de recherche visant à identifier des approches de formation et de renforcement des compétences innovantes et établit des partenariats avec d'autres organisations des Nations Unies, des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des entreprises et des universités, dans le but de développer et mettre en oeuvre des programmes de formation et de renforcement des capacités adaptés aux besoins des pays.

Les programmes de l'UNITAR s'articulent autour de deux pôles d'activités :

- Formation en gestion des affaires internationales, d'une part : ces programmes sont conçus à l'intention des diplomates et du personnel des ministères des Etats membres qui, de par leurs fonctions, sont appelés à négocier dans des contextes multilatéraux ;
- Formation et renforcement des capacités liées au développement économique et social, d'autre part : ces activités servent principalement à renforcer les capacités humaines et institutionnelles.



Siège : Genève  
Création : 1965

[www.ccp-unitar.org](http://www.ccp-unitar.org)

## Institut de recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD)

Les buts de l'UNRISD sont d'entreprendre des recherches multidisciplinaires sur les dimensions sociales et sur les problèmes contemporains du développement. Par ses recherches, l'UNRISD stimule le dialogue et, à l'intérieur comme à l'extérieur du système des Nations Unies, alimente les débats politiques sur les grandes questions du développement social.

L'UNRISD s'efforce de faire de la recherche dans les domaines suivants : Politique sociale et développement ; Démocratie, gouvernance et conditions de vie ; Marchés, entreprises et réglementation ; Société civile et mouvements sociaux ; Identités, conflits et cohésion ; Genre et développement.



Siège : Genève  
Création : 1963

[www.unrisd.org](http://www.unrisd.org)

## Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW)

L'INSTRAW est un institut de recherche, de formation et de gestion des connaissances mandaté par les Nations Unies, dont les objectifs sont l'égalité entre hommes et femmes et la responsabilisation des femmes. Pour atteindre ces buts, l'Institut travaille en étroite collaboration avec les gouvernements, le système des Nations Unies, la société civile et les milieux académiques. L'activité principale de l'Institut est d'entreprendre des recherches ayant une perspective genre, qui ont un impact concret sur des projets, des programmes et des politiques. Le terme « genre » fait référence « aux différences et aux relations sociales entre les hommes et les femmes, qui sont acquises, varient beaucoup d'une société et d'une culture à l'autre et évoluent avec le temps » (Définition donnée par l'UNESCO). Les recherches selon le genre ont donc pour but d'étudier les différences entre hommes et femmes concernant leurs activités, leurs conditions de vie, les prises de décisions, l'accès aux ressources et leur contrôle, la participation aux bénéfices du développement.

Les quatre domaines principaux dont l'INSTRAW s'occupe sont la migration et le développement, la paix et la sécurité, la gouvernance et la participation politique, et enfin le financement du développement. Tous ces thèmes sont, comme dit précédemment, abordés selon une perspective genre.



Siège : Saint-Domingue  
Création : 1976

[www.un-instraw.org](http://www.un-instraw.org)

## Les Institutions spécialisées

Ce sont des organisations intergouvernementales indépendantes les unes des autres et par rapport à l'ONU, ce qui est différent des Fonds et Programmes mentionnés ci-dessus. Elles ont chacune leur spécificité, leur statut juridique, leur siège, leur budget, leur corps de fonctionnaires et d'experts. Elles assument une partie importante des tâches entreprises par les Nations Unies en matière économique, sociale et culturelle, ainsi que dans les domaines de l'éducation, de la santé etc. Il s'agit soit d'anciennes unions administratives ou de bureaux internationaux existant avant 1945 et placés sous le contrôle de la SDN, soit d'organisations nouvelles créées depuis lors. Ces Institutions ont conclu chacune avec l'ONU un accord prévoyant les modalités d'une collaboration (accord de coopération) : réciprocité de représentation aux réunions et d'inscription de certaines questions aux ordres du jour, échange de renseignements et de documentation, coordination des statistiques. Chacune des Institutions spécialisées s'engage à tenir compte des recommandations de l'ONU.

Les Institutions spécialisées ne comprennent pas forcément les mêmes Etats membres que les Nations Unies. Les membres des Nations Unies sont membres de droit des organisations spécialisées. Les pays non membres doivent, pour être admis dans une organisation spécialisée, recueillir les deux tiers des voix de l'Assemblée ou de la conférence générale.

Ces dernières sont des organes autonomes créés par des accords intergouvernementaux. Elles sont dotées d'un large éventail de compétences internationales.

## Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

Elle a pour objectif d'organiser et promouvoir le développement mondial des ressources du sol et des eaux (agriculture, élevage, pêche, forêts...), afin d'élever le niveau de vie des populations, faire progresser le rendement de la production agricole et l'efficacité de sa répartition, améliorer la condition des populations rurales, contribuer à libérer l'humanité de la faim. La FAO assure également la coordination de la campagne mondiale contre la faim et, avec l'ONU, la tutelle du programme alimentaire mondial. Créée par la convention de Hot Springs du 16 juin 1943, entrée en vigueur en 1945, la FAO devient une Institution spécialisée de l'ONU par l'accord du 14 décembre 1946.



Siège : Rome  
Création : 1943  
[www.fao.org](http://www.fao.org)

## Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (UNESCO)

L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) est née le 16 novembre 1945. Pour cette agence spécialisée des Nations Unies, le plus important n'est pas de construire des salles de classe dans des pays dévastés ou de restaurer des sites du Patrimoine mondial. L'objectif que s'est fixé l'Organisation est vaste et ambitieux : construire la paix dans l'esprit des hommes à travers l'éducation, la science, la culture et la communication.

Ainsi, l'UNESCO déploie son action dans les domaines de l'éducation, des sciences exactes et naturelles, des sciences sociales et humaines, de la culture, de la communication et de l'information.



Siège : Paris  
Création : 1945  
[www.unesco.org](http://www.unesco.org)

## Organisation Internationale du Travail (OIT)

L'OIT a été créée pour faire progresser la cause de la justice sociale et contribuer ainsi à une paix universelle durable, essentiellement en établissant des normes internationales relatives au travail.

La fin de la guerre froide et le processus de globalisation ont apporté de profonds changements dans le monde du travail. C'est la raison pour laquelle l'OIT a adopté l'Agenda pour le Travail Décent ; il vise à ce que toutes et tous accèdent à un travail productif dans des conditions de liberté, d'équité, de sécurité et de dignité humaine. De par sa structure tripartite unique dans le système des Nations Unies, l'OIT associe à tous ses travaux les représentants des travailleurs et des employeurs aux côtés des représentants gouvernementaux.



Siège : Genève  
Création : 1919  
[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

## Organisation Météorologique Mondiale (OMM)

Les buts de l'OMM sont d'assumer le rôle de chef de file au niveau mondial en matière d'expertise et de coopération internationale dans les domaines du temps, du climat, de l'hydrologie et des ressources en eau ainsi que pour toutes les questions environnementales connexes. Favoriser le progrès de la météorologie, de l'hydrologie et des sciences géophysiques.



Siège : Genève  
Création : 1950  
[www.omm.ch](http://www.omm.ch)

## Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI)

L'organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) est une institution spécialisée des Nations Unies. Sa mission consiste à élaborer un système international équilibré et accessible de propriété intellectuelle qui récompense la créativité, stimule l'innovation et contribue au développement économique tout en préservant l'intérêt général.



Siège : Genève  
Création : 1967  
[www.wipo.org](http://www.wipo.org)

## Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

Les buts de l'OMS sont d'amener tous les peuples au niveau de santé le plus élevé, c'est-à-dire à un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consistant pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité.

L'OMS est l'autorité directrice et coordinatrice, dans le domaine de la santé, des travaux ayant un caractère international au sein du système des Nations Unies. Elle est chargée de diriger l'action sanitaire mondiale, de définir les programmes de recherche en santé, de fixer des normes et des critères, de présenter des options politiques fondées sur des données probantes, de fournir un soutien technique aux pays et de suivre et d'apprécier les tendances en matière de santé.



Siège : Genève  
Création : 1948  
[www.who.org](http://www.who.org)

## Union Internationale des Télécommunications (UIT)

L'UIT est l'institution spécialisée des Nations Unies pour les technologies de l'information et de la communication. Pôle de convergence mondial où se retrouvent pouvoirs publics et secteur privé, l'UIT aide le monde à communiquer, et ce dans trois secteurs fondamentaux : les radiocommunications, la normalisation et le développement. L'UIT, qui est aussi l'organisatrice des manifestations TELECOM, fut la principale responsable de l'organisation du Sommet mondial sur la société de l'information.

L'UIT a son siège à Genève, Suisse, et compte 191 Etats Membres et plus de 700 Membres de Secteur et Associés.



Siège : Genève  
Création : 1947  
[www.itu.int](http://www.itu.int)

## Union Postale Universelle (UPU)

L'UPU est le principal forum de coopération entre tous les acteurs du secteur postal, qui permet d'entretenir un véritable réseau universel offrant des produits et services postaux modernes. Forte de ses 191 Pays-membres, cette agence spécialisée des Nations Unies remplit un rôle de conseil, de médiation et de liaison, et fournit, s'il y a lieu, une assistance technique. Elle fixe des règles pour les échanges de courrier international et formule des recommandations pour stimuler la croissance des volumes de courrier et améliorer la qualité du service offert aux clients. Son but est d'encourager, développer et stimuler des services postaux modernes, de qualité et accessibles à tous les habitants de la planète et ceci afin de garantir la communication entre ces derniers.



Siège : Berne  
Création : 1874  
[www.upu.int](http://www.upu.int)

Il reste une dernière Institution spécialisée à mentionner. Elle est appelée Institution spécialisée même si son statut est quelque peu différent. En effet, elle n'est pas rattachée à l'ONU par l'intermédiaire du Conseil économique et social. Son lien avec les Nations Unies se fait par l'Assemblée générale et le Conseil de Sécurité.

## Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA)

L'agence doit encourager et faciliter le développement et l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques, s'en assurer par vérification et contrôle des matières nucléaires, notamment dans les pays non pourvus d'armes nucléaires, effectuer des missions d'inspection à la demande du Conseil de sécurité. Elle a 138 Etats membres.



Siège : Vienne  
Création : 1957  
[www.iaea.org](http://www.iaea.org)

## Les institutions monétaires et financières

Les Institutions monétaires et financières prévues par la conférence de Bretton Woods furent rapidement mises sur pied. Elles furent installées à Washington. Ce ne sont pas des institutions spécialisées au même titre que les autres, mais ont de nombreux liens avec l'ONU et font partie au sens large du système des Nations Unies.

**Fonds Monétaire International (FMI)**, il doit favoriser la coopération monétaire et l'expansion des échanges internationaux en contribuant à la stabilité des monnaies et à l'établissement d'un système multilatéral de règlement ; aider les Etats membres en mettant ses ressources à leur disposition sous certaines conditions pour corriger les déséquilibres structurels ou temporaires de leur balance des paiements. Le FMI joue aussi un rôle important dans les discussions sur le rééchelonnement de la dette publique, particulièrement sensible pour les PVD.



Il a été créé par les accords de Bretton Woods en 1944, entrés en vigueur en décembre 1945. Un accord est conclu avec les Nations Unies le 15 novembre 1947. Le FMI se compose de 184 Etats membres. Il a sa propre unité de compte à savoir les DTS, droits de tirage spéciaux créés en 1969 et dont la valeur est calculée quotidiennement en fonction d'un panier des principales monnaies.

**Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD)**, créée en 1944, de même que le FMI, la BIRD souvent appelée Banque Mondiale, prête aux pays membres pour des projets de développement, avec ou sans la garantie des Etats. A l'origine, les prêts ont surtout été consentis aux pays européens dévastés par la guerre. Son statut est parallèle à celui du FMI, mais la BIRD est une institution distincte. Elle se compose de 184 pays membres (qui doivent déjà être membres du FMI). Ses effectifs



sont de 9 300 personnes au siège et 3 000 sur le terrain. Les 400 milliards de dollars prêtés par la BIRD depuis 1946 proviennent de deux sources : 11 milliards de dollars de capital souscrit par les 184 pays membres, le reste venant du marché financier, par emprunts et achat d'obligations par des investisseurs. En 2005, la Banque mondiale a accordé plus de 14 milliards de dollars de prêts. Elle a aussi des services consultatifs pour étudier des projets, un institut de formation pour les économistes originaires des PVD, et a créé en 1966 un centre international de règlement des différends relatifs aux investissements (CIRDI) et en 1968 une agence de garantie multilatérale des investissements (AMGI) pour encourager les investissements étrangers dans les pays en développement.

La conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi fut réunie à la Havane de novembre 1947 à mars 1948, à la demande des Etats-Unis. L'Union soviétique avait refusé d'y participer. La Charte de La Havane prévoyait une Organisation internationale du commerce qui assurerait la liberté des échanges internationaux dont auraient tiré profit surtout les Etats-Unis qui n'avaient pas été affaiblis par la guerre comme les autres pays. Mais les propositions américaines furent si profondément modifiées que la ratification par le Congrès devenait impossible. La Charte prévoyait en effet un certain nombre de discriminations commerciales ainsi que le droit des pays en voie de développement de surveiller les investissements étrangers, ce qui entraîna une forte opposition de l'industrie américaine. Très peu de pays d'ailleurs ratifièrent la Charte de La Havane. Celle-ci n'entra donc pas en vigueur mais ses dispositions proprement commerciale furent reprises dans l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (**en anglais : General Agreement on Tariffs and Trade, GATT**) signé à Genève le 30 octobre 1947 à la suite d'une conférence de négociations tarifaires.

Le GATT n'était pas une Institution spécialisée comme l'aurait été l'Organisation internationale du commerce. C'était un traité commercial multilatéral, géré par un petit secrétariat installé à Genève. Son but était de faire disparaître les discriminations dans les échanges commerciaux par l'application généralisée de la clause de la nation plus favorisée, l'élimination des restrictions quantitatives, l'abaissement des droits de douane. Le GATT offrait un cadre de négociations à des conférences ayant pour objet la réduction réciproque des droits de douane. Les pays socialistes à commerce d'Etat n'en faisaient pas partie.

Le GATT a finalement laissé la place à l'**OMC (Organisation Mondiale du Commerce)** qui s'est mise en place le 1er janvier 1995 après la conclusion des accords de l'Uruguay Round sur la libéralisation du commerce international. L'OMC est désormais l'institution en charge des négociations en matière d'abaissement des barrières douanières et de libéralisation des échanges commerciaux, ainsi que de la recherche de solutions aux différends qui opposent les 151 Etats membres entre eux. Son budget est de 112 millions d'euros, ses effectifs de 630 personnes.



# Les missions diplomatiques

On parle de mission permanente lorsqu'il s'agit de la représentation diplomatique d'un Etat auprès d'une Organisation internationale.

157 Etats étrangers sont représentés à Genève par une mission ou une représentation permanente. En tenant compte des représentations de la Suisse à Genève, on compte 156 missions permanentes auprès de l'Office des Nations Unies à Genève et des autres organisations internationales, 29 missions permanentes auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce et 13 représentations permanentes auprès de la Conférence du désarmement.

Comme une ambassade classique, la mission permanente est accréditée auprès de l'ONU par remise de « lettres de créance » au Directeur général de l'Office des Nations Unies, et auprès des Organisations internationales qui ne sont pas directement rattachées au Système des Nations Unies. Les missions permanentes défendent la vision de leur pays dans toutes les matières traitées par les différentes Organisations internationales dont leur pays est membre.

Le Saint-Siège et la Palestine, qui ne sont pas membres de l'ONU, ont une mission permanente d'observation. On compte en outre divers bureaux d'observateurs permanents qui représentent le Groupe des Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, la ligue des Etats arabes, l'Ordre souverain et militaire de Malte, l'Organisation de la Conférence islamique, l'Organisation Internationale de la Francophonie, l'Union africaine et l'Union européenne (UE). Au total, environ 3'600 agents diplomatiques sont au service des missions permanentes des Etats Membres de l'ONU à Genève.



## Connaissez-vous les fonctions d'une ambassade et d'un consulat ?

### Ambassade

Une ambassade est une représentation diplomatique d'un gouvernement national (Etat accréditant) auprès du gouvernement d'un autre pays (Etat accréditaire). Plus simplement, une ambassade représente un pays et son gouvernement à l'étranger.

Les fonctions de l'ambassade sont principalement les suivantes :

- Représente son gouvernement auprès des autorités du pays où elle se trouve. Ainsi, elle sert d'intermédiaire entre deux gouvernements : c'est par elle que passent les messages et son rôle est essentiel dans le cadre des relations bilatérales entre Etats.
- Rapporte à son gouvernement l'actualité du pays de résidence dans tous les domaines (politique, économique, social, culturel ou militaire).
- Joue un rôle promotionnel très important. Elle essaie de représenter sous son meilleur jour et de défendre la culture, l'économie et les sciences de son pays dans le pays de résidence.
- S'informe de l'état des forces du pays de séjour et entretient les relations militaires.

### Consulat

Un Consulat est la représentation de l'administration publique d'un pays à l'étranger.

Un Consulat permet notamment :

- L'établissement et le renouvellement des passeports et d'autres documents officiels.
- Assistance et aide financière aux compatriotes en cas de détresse.
- L'établissement de visas d'entrée pour les ressortissants étrangers et information sur les conditions pour recevoir un permis d'entrée, de séjour ou de travail.

> 80 consulats se trouvent à Genève

En 1920, 200 diplomates et fonctionnaires internationaux travaillaient à Genève. Aujourd'hui, ils sont plus de 35'000, sans compter les quelque 2'400 employés des organisations non-gouvernementales (ONG). La communauté internationale est donc très vaste et peut être comparée à la population d'une ville suisse de la taille de Fribourg ou Neuchâtel.

## La Mission permanente de la Suisse

Le Conseil fédéral suisse attache une grande importance à ce que Genève soit et reste un lieu d'accueil privilégié des institutions internationales. C'est dans cet esprit que le Conseil fédéral suisse a ouvert à Genève en 1966 la **Mission permanente de la Suisse** auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Elle représente à Genève le Conseil fédéral et plus particulièrement le Département fédéral des affaires étrangères.

Le rôle de la Mission suisse est double :

D'un côté, avec sa **Division multilatérale**, [...] elle assume toutes les tâches spécifiques de la diplomatie multilatérale au même titre que les autres missions permanentes, à savoir : représentation des intérêts suisses, liaison, négociations, information, participation aux activités des organisations, protection des intérêts nationaux, etc.

De l'autre, avec sa **Division Etat hôte**, [...] elle fonctionne comme un service du protocole, au sens large, d'un ministère des affaires étrangères. Cette division gère le statut d'environ 40'000 internationaux (fonctionnaires internationaux, membres des missions permanentes, ainsi que les membres de leurs familles). Elle s'occupe dès lors de toutes les questions que suscite le régime juridique spécial, dit régime des privilèges

et immunités diplomatiques, appliqué aux 25 organisations internationales en Suisse (22 à Genève, deux à Berne et une à Bâle) et à leurs membres, ainsi qu'aux quelques 200 représentations accréditées auprès de ces organisations et aux membres de ces représentations. Ayant la gestion de ce régime, la Division Etat hôte est chargée de la délivrance et du retrait de la carte de légitimation du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) qui permet à son titulaire de faire valoir le statut qui lui a été accordé auprès des autorités suisses.

Conformément aux règles diplomatiques, la Mission suisse est l'interlocuteur attribué des autorités fédérales, cantonales et municipales pour tout ce qui concerne les organisations internationales établies à Genève et les représentations permanentes à Genève, qu'il s'agisse d'un simple contentieux, de l'admission de nouvelles organisations, d'organisation de conférences, de la mise en place de services de sécurité, de problèmes d'accueil ou de l'appui de la Confédération. Elle sert aussi de canal diplomatique, au sens de la Convention de Vienne du 18 avril 1961, sur les relations diplomatiques, entre les représentations permanentes et les autorités suisses (fédérales, cantonales et communales).

La Confédération est également représentée à Genève par la Mission permanente de la Suisse près l'OMC et l'AELE (CEE-ONU, CNUCED, CCI), qui a la tâche spécifique de suivre les travaux des organisations à caractère économique.

Source : <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge/geperm.html>



Mission Genève © FIPOI

## Le Centre d'Accueil - Genève internationale

Inauguré en 1996, le **Centre d'Accueil - Genève Internationale** (CAGI) a pour objectif d'orienter, d'informer et de contribuer à intégrer les quelque 40'000 fonctionnaires internationaux, membres de missions permanentes, de consulats et d'ONG (y compris leur famille), travaillant et résidant dans la région genevoise.

La mission du Centre s'articule en trois volets :

1. Offrir une assistance pratique aux nouveaux arrivants et répondre aux diverses questions des internationaux tout au long de leur séjour ;
2. Instruire en relais avec les autorités cantonales et fédérales compétentes les demandes des Organisations Non Gouvernementales internationales (ONG) désireuses de s'implanter dans la région genevoise ;
3. Lancer ou soutenir des projets visant à favoriser les échanges culturels et sociaux entre « la Genève internationale » et les communautés locales.



➔ [www.cagi.ch](http://www.cagi.ch)

## L'ONU et les ONG

Les Nations Unies entretiennent avec les ONG des liens divers et de plus en plus étroits qui renforcent l'action de l'ensemble du système. Ainsi, l'ECOSOC tire parti des travaux et des compétences de plus de 2'600 ONG auxquelles il a accordé le statut consultatif. Par ailleurs, les programmes humanitaires, de développement et de maintien de la paix de l'ONU collaborent étroitement sur le terrain avec de nombreuses ONG.

L'ONU définit une ONG comme étant un groupe de citoyens volontaires, sans but lucratif et organisé à l'échelon local, national, ou international. Les ONG remplissent divers types de services et fonctions : humanitaires, d'information aux gouvernements sur les préoccupations de leurs citoyens, de surveiller des politiques des gouvernements et de promotion de la participation politique au niveau communautaire. Elles fournissent des analyses et expertises, servent de mécanisme d'alerte avancée et aident à superviser et mettre en oeuvre les accords internationaux. Certaines sont organisées autour de questions spécifiques tels que les droits de l'Homme, l'environnement ou la santé. Leurs relations avec les différents bureaux et agences du système des Nations Unies diffèrent selon leurs objectifs, leur siège et leur mandat.

Ainsi les ONG sont devenues au fil des années des interlocuteurs importants des gouvernements et des organisations internationales dans tous les domaines de la coopération internationale (humanitaire, santé, droits de l'Homme, économie, télécommunications,...). A Genève, près de 2'400 personnes travaillent dans les ONG.

Le travail des ONG a notamment permis l'adoption de conventions internationales importantes comme la Convention sur les Droits de l'Enfant, la Convention pour l'interdiction des mines antipersonnel ou encore la Convention sur les changements climatiques.



### Deux exemples du travail des ONG

Les ONG qui défendent les **droits de l'Homme** fournissent des analyses et des informations essentielles sur la situation des droits de l'Homme dans de nombreux pays et sur de nombreux thèmes. Ces informations sont vérifiées par des experts et souvent transmises aux gouvernements pour qu'ils fassent connaître leurs opinions à ce sujet. Souvent, les enquêtes et les rapports présentés par les ONG offrent de précieuses informations sur les violations des droits de l'Homme dans les différentes régions du monde. D'ailleurs, la contribution importante que les ONG apportent à l'amélioration du système est largement reconnue par les gouvernements, les experts et l'Organisation des Nations Unies.

Les ONG qui défendent l'**environnement** participent activement aux différentes conférences internationales comme les différents Sommets de la Terre (le dernier en date se déroula en 2002 à Johannesburg).

## Le Département Public de l'Information et les ONG

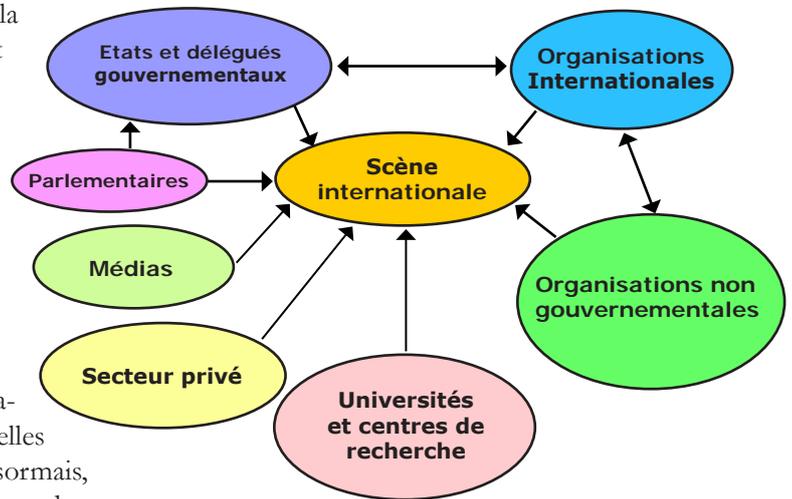
Dès la création du Département de l'information, en 1946, l'ONU a reconnu l'importance de la coopération avec les organisations non gouvernementales (ONG) comme partie intégrale des activités d'information de l'ONU. La section des ONG du Département de l'information des Nations Unies (DPI) sert de liaison entre le DPI et les ONG associées. Ces organisations non gouvernementales diffusent de l'information sur les Nations Unies à leurs adhérents permettant ainsi de renforcer à la source la connaissance sur l'ONU et d'appuyer l'organisation mondiale dans sa tâche. Il y a actuellement près de 1'600 ONG provenant de toutes les régions du monde qui sont associées au DPI.

La diffusion de l'information prend les formes suivantes :

- Publicité sur les activités de l'ONU de par le monde sur des questions telles que la paix et la sécurité, le développement économique et social, la défense des droits de l'Homme, les affaires humanitaires et le respect du droit international.
- Promotion des célébrations et années internationales proclamées par l'Assemblée générale, afin d'attirer l'attention mondiale sur des questions importantes.

Les organisations qui souhaitent être associées au Département de l'information doivent : partager les idéaux de la Charte de l'Organisation des Nations Unies ; opérer seulement sur une base non lucrative ; démontrer un intérêt pour les activités de l'ONU et prouver leur capacité à sensibiliser des audiences larges ou spécialisées telles que les éducateurs, les représentants des médias, les responsables politiques et le monde des affaires ; avoir la volonté et les moyens de conduire des programmes d'information efficaces sur les activités de l'ONU en publiant des lettres d'information, des bulletins et des pamphlets, en organisant des conférences, séminaires et tables rondes, et en s'assurant la coopération des médias.

La fin de la guerre froide a profondément modifié la structure de la scène internationale en la complexifiant et en accordant un rôle de plus en plus important aux délégués non gouvernementaux. Ainsi, dans de nombreux domaines, les organisations internationales ont développé des relations de coopération tellement étroites avec les ONG, qu'elles en sont devenues interdépendantes : collecte d'informations, mise en œuvre opérationnelle des programmes d'aide, connaissance du terrain, mise à disposition d'experts, participation à l'élaboration des normes internationales, etc. Cette évolution de la scène internationale est fondamentale. Elle est à l'origine de nouvelles formes de relations internationales qui associent désormais,



non seulement les Etats, mais également d'autres acteurs de natures diverses pouvant tous contribuer à la gestion des problématiques internationales. Cette évolution bénéficie grandement à l'ONU qui en a fait un des piliers de son projet de réforme. Cela est illustré notamment par l'augmentation exponentielle du nombre d'ONG disposant d'un statut consultatif auprès des organisations internationales.

## Les délégués non gouvernementaux

Les Délégués Non Gouvernementaux sont des personnes qui participent à des conférences internationales de façon indépendante des gouvernements. Ils peuvent représenter des organisations non gouvernementales, des centres de recherches, des universités, des communautés autochtones, des fondations ou encore des associations professionnelles.

Un nombre croissant de problèmes ne peuvent être résolus que par des politiques concertées au niveau international (santé, conflits, réfugiés, développement, changements climatiques, etc.). Or, pour faire face à ces problèmes, les organisations internationales ont besoin des délégués non gouvernementaux.

Ceci pour plusieurs raisons :

- Ils constituent une source importante d'information et d'expertise
- Ils contribuent à identifier les problèmes et à relayer les demandes des populations civiles concernées
- Ils permettent d'identifier des solutions efficaces (les bonnes pratiques)
- Ils contribuent directement à la mise en œuvre des politiques adoptées
- Ils promeuvent le développement du droit international
- Ils veillent au respect des engagements pris par les Etats
- Ils sont un lien direct entre la scène internationale et la réalité du terrain

Leur rôle est ainsi de plus en plus important, tant pour l'identification des solutions, que pour leur mise en œuvre.



## Quelques organisations en lien avec les ONG et les délégués non gouvernementaux

Mandat International est une fondation reconnue d'utilité publique qui a pour but d'accueillir, informer et faciliter la participation des délégués non gouvernementaux aux conférences internationales qui ont lieu à Genève; de soutenir et héberger les délégués des pays en développement; de promouvoir le dialogue et la coopération internationale.

En 1997, Mandat International a ouvert le Centre d'accueil pour les délégations et organisations non gouvernementales (CADONG) qui s'adresse en priorité aux délégués des pays en développement. Il permet d'héberger économiquement les délégués disposant de ressources limitées et met à leur disposition une infrastructure de travail pour le suivi des conférences. Il les informe et facilite les contacts avec le millier d'organisations présentes à Genève. Il constitue un espace de rencontres et d'échanges pour des personnes venant de régions et de domaines d'activités différents. Mandat International gère également un centre de documentation, ainsi que plusieurs sites d'information trilingues sur Internet : agenda des conférences internationales, tribune d'information, portail (plus de 1'000 liens), conventions, guides pratiques, etc.



Le **service ONG de la Chancellerie d'Etat** assiste les organisations internationales non gouvernementales désireuses de s'installer dans la région. Il les renseigne, les oriente et les soutient. Piloté par la Chancellerie d'Etat, ce service fonctionne comme un interface entre les autorités genevoises et les ONG.

Lors de leur constitution ou de leur transfert à Genève, les ONG peuvent obtenir auprès du service des conseils en matière juridique (droit des associations, des fondations) et se signaler aux autorités. Au besoin, le service leur expose les procédures permettant de solliciter un appui officiel en matière de fiscalité, de permis ou de locaux, par exemple. Il travaille en lien avec l'ONU, la Confédération, la Ville de Genève et tout partenaire concerné par la participation de la société civile aux débats de la Genève internationale.

Par ailleurs, le service ONG instruit des demandes de soutiens financiers présentées par des ONG pour la réalisation des projets ponctuels. Au besoin, il les réoriente. Il tient aussi la base de données de l'Etat en matière d'ONG et informe les autorités.

➔ <http://cagi.ch/fr/service-ong.php>

Le **Service de liaison non-gouvernemental des Nations Unies (SLNG)** est un programme inter-agences réparti entre ses deux bureaux à Genève et New York. Le Service a été créé en 1975 afin de renforcer la coopération et le dialogue entre les Nations Unies et les ONG dans les domaines touchant aux campagnes de sensibilisation et d'éducation au développement, ainsi qu'aux diverses activités visant à influencer et améliorer les politiques mondiales de développement durable.



Le Service travaille en collaboration avec les divers départements du Secrétariat, agences, programmes, fonds, secrétariats de conventions et autres organismes du système des Nations Unies qui traitent de questions relatives au développement économique et social, au développement durable, à l'aide humanitaire d'urgence, aux droits de l'Homme, ainsi qu'à d'autres questions, tels que le désarmement et la promotion de la démocratie.

En tant qu'interlocuteur au carrefour des échanges entre les ONG et le système des Nations Unies, le SLNG organise son travail autour de quatre domaines de programme principaux :

- la diffusion d'informations et communications ;
- le suivi intégré des conférences mondiales et sommets de l'ONU ;
- le renforcement de la capacité du système des Nations Unies d'interagir de façon constructive avec les ONG et la société civile internationale ;
- le renforcement de la capacité des ONG et de la société civile internationale de participer de façon constructive aux travaux des Nations Unies.

➔ [www.un-ngls.org](http://www.un-ngls.org)

La **Conférence des Organisations Non Gouvernementales ayant le statut consultatif avec les Nations Unies (CONGO)** est une organisation indépendante, internationale, à but non lucratif ayant pour mission de faciliter la participation des ONG aux débats et à la prise de décisions au sein des Nations Unies.

Depuis sa fondation en 1948, CONGO s'est déployée à assurer que la voix de ses ONG membres soit écoutée à l'échelle internationale. Les principaux objectifs de la CONGO sont d'assurer la présence des ONG aux Nations Unies lors des débats entre les gouvernements sur des questions d'intérêt général et faciliter la tenue de discussions sur de telles questions.



Les membres de CONGO sont des organisations non gouvernementales nationales, régionales et internationales disposant d'un statut consultatif avec l'ECOSOC, mais CONGO est également ouverte aux ONG simplement associées avec le système des Nations Unies et ne possédant pas le statut consultatif.

➔ [www.ngocongo.org](http://www.ngocongo.org)

La **Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies** fut créée en 1946 – un an après la création de l'ONU – en s'inspirant des premiers mots de la Charte des Nations Unies « Nous, Peuples des Nations Unies ».

Aujourd'hui, la Fédération est devenue un réseau mondial reliant des centaines de milliers de personnes par le biais d'Associations pour les Nations Unies dans plus de 100 pays. Le réseau permet aux gens de tisser des liens autour de problématiques mondiales qui touchent chacun d'entre nous, qu'il s'agisse de paix, de défense des droits de l'Homme, de développement équitable, de renforcement de la démocratie ou de justice internationale.



La mission de la Fédération Mondiale des Associations pour les Nations Unies est d'informer, de soutenir et de stimuler un réseau mondial d'Associations pour les Nations Unies afin d'appuyer les principes et les programmes des Nations Unies et les aider à formuler leur agenda.

◀ L'Association Suisse - ONU, fondée en 1920 à l'époque de la SDN, a pour but d'informer la société civile sur les activités et les réalisations de l'ONU.

# Les conférences des Nations Unies

Les conférences ont contribué pour beaucoup à l'orientation des travaux de l'ONU depuis sa création. D'ailleurs, l'organisation mondiale est née lorsque les représentants de 50 nations se sont réunis à San Francisco à l'occasion de la Conférence des Nations Unies sur l'Organisation internationale. Compte tenu de la participation de chefs d'Etat et de gouvernements, cette série de conférences mondiales a permis d'identifier des moyens pratiques de résoudre les problèmes qui se posent à l'échelle mondiale dans les domaines tels que l'éducation, l'environnement et le développement, les droits de l'Homme, la population et le développement, le développement social, la promotion de la femme, l'habitat, la sécurité alimentaire, l'environnement. La participation de milliers d'ONG, de particuliers, d'universitaires et d'hommes d'affaires aux réunions officielles ou officieuses a fait de ces conférences de vrais forums mondiaux.

L'ONU a encouragé ce phénomène, sachant que l'appui d'une large fraction de la société est nécessaire pour mettre en œuvre les politiques envisagées. C'est ainsi que près de 30'000 personnes se sont rendues à Istanbul pour chercher des solutions aux problèmes urbains à l'occasion de la Conférence Habitat II. Près de 50'000 personnes sont allées à Pékin pour établir un nouveau cadre de référence en faveur de la promotion de la femme. Enfin, 47'000 personnes environ se sont réunies au Sommet planète Terre, à Rio de Janeiro, pour trouver un meilleur équilibre entre la protection de l'environnement et le développement économique.

Les conférences mondiales ont un impact à long terme car :

- Elles mobilisent les gouvernements, les collectivités locales et les organisations non gouvernementales (ONG) pour faire face à un grand enjeu mondial ;
- Elles établissent des normes et des directives internationales pour guider les politiques nationales ;
- Elles servent de cadre à l'examen de nouvelles propositions et favorisent le consensus ;
- Elles engagent un processus par lequel les gouvernements contractent des engagements et rendent périodiquement compte de leurs activités à l'ONU.

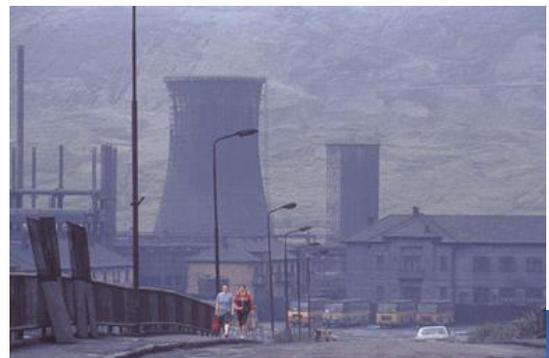
Par ailleurs, une série de sessions extraordinaires a progressivement été mise sur pied par l'Assemblée générale afin d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action de chaque conférence au bout de cinq ans et établir les priorités de l'avenir.

Nous allons découvrir quelques unes de ces grandes conférences.

1992

Environnement

**La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Sommet planète Terre, juin 1992, Rio de Janeiro).** Elle a réuni 108 chefs d'Etat qui ont adopté l'Action 21 qui est un programme mondial de développement durable dont se sont inspirés de nombreux plans nationaux. La Conférence a permis de créer la Commission du développement durable, qui est chargée de suivre la mise en œuvre des accords de Rio et constitue un cadre permanent pour les négociations sur les politiques mondiales relatives à l'environnement et au développement.

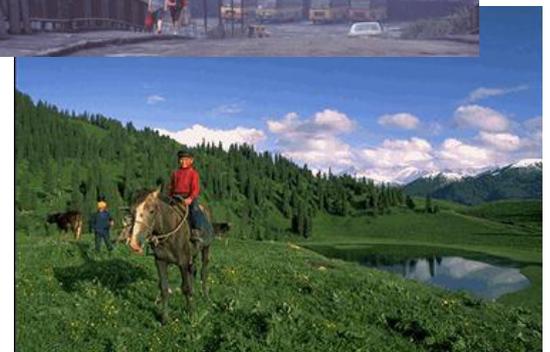


Des travailleurs d'une usine de vulcanisation rentrant à la maison, Copsa Mica, Roumanie

Source : [www.un.org/french/audiovis/90s.htm](http://www.un.org/french/audiovis/90s.htm)

Jeune berger Kazakh à cheval Karkara, Kazakhstan

Source : [www.un.org/french/audiovis/90s.htm](http://www.un.org/french/audiovis/90s.htm)



1993

Droits de l'Homme

**La Conférence mondiale sur les droits de l'Homme (juin 1993, Vienne)** a réaffirmé l'engagement pris par la communauté internationale de faire respecter tous les droits de l'Homme et de renforcer les mécanismes de surveillance et de défense des droits de l'Homme dans le monde entier. Elle a abouti à la nomination du premier Haut commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme, afin d'augmenter les moyens dont l'ONU dispose pour agir rapidement et efficacement dans ses efforts de prévention des violations des droits de l'Homme et de défense des libertés fondamentales. Elle a contribué à ce que les droits de l'Homme constituent désormais l'une des composantes des missions de maintien de la paix de l'ONU et affirmé les liens qui existent entre la démocratisation, le développement et les droits de l'Homme.

1994  
Population

### La Conférence internationale sur la population et le développement (septembre 1994, Le Caire)

a permis de forger un consensus autour de l'intégration des programmes de planification familiale et de faire reconnaître dans le monde entier que l'éducation et l'émancipation des femmes étaient les moyens les plus efficaces de réduire les taux d'accroissement de la population et de promouvoir le développement durable. Elle a réaffirmé le consensus mondial autour du principe selon lequel les décisions de planification familiale constituent un droit fondamental pour tous les couples et tous les individus, et que toute coercition quelle que soit la forme qu'elle prenne est intolérable.



### La Conférence internationale sur la population et le développement

Source : [www.un.org/french/audiovis/90s.htm](http://www.un.org/french/audiovis/90s.htm)

### Des femmes dans une clinique de planification de la famille assistée par l'UNICEF

Source : [www.un.org/french/audiovis/90s.htm](http://www.un.org/french/audiovis/90s.htm)



1995

Développement social

**Le Sommet mondial pour le développement social (mars 1995, Copenhague)** a réuni 117 chefs d'Etat qui ont engagé leurs administrations à éliminer la pauvreté. Depuis le Sommet, divers pays se sont fixés des calendriers précis pour l'atténuation de la pauvreté et beaucoup ont entrepris des études d'évaluation de la pauvreté pour planifier des stratégies à long terme. Elle a aussi attiré l'attention sur les aspects négatifs de la mondialisation économique.

1995

Femmes

### La quatrième Conférence mondiale sur les femmes (septembre 1995, Pékin)

a approuvé un plan d'action quinquennal visant à favoriser l'émancipation sociale, économique et politique des femmes, à améliorer leur santé, à renforcer leur éducation et à promouvoir leurs droits dans les domaines matrimonial et sexuel. Le plan d'action fixe des objectifs à échéances précises, qui engagent les nations à prendre des mesures concrètes dans divers domaines comme la santé, l'éducation et les réformes juridiques.



1996

Habitat

### La deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains Habitat II (juin 1996 à Istanbul)

a adopté une déclaration et un plan d'action mondial énonçant les orientations fixées et les engagements pris par les gouvernements pour améliorer les conditions de vie dans les établissements ruraux et urbains et faire progressivement respecter le droit à un logement convenable. Elle a innové en associant les maires et autres responsables locaux aux délibérations officielles.



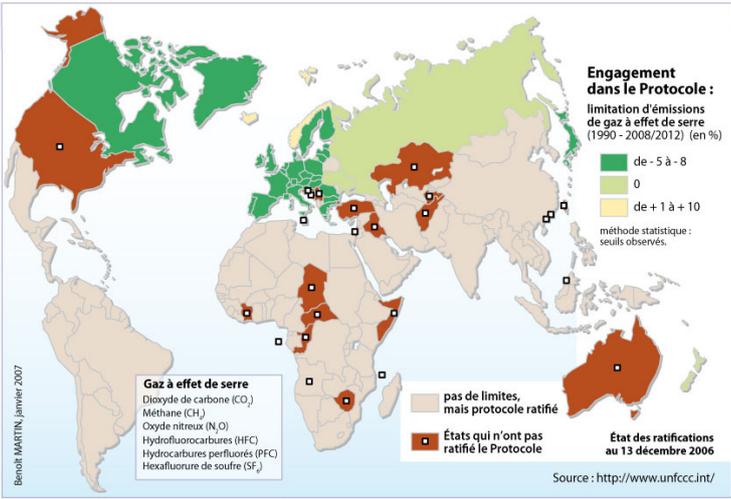
Source : <http://www.un.org/Conferences/habitat/>

**Le Sommet planète Terre+5 (juin 1997, New York)** était une session extraordinaire de l'Assemblée générale de l'ONU pour évaluer la mise en œuvre d'Action 21. Malgré les progrès obtenus en plusieurs domaines, l'environnement global n'a pas arrêté de se détériorer. Les dirigeants gouvernementaux, y compris près de 50 chefs d'Etat, se sont mis d'accord pour mener des actions additionnelles notamment dans les domaines de l'eau douce, de l'énergie et du transport mais peu d'engagements concrets ont été pris.

1997  
Environnement

**La troisième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques** (décembre 1997, Kyoto au Japon) a réuni 159 pays et a abouti à la signature d'un accord sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Protocole de Kyoto. Entré en vigueur le 18 novembre 2004, 183 pays sont parties à cet accord à l'heure actuelle (décembre 2009). Ce Protocole reflète les préoccupations internationales face aux preuves apportées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) concernant les changements climatiques et notamment les activités humaines qui provoquent ces changements. Le Protocole est une extension substantielle à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (entrée en vigueur en 1994) qui contient des objectifs juridiquement contraignant pour la réduction des émissions dans les pays industrialisés (baisse de 5,2% des émissions jusqu'à la période 2008-2012, par rapport à 1990).

Engagements du Protocole de Kyoto, fin 2006



SCIENCE PO Atelier de cartographie de Sciences Po, 2007, www.sciences-po.fr/cartographie

Seul l'usage pédagogique en classe ou centre de documentation est libre. Pour toute autre utilisation, contacter : carto@sciences-po.fr

source : [http://cartographie.sciences-po.fr/cartothèque/69C\\_statut\\_kyoto\\_07-2006.jpg](http://cartographie.sciences-po.fr/cartothèque/69C_statut_kyoto_07-2006.jpg)

2000  
Millénaire

**Le Sommet du millénaire (septembre 2000, New York)** a été l'occasion de répondre à l'invitation du Secrétaire général de signer, ratifier ou adhérer aux traités multilatéraux dont il est le dépositaire. Par suite de l'invitation, 84 Etats ont signé ou soumis des instruments de ratification ou d'adhésion concernant 40 traités multilatéraux.



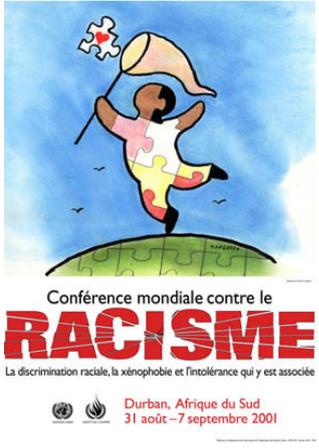
Les 149 chefs d'états et de gouvernements participants au Sommet du millénaire

Source : <http://www.un.org/french/millenaire/index.html>  
© United Nations Photo by Terry Deglau/Eastman Kodak (UN Photo 204184C)

2001  
Racisme

**La Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée (septembre 2001, Durban, Afrique du Sud).** Ces objectifs principaux comprenaient : une évaluation de la lutte contre la discrimination raciale et son futur, l'accroissement de la prise de conscience du racisme et de ses conséquences, la formulation de recommandations aux Nations Unies concernant le renforcement de la mise en œuvre de ses actions.

Peinture murale namibienne qui célèbre l'unité entre les Blancs et les Noirs



2002  
Développement durable

**Le Sommet mondial pour le développement durable (août et septembre 2002, Johannesburg, Afrique du Sud)** a abouti à une déclaration politique et un Plan de mise en œuvre de dispositions qui portent sur un ensemble d'activités et de mesures à prendre afin d'aboutir à un développement qui tienne compte du respect de l'environnement. Les décisions ont porté entre autres, sur l'eau, l'énergie, la santé, l'agriculture et la diversité biologique.



▲  
**Kofi Annan et le Président de l'Afrique du Sud Thabo M'Beki**  
Source : [www.issd.ca](http://www.issd.ca)

 **sommet mondial sur la société de l'information**  
Genève 2003 - Tunis 2005



2003  
Société de l'information

**Le Sommet mondial sur la société de l'information (décembre 2003, Genève)** avait pour objectif de formuler de façon parfaitement claire une volonté politique et prendre des mesures concrètes pour poser les bases d'une société de l'information accessible à tous, tout en tenant pleinement compte des différents intérêts en jeu. Une déclaration de principes et un plan d'action ont été adoptés.

◀ **M. Kofi Annan et M. Pascal Couchepin, président de la Confédération en 2003, au forum du Sommet Mondial sur la Société de l'Information.**

Source : [www.recherche.gouv.fr](http://www.recherche.gouv.fr)

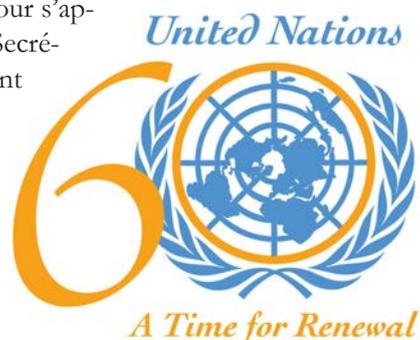
2005  
60<sup>ème</sup> ONU

**Le Sommet mondial 2005 (septembre 2005, New York).** L'ordre du jour s'appuyait sur une série de propositions réalistes présentées en mars par le Secrétaire général Kofi Annan, dans son rapport intitulé « Dans une liberté plus grande » visant à renforcer la légitimité, l'efficacité et le dynamisme de l'institution, à l'issue d'un processus de réformes administratives et financières. Elles reprenaient les libertés fondamentales du président Franklin D. Roosevelt à savoir vivre à l'abri du besoin, vivre à l'abri de la peur et vivre dans la dignité. Il y avait donc une volonté de renforcer l'Organisation des Nations Unies.

Le Sommet mondial de 2005 a été le plus grand rassemblement de chefs d'Etat et de gouvernement jamais organisé. Du 14 au 16 septembre, plus de 100 d'entre eux se sont réunis au Siège de l'ONU à New York pour élaborer un plan d'action visant à promouvoir la sécurité internationale et à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) d'ici à 2015.

Les huit OMD - réduire de moitié l'extrême pauvreté, combattre le VIH/sida et d'autres maladies, assurer l'éducation primaire pour tous, améliorer la santé maternelle et promouvoir l'égalité des femmes et assurer un environnement durable, notamment - constituent un programme arrêté par tous les pays du monde et toutes les grandes institutions de développement. Ils ont mobilisé des efforts sans précédent pour répondre aux besoins des plus pauvres.

En tant que centre dynamique de diplomatie multilatérale, qui fournit l'infrastructure et le soutien nécessaires aux négociations en cours sur des accords internationaux, l'ONUG contribue à donner une expression concrète à la vision commune d'un monde meilleur que reflète la Déclaration du Millénaire.



2007  
Changements  
climatiques

**La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques (décembre 2007, Bali)** a réuni près de 10'000 participants venant de 180 pays différents, dont des organisations internationales, des organisations non-gouvernementales et des médias. La Conférence a abouti à l'adoption d'une « Feuille de route de Bali » : celle-ci marque un point de départ aux négociations qui suivront, concernant un accord global sur les changements climatiques. En même temps, un calendrier des négociations a été fixé, ainsi que la promesse d'arriver à une conclusion d'ici à 2009.



2009  
Changements  
climatiques

Grand événement de la fin de l'année 2009, **la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (Copenhague, 2009)** s'est tenu du 7 au 18 décembre au Danemark. L'« Accord de Copenhague » qui a résulté de cette Conférence n'est pas un texte contraignant et il ne fixe pas d'objectifs chiffrés à atteindre pour les Etats. Le principal but vise à limiter l'augmentation du réchauffement climatique à 2 degrés par rapport aux niveaux pré-industriels. Mais plusieurs experts scientifiques affirment que cet Accord est insuffisant pour atteindre cet objectif. En décembre 2010 aura lieu la prochaine Conférence des Nations Unies sur le changement climatique au Mexique. Beaucoup espèrent que cette réunion donnera naissance à un Accord plus complet (celui de Copenhague ne fait que trois pages) et comprenant des objectifs concrets et chiffrés à atteindre.



# Les journées, années et décennies internationales

Depuis la création des Nations Unies, l'ONU a établi des journées, semaines, (listées ci-dessous) décennies et années déclarées, afin d'attirer l'attention sur différents enjeux internationaux de première importance.

Depuis 1959, l'ONU désigne des années internationales pour attirer l'attention sur de grandes questions et encourager la collectivité mondiale à se pencher sur des dossiers revêtant de l'importance et ayant des conséquences pour toute l'humanité. Elle s'efforce de ne pas donner ainsi un thème à chaque année pour des motifs financiers et pour éviter de banaliser le processus. Ce qui suit est la liste de toutes les années qui ont été ainsi désignées jusqu'ici :

## Les années internationales

1959	Année mondiale du réfugié (aussi en 1960)	1998	Année internationale de l'océan
1965	Année de la coopération internationale	1999	Année internationale des personnes âgées et Centenaire de la première Conférence internationale de la paix
1967	Année internationale du tourisme	2000	Année internationale pour la culture de la paix et Année internationale d'action de grâce
1968	Année internationale des droits de l'Homme	2001	Année internationale des volontaires et Année internationale de la mobilisation contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée
1970	Année internationale de l'éducation	2002	Année internationale de la montagne et Année internationale du patrimoine culturel et Année internationale de l'écotourisme
1971	Année internationale de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale	2003	Année internationale de l'eau douce
1974	Année mondiale de la population	2004	Année internationale pour la lutte contre l'esclavage et son abolition et Année internationale du riz
1975	Année internationale de la femme	2005	Année internationale du microcrédit et Année internationale du sport et de l'éducation physique
1978	Année internationale pour la lutte contre l'apartheid	2006	Année internationale des déserts et de la désertification
1979	Année internationale de l'enfant	2008	Année internationale de la pomme de terre et Année internationale de la planète Terre
1981	Année internationale des personnes handicapées	2009	Année internationale des fibres naturelles et Année internationale de la réconciliation et Année internationale de l'apprentissage des droits de l'Homme
1982	Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud		
1983	Année mondiale des communications		
1985	Année internationale de la jeunesse		
1986	Année internationale de la paix		
1987	Année internationale du logement des sans-abri		
1990	Année internationale de l'alphabétisation		
1992	Année internationale de l'espace (approuvée, non déclarée)		
1993	Année internationale des populations autochtones		
1994	Année internationale de la famille et Année internationale du sport et de l'idéal olympique		
1995	Année des Nations Unies pour la tolérance		
1996	Année internationale pour l'élimination de la pauvreté		

## Les décennies internationales

1993-2003	Troisième Décennie de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale
1994-2004	Décennie internationale des populations autochtones
1995-2004	Décennie des Nations Unies pour l'éducation dans le domaine des droits de l'Homme
1997-2006	Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté
2001-2010	Décennie internationale de la promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde
2001-2010	Deuxième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme
2001-2010	Décennie pour faire reculer le paludisme dans les pays en développement, particulièrement en Afrique
2003-2012	Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation: l'éducation pour tous
2005-2014	Deuxième Décennie internationale des populations autochtones
2005-2014	Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable
2005-2014	Décennie internationale d'action, « L'eau, source de vie »
2006-2016	Décennie du relèvement et du développement durable des régions touchées par la catastrophe Tchernobyl
2008-2017	Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'éradication de la pauvreté
2010-2020	Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification

# Calendrier des Journées internationales

## Janvier

- 27 Journée internationale de commémoration en mémoire des victimes de l'Holocauste

## Février

- 21 Journée internationale de la langue maternelle

## Mars

- 8 Journée internationale de la femme
- 21 Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale
- à partir du 21 Semaine de solidarité avec les peuples en lutte contre le racisme et la discrimination raciale
- 22 Journée mondiale de l'eau
- 23 Journée météorologique mondiale

## Avril

- 4 Journée internationale pour la sensibilisation aux mines et l'assistance à la lutte antimines
- 7 Journée mondiale de la santé
- 23 Journée mondiale du livre et du droit d'auteur

## Mai

- 3 Journée mondiale de la liberté de la presse
- 15 Journée internationale des familles
- 17 Journée mondiale de la société de l'information (Journée mondiale des télécommunications)
- 21 Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement
- 22 Journée internationale de la diversité biologique
- débutant le 25 Semaine de solidarité avec les peuples de tous les territoires coloniaux qui luttent pour la liberté, l'indépendance et les droits de l'Homme
- 29 Journée internationale des casques bleus
- 31 Journée sans tabac

## Juin

- 4 Journée internationale des enfants victimes innocentes de l'agression
- 5 Journée mondiale de l'environnement
- 17 Journée mondiale de la lutte contre la désertification et la sécheresse
- 20 Journée mondiale des réfugiés
- 23 Journée des Nations Unies pour le service public
- 26 Journée internationale contre l'abus et le trafic illicite des drogues, et Journée internationale pour le soutien aux victimes de la torture

## Juillet

- premier samedi Journée internationale des coopératives
- 11 Journée mondiale de la population

## Août

- 9 Journée internationale des populations autochtones
- 12 Journée internationale de la jeunesse
- 23 Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition

## Septembre

- 8 Journée internationale de l'alphabétisation
- 16 Journée internationale de la protection de la couche d'ozone
- 21 Journée internationale de la paix durant la dernière semaine
- Journée maritime mondiale

## Octobre

- 1 Journée internationale pour les personnes âgées
- 4-10 Semaine mondiale de l'espace
- 5 Journée mondiale des enseignants
- premier lundi Journée mondiale de l'habitat
- deuxième mercredi du mois Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles
- 9 Journée mondiale de la poste
- 10 Journée mondiale de la santé mentale
- 16 Journée mondiale de l'alimentation
- 17 Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté
- 24 Journée des Nations Unies, et Journée mondiale d'information sur le développement
- 24-30 Semaine du désarmement

## Novembre

- 6 Journée internationale pour la prévention de l'exploitation de l'environnement en temps de guerre et de conflit armé
- 16 Journée internationale pour la tolérance
- troisième dimanche Journée mondiale du souvenir des victimes des accidents de la route
- 20 (date variable) Journée mondiale de l'enfance, et Journée de l'industrialisation de l'Afrique
- 21 Journée mondiale de la télévision
- 25 Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes
- 29 Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien

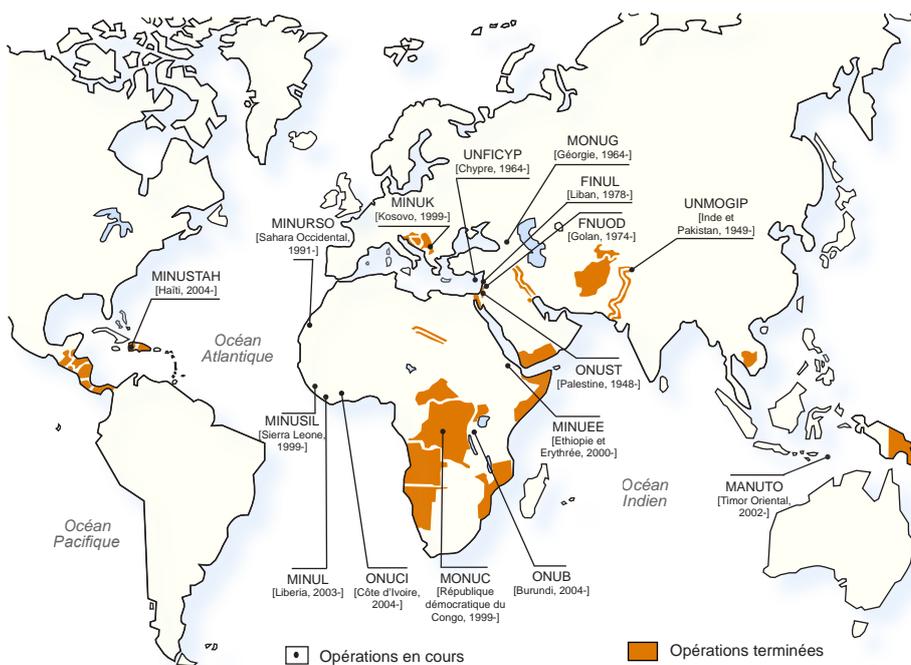
## Décembre

- 1er Journée mondiale du SIDA
- 2 Journée internationale pour l'abolition de l'esclavage
- 3 Journée internationale des personnes handicapées
- 5 Journée internationale des volontaires pour le développement économique et social
- 7 Journée de l'aviation civile internationale
- 10 Journée des droits de l'Homme
- 11 Journée internationale de la montagne
- 18 Journée internationale des migrants
- 19 Journée des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud
- 20 Journée internationale de la solidarité humaine

# Avenir des Nations Unies et relation de la Suisse avec l'ONU

## Avenir de l'Organisation des Nations Unies

L'avenir des Nations Unies passe par certaines réformes. Depuis sa fondation, il est incontestable que l'ONU a mené d'importantes réformes. Ainsi, de nouvelles Institutions spécialisées, des Fonds et Programmes ont été créés en son sein pour répondre aux attentes et aux besoins des Etats de la scène internationale. Parallèlement, des réformes internes ont été entreprises, à intervalles périodiques, notamment depuis l'entrée en fonction de Kofi Annan. L'interprétation donnée à certains principes fondamentaux de la Charte de l'ONU et les instruments de travail de ses principaux organes ont considérablement évolué. Le Conseil de Sécurité, par exemple, n'a jamais reçu les moyens militaires qui lui auraient permis de jouer le rôle de gendarme de la communauté internationale qui lui avait été assigné originellement. En revanche, il a développé une série d'instruments nouveaux, qui n'étaient pas prévus dans la Charte ou seulement à l'état embryonnaire : opérations de maintien de la paix, sanctions ciblées, tribunaux internationaux ad hoc (voir le dossier « droits de l'Homme »), opérations complexes de consolidation de la paix comprenant une forte composition civile dédiée à la restauration de l'Etat de droit, à la promotion des droits humains et à la préparation d'une reprise du développement (voir le dossier « paix et désarmement »).



Sur les 60 opérations de maintien de la paix réalisées par l'ONU depuis sa création, 16 sont toujours en cours. Elles figurent sur cette carte avec leur sigle, leur zone d'intervention et l'année de leur mise en place. A ce jour, 44 opérations sont terminées (en orange) : 6 au Proche et Moyen-Orient, 7 en Europe, 8 en Amérique centrale, et 16 en Afrique.

Adapté de : André Lewin, L'ONU pour quoi faire?, Découvertes Gallimard, Paris, 2006.  
Carte des opérations de maintien de la paix de l'ONU de 1948 à 2006.  
Edigraphie: Rouen

« On attend beaucoup trop de l'ONU sans lui en donner les moyens » avait constaté le Secrétaire général Boutros-Ghali. Que faire pour développer sa capacité d'action alors qu'elle est sollicitée de toutes parts ? Cette difficulté d'entreprendre des réformes plus fondamentales s'explique par des divergences de vues, presque inévitables au sein d'une communauté internationale qui compte aujourd'hui plus de 190 Etats membres, sur les réaménagements du système multilatéral et sur les besoins de réformes de ses différentes composantes. Les obstacles à surmonter sont considérables. La révision de la Charte est problématique car elle exige, comme dit plus haut, la ratification par les deux tiers des Etats membres y compris les cinq membres permanents du Conseil de Sécurité. Depuis le début des années 1990, l'Organisation des Nations Unies a vu croître son rôle dans le traitement des affaires internationales. Il en est résulté une augmentation substantielle du volume de travail effectué au sein de l'Organisation. Pour permettre à l'ONU de mieux répondre à ces nouveaux défis, un vaste processus de réformes a été mis sur pied. Telle qu'énoncée dans la Déclaration du Millénaire adoptée par les chefs d'Etats et de gouvernements en l'an 2000, la réforme de l'ONU doit permettre d'assainir l'Organisation, de la rendre plus présente, plus efficace, plus sensible aux souhaits et aux besoins des membres, et plus réaliste dans ses buts et ses engagements. Depuis 1998, un premier train de réformes comportant de nombreuses nouveautés et améliorations en terme de fonctionnement a été mis en œuvre dans les domaines relevant de la compétence du Secrétaire général.

Un problème se pose en ce qui concerne la composition même des Nations Unies. Il n'existe que trois Etats au monde, qui bien qu'étant reconnus officiellement par l'ONU, n'en sont pas membres : Le Vatican (représenté par le Saint-Siège qui a un statut d'observateur), les îles Cook et Nioué. D'autres pays qui se voient reconnaître le statut d'Etat par d'autres sujets de droit international (Etats ou organisations internationales essentiellement) ne sont pas reconnus comme Etats par l'ONU. Il s'agit du Sahara occidental, de Taiwan, du Tibet et de l'Autorité palestinienne (celle-ci possède le statut d'observateur).

La formule « un Etat = une voix » mise en œuvre dans les organes délibérants, si elle respecte l'égalité souveraine des Etats nuit à la représentativité dans la mesure où elle ne tient pas compte de très grandes inégalités de population (par exemple le Liechtenstein avec 29'000 habitants et l'Inde avec plus de 843 millions d'habitants).

La représentativité peut aussi être envisagée sous un autre angle. En dépit du terme Nations Unies, ce sont les Etats qui sont présents, mais non les peuples. Dans son rapport de 1985 Javier Pérez de Cuellar écrivait : « *Quiconque pense à l'avenir de l'Organisation ne peut qu'être frappé de constater que, parmi les institutions politiques, elle est quasiment la seule à n'avoir que peu de contacts avec ses mandants, les peuples des Nations Unies qui s'adressent à nous dès les premiers mots de la Charte...* » D'où les projets d'ouvrir les structures de l'Organisation mondiale à la participation directe de groupes professionnels et à la représentation de l'opinion publique, comme dans certaines des Institutions spécialisées, par exemple l'Organisation Internationale du Travail. L'ONU a progressivement développé ces dix dernières années ses relations avec la société civile, il a été décidé de créer un groupe d'experts indépendants qui procédera à l'examen de ces relations.

## La Société Civile

La Banque mondiale désigne par société civile le large éventail d'organisations non gouvernementales et à but non lucratif qui animent la vie publique, et défendent les intérêts et les valeurs de leurs membres ou autres, basés sur les considérations d'ordre éthique, culturel, politique, scientifique, religieux ou philanthropique : groupements communautaires, organisations non gouvernementales (ONG), syndicats, organisations de populations autochtones, organisations caritatives, groupements d'obédience religieuse, associations professionnelles et fondations privées.



## Le Pacte Mondial (Global Compact)

En 1999, au Forum économique mondial de Davos, le Secrétaire général a proposé un « Pacte Mondial » entre l'ONU et les entreprises. Ce Pacte, lancé officiellement le 26 juillet 2000, vise à rassembler les entreprises et les organismes des Nations Unies, le monde du travail et la société civile autour de dix principes universels relatifs aux droits de l'Homme, aux normes du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption et de les traduire dans leur pratique. Le Secrétaire général encourage également les dirigeants syndicaux et les représentants de la société civile à s'associer au Pacte et à en faire une tribune de débat sur les aspects controversés de la question de mondialisation et du développement.

S'appuyant sur le pouvoir de l'action collective, le Pacte Mondial s'attache à promouvoir la responsabilité civique des entreprises afin que le monde des affaires puisse participer à la recherche de solutions pour résoudre les problèmes posés par la mondialisation. En partenariat avec d'autres acteurs sociaux, le secteur privé peut ainsi contribuer à la réalisation du projet du Secrétaire général : une économie mondiale plus viable et plus ouverte.

Toutefois, le Pacte Mondial n'est pas un instrument de réglementation, il ne sert pas à sanctionner, à dicter ou à évaluer le comportement ou les actions des sociétés. Il s'appuie plutôt sur la responsabilité à l'égard du public, la transparence et l'intérêt à long terme des sociétés, du monde du travail et de la société civile pour lancer des actions concrètes et conjointes en appliquant les principes énoncés dans le Pacte Mondial.

### DROITS DE L'HOMME

**Principe 1** : Les entreprises doivent promouvoir et respecter les droits de l'homme reconnus sur le plan international ;

**Principe 2** : Les entreprises ne doivent pas se faire complices de violations des droits fondamentaux.



### LE PACTE MONDIAL

### NORMES DE TRAVAIL

**Principe 3** : Les entreprises devraient respecter l'exercice de la liberté d'association et reconnaître le droit à la négociation collective ;

**Principe 4** : Élimination de toutes les formes de travail forcé et obligatoire ;

**Principe 5** : Abolition effective du travail des enfants ;

**Principe 6** : Élimination de la discrimination en matière d'emploi et d'exercice d'une profession.

### ENVIRONNEMENT

**Principe 7** : Promouvoir une approche prudente des grands problèmes touchant l'environnement ;

**Principe 8** : Prendre des initiatives en faveur de pratiques environnementales plus responsables ;

**Principe 9** : Encourager la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

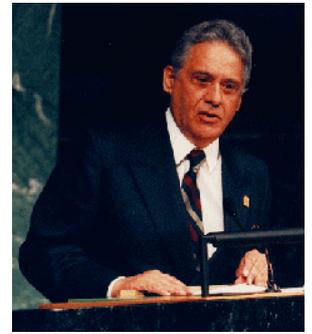
### LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**Principe 10** : Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Le Pacte Mondial est un réseau, au centre duquel se trouve le Bureau du Pacte Mondial et quatre organismes des Nations Unies : le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Organisation internationale du Travail et le Programme des Nations Unies pour le développement. Il fait également appel à tous les partenaires sociaux concernés : les gouvernements, qui ont défini les principes sur lesquels s'appuie l'initiative ; les sociétés, dont les actions sont censées être influencées par le Pacte ; le monde du travail, dans lequel le processus de la production mondiale se réalise concrètement ; les organisations de la société civile, représentant l'ensemble des parties prenantes ; et l'ONU, seul véritable forum politique mondial qui sert d'organisateur. Un bureau des partenariats s'occupe désormais de toutes ces activités. Plus récemment, en 2004, le rapport Cardoso du nom de Fernando Henrique Cardoso, ancien président du Brésil qui est à l'origine de cela, appuie sur le fait que

« la participation d'une vaste gamme d'acteurs, notamment des acteurs de la société civile et du secteur privé, ainsi que des pouvoirs publics locaux et des parlementaires est essentielle à l'efficacité de l'action menée pour faire face aux priorités mondiales et constitue en outre une protection contre toute nouvelle érosion du multilatéralisme. »

En 2009, le Pacte Mondial rassemble 6700 participants, dont 5200 business de 130 pays différents.



**Fernando Henrique Cardoso**

source : UN/DPI Photo#190944  
by G. Kinch

Les principales critiques adressées à ce Pacte par des ONG (notamment le Centre Europe-Tiers Monde (CETIM)), ainsi que par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le Développement Social (UNRISD, voir en page 50), sont l'absence de fondement légal du Pacte, cela veut dire que les entreprises n'ont pas d'obligations face aux principes énoncés dans le texte ; il n'existe également aucun moyen de vérifier si ces compagnies appliquent réellement le Pacte. Enfin, cet instrument leur permet d'améliorer leur image face au public et aux gouvernements des pays dans lesquels elles mènent leurs activités, même si les principes du Pacte ne sont pas forcément respectés.

## La représentativité du Conseil de Sécurité

La représentativité du Conseil de Sécurité pose aussi quelques problèmes, d'autant que celui-ci est devenu un organe de direction, décidant des opérations de maintien de la paix pouvant empiéter sur la souveraineté des Etats membres. A l'automne 1992, le Japon, puis l'Allemagne demandaient, avec l'appui des Etats-Unis à devenir membres permanents. Un groupe de travail de l'Assemblée générale constatait, dans son rapport de septembre 1994, que l'accord était général parmi ses membres pour trouver « anachronique » la composition du Conseil qui, justifiée en 1945, ne l'était plus compte tenu de l'évolution du monde, mais constatait également un désaccord complet sur une éventuelle réforme avec des rivalités au sein des groupes régionaux et des réticences plus ou moins avouées chez les membres permanents peu soucieux de partager leur pouvoir. Quels critères définir pour le statut de membre permanent ? Le Japon, l'Allemagne ou même l'Italie estiment ainsi que l'importance des contributions financières qu'ils versent au budget général de l'Organisation justifie une modification des règles du jeu. Alors que la Chine contribue pour moins de 1%, le Japon assure près de 12% du financement, l'Allemagne plus de 9% et l'Italie 4%. Quant à la possession de l'arme atomique, dont la France et la Grande-Bretagne avaient fait d'abord une condition pour être membre permanent, l'argument n'est plus valable de nos jours en vue du nombre d'Etat ayant l'arme atomique ou en passe de l'avoir. Un critère plus discuté est la capacité de participer aux opérations militaires décidées par le Conseil de Sécurité. La France en avait tiré argument pour adopter une attitude restrictive à l'égard du Japon et de l'Allemagne tandis que la Grande-Bretagne et les Etats-Unis n'y voyaient pas d'inconvénient. Les deux pays firent valoir qu'ils contribuaient déjà aux opérations de maintien de la paix sur le plan financier et humanitaire. Plusieurs projets d'élargissement sont en lice.

### Les différents projets d'élargissement

Kofi Annan suggère de passer de 15 à 24 membres, à raison de six représentants par aire géographique (Europe, Asie-Pacifique, Afrique, Amérique), mais sans se prononcer sur leur statut (permanent ou non) ni sur leur droit de veto. La France avec une trentaine de pays appuie les propositions du G4 (Brésil, Allemagne, Inde et Japon), qui prévoient d'élargir le Conseil à 25 membres, en créant six nouveaux sièges permanents sans droit de veto et quatre non permanents. Sans désigner nommément les destinataires de ces sièges, il va de soi que les six nouveaux permanents seraient les membres du G4 et deux Etats africains. Le continent africain préférerait, lui, une expansion du Conseil à 26 membres, avec six nouveaux sièges permanents dotés du droit de veto dont deux pour l'Afrique. Le groupe « Unis pour le consensus » tente une voie médiane, animé par des rivaux régionaux du G4 (Italie, Pakistan, Mexique, Argentine) il propose un Conseil de 25 membres, mais sans nouveau siège permanent. Les Etats- Unis, enfin, se contenteraient de 20 sièges, avec seulement deux nouveaux permanents, de telle sorte qu'une décision demandera encore de longues négociations.

## Autant de géométries que d'ambitions

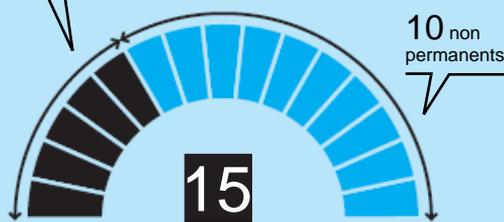
■ permanents + veto ; ■ permanents sans veto ; ■ non permanents actuels ; ■ non permanents avec nouveaux statuts

### La situation actuelle

#### Le Conseil de sécurité aujourd'hui : l'héritage de la 2<sup>e</sup> guerre mondiale

Les dix non permanents sont renouvelés par moitié pour deux ans, chaque année par l'assemblée générale. Le groupe africain choisit 3 membres. Les groupes latino-américain, asiatique et européen de l'Ouest choisissent chacun 2 membres. Le groupe européen de l'Est, 1 membre. Un pays arabe, situé alternativement en Afrique ou en Asie est aussi choisi. Israël participe depuis 2000 au groupe Europe de l'Ouest.

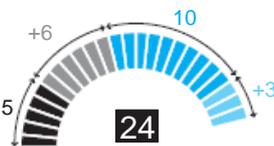
5 permanents munis d'un droit de veto (France, Royaume-Uni, États-Unis, Russie et Chine)



### Propositions

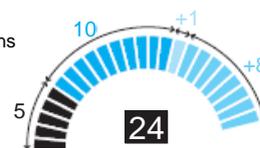
#### Kofi Annan : deux plans de rénovation

Ces deux modèles comptent 24 membres, représentant équitablement les 4 grandes régions en leur octroyant chacune 2 sièges permanents et 4 non permanents.



Plan A

5 + 6 permanents  
10 + 3 mandats de 2 ans non renouvelables



Plan B

5 permanents  
10 + 1 mandat de 2 ans non renouvelable  
+ 8 élus pour 4 ans renouvelables sans droit de veto

<http://www.courrierdelaplanete.org/cdpinfo/2008/1.php>

## Quelques autres défis

La mondialisation soulève d'autres problèmes, auxquels l'ONU n'échappe pas. Les États membres demandent aujourd'hui considérablement plus à l'Organisation et à son Secrétariat, ses Institutions spécialisées, ses Fonds et ses Programmes qui doivent offrir toujours plus de services, à un nombre toujours plus grand de personnes et en des lieux toujours plus nombreux. Au cours des neuf dernières années, les effectifs civils et militaires des missions de maintien de la paix sont passés de 20'000 à 80'000 et, au cours de la même période, le montant global des ressources financières gérées par le Secrétariat a doublé pour atteindre 18 milliards de dollars.

Le nombre d'opérations humanitaires et dans le domaine des droits de l'Homme a également considérablement augmenté. Pour mener à bien ses nombreuses activités opérationnelles, et les mandats de plus en plus nombreux et de plus en plus complexes qui en sont le corollaire, l'Organisation doit être en mesure de gérer les fonds qui lui sont confiés de manière responsable et éthique. C'est ce que le rapport Brahimi du nom de Lakhdar Brahimi qui dirigea le groupe d'étude sur les opérations de maintien de la paix, a tenté de mettre en avant en 2000, en demandant un engagement renouvelé de la part des États membres, des changements institutionnels importants et un appui financier plus solide pour les opérations de maintien de la paix, de même que la reconnaissance du rôle essentiel de la consolidation de la paix dans ces opérations complexes de maintien de la paix. Cela a abouti puisque l'année 2006 a vu la naissance de la Commission de consolidation de la paix.



Lakhdar Brahimi

En mars 2006, la priorité de l'Organisation concernait la gestion du Secrétariat. Le rapport de Kofi Annan intitulé « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », est consacré à la gestion du Secrétariat et confirme que l'ONU doit sensiblement revoir les méthodes qu'elle utilise pour recruter, former et conserver son personnel, ses procédures de passation de marché de biens et de services ainsi que la façon dont elle gère les fonds des contribuables et leur rend compte de leur utilisation dans le cadre général de la recherche de l'efficacité et de résultats. M. Annan propose de « *refondre complètement l'ensemble du secrétariat, ses règles, sa structure, ses rouages, pour qu'il soit mieux adapté aux réalités d'aujourd'hui* » et de « *remettre entièrement à neuf* » l'ensemble de l'organisation.

A milieu de l'année 2006, trois nouveaux documents sont créés afin de détailler cette réforme : il s'agit de recommandations sur les procédures du Secrétariat et sur les systèmes de gestion. Le premier document s'intitule « Examen global du système de gouvernance et de contrôle de l'ONU et des fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies ». Ce rapport contient des conseils et des recommandations concernant des mesures concrètes pour appliquer les concepts et les principes de responsabilité, de contrôle, de déontologie, de justice et de transparence. Le second document, le « Rapport du groupe de la Refonte », qui a été élaboré par des experts judiciaires extérieurs au système des Nations Unies dans le but de réformer la justice interne, qualifie le système actuel d'administration de la justice de « dépassé, dysfonctionnel, inefficace et déficient ». Enfin, le dernier rapport contient les conclusions du « Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations Unies ». Il a pour objectif d'explorer les moyens d'améliorer la cohérence et l'efficacité des travaux menés par le système des Nations Unies à travers le monde, dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de l'environnement.

## 10 sujets dont le monde n'entend pas assez parler

Cette initiative, lancée pour la première fois en 2004, ne se veut pas représentative de l'agenda de l'Organisation ; elle a pour but de donner une visibilité supplémentaire à des sujets et des questions qui ne reçoivent pas une attention médiatique soutenue. Le Département de l'information des Nations Unies (DPI) a révélé le 15 mai 2006 la liste réactualisée des « 10 sujets dont le monde n'entend pas assez parler ».

→ <http://www.un.org/french/events/tenstories/2006/>

### 1. **Liberia : les défis du développement après des années de guerre civile.**

Parcourant un chemin semé d'embûches pour effectuer la transition à la suite d'une guerre sanglante vers une paix durable et le développement, le pays fait face à des défis monumentaux qui échappent souvent à l'attention des médias internationaux.

### 2. **« Lost in Migration » : les défis des demandeurs d'asile dans un contexte de lutte contre l'immigration clandestine.**

Dans le contexte de flux migratoires et de préoccupations croissantes en matière de sécurité, l'asile a besoin d'être protégé, tandis que la ligne s'estompe entre les victimes fuyant les persécutions et les immigrants à la recherche d'une vie meilleure.

### 3. **République démocratique du Congo : La situation à l'approche d'élections historiques.**

Tandis que le monde salue la volonté du peuple et des dirigeants congolais de faire un pas crucial en vue de la transition d'une guerre civile sanglante vers la paix et la démocratie, il ne faut pas oublier les difficultés considérables auxquelles le pays dévasté fait face.

### 4. **La tragédie cachée du Népal : des enfants pris dans le conflit.**

Pris dans la violence qui ravage le pays depuis plus de dix ans, les enfants du Népal sont souvent les victimes oubliées du conflit, leur fardeau étant exacerbé par la pauvreté et les sévices.

### 5. **Somalie : l'insécurité exacerbe les conséquences de la sécheresse.**

Dans le contexte d'un processus de paix fragile et de perspectives encourageantes pour la réconciliation, l'insécurité persistante dans plusieurs régions du pays présente des défis croissants sur le front humanitaire, tandis que la Somalie lutte contre les effets de la pire sécheresse qu'elle a connue en dix ans.

### 6. **Réfugiés en attente permanente : des milliers de réfugiés sans solution à l'horizon.**

Si les nouvelles relatives à des urgences majeures concernant les réfugiés font souvent la une, les difficultés rencontrées par des millions de personnes qui attendent souvent en exil depuis des années, voire des décennies, demeure une situation peu médiatisée, bien que présentant de grands risques, avec de graves conséquences sur les plans humanitaire et sécuritaire.

### 7. **Séisme en Asie du Sud : le défi de la reconstruction.**

A la suite d'un effort de secours qui a été couronné de succès et qui a contribué à éviter de nouvelles pertes en vies humaines dans les régions dévastées par le séisme, la communauté humanitaire est confrontée à une nouvelle tâche fondamentale : aider des centaines de milliers de personnes laissées sans abri et dans le plus grand dénuement à retrouver des moyens de subsistance.

### 8. **Derrière les barreaux, hors d'atteinte : les enfants maintenus abusivement en détention.**

Malgré d'importants progrès dans les efforts internationaux visant à assurer un environnement protecteur pour les membres les plus jeunes de la société, un nombre alarmant d'enfants dans plusieurs régions du monde sont détenus sans justification suffisante, souvent pour des délits qui ne sont pas considérés comme étant des crimes quand ils sont commis par des adultes.

### 9. **Des guerres de l'eau à la coopération : explorer les possibilités de consolidation de la paix à partir d'une ressource partagée.**

Malgré la perception largement répandue selon laquelle les bassins d'eau partagés par les pays ont tendance à engendrer de l'hostilité plutôt que des solutions de collaboration, l'eau est souvent une ressource inexploitée en vue d'une coopération fructueuse.

### 10. **Côte d'Ivoire : les « médias de la haine » constituent une menace pour la paix et la réconciliation.**

Tandis que la Côte d'Ivoire se prépare aux élections d'octobre, qui ont été reportées depuis 2005, le pays est au bord du gouffre, avec la crainte qu'une reprise de la violence ne détruise les progrès en vue de la réconciliation nationale. Les « médias de la haine » jouent sur les craintes des gens, alimentant la violence, et constituent une menace principale à la paix et à la réconciliation.

## La Suisse et l'ONU

La 57ème Assemblée générale des Nations Unies a officiellement admis en son sein la Suisse qui en est devenue le 190ème membre à part entière le 10 septembre 2002. La résolution d'adhésion présentée par le ministre français des Affaires étrangères Dominique de Villepin a été approuvée par acclamation au début de la 57ème session en présence de la délégation suisse composée de six membres sous la conduite du président de la Confédération Kaspar Villiger et du ministre des Affaires étrangères Joseph Deiss. La Suisse quitta ainsi son strapontin d'observateur pour le fauteuil de membre à part entière, qu'elle occupe entre la Suède et la Syrie.



Kofi Annan et le Président  
Kaspar Villiger ▲

Depuis 2003, le Conseil fédéral publie chaque année un ►  
rapport sur les relations avec l'ONU.

↳ [http://www.eda.admin.ch/etc/medialib/downloads/edazen/doc/publi.Par.0250.File.tmp/Die\\_Schweiz\\_und\\_%20die\\_%20UNO\\_2008\\_franz.pdf](http://www.eda.admin.ch/etc/medialib/downloads/edazen/doc/publi.Par.0250.File.tmp/Die_Schweiz_und_%20die_%20UNO_2008_franz.pdf)

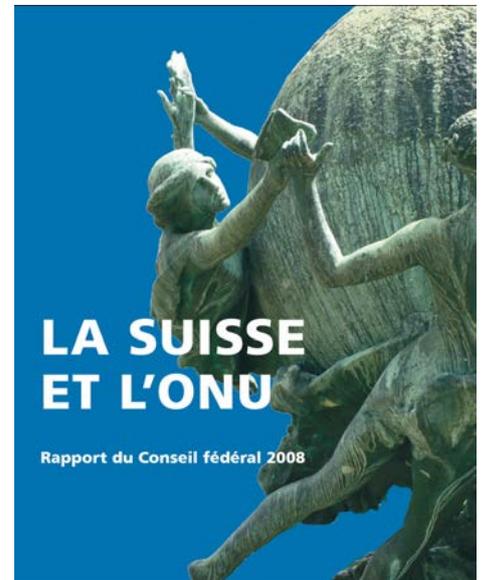
Avant de devenir membre à part entière, la Suisse, Etat hôte, était observateur permanent auprès de l'Organisation, ainsi qu'un membre actif des 14 institutions spécialisées des Nations Unies et de la Conférence du désarmement.

Les relations entre l'ONU et la Suisse sont régies par l'Accord sur les privilèges et immunités de l'Organisation des Nations Unies du 19 avril 1946, conclu entre le Secrétaire général de l'ONU et le Conseil fédéral suisse.

La Mission permanente de la Suisse assume notamment la fonction de représentation du pays hôte et sert de relais pour les communications avec le Gouvernement fédéral à Berne et le Gouvernement cantonal à Genève.

Le Directeur général de l'ONUG rencontre régulièrement les autorités suisses concernées pour examiner certaines questions d'intérêt mutuel, dont le statut de l'Organisation et de son personnel, l'application des accords internationaux relatifs aux privilèges et immunités tant dans l'ONU que des missions diplomatiques accréditées auprès d'elle, la planification et la conception des installations destinées aux organisations internationales et les activités conjointes dans les domaines culturel et social.

La délégation helvétique a promis de s'engager avec conviction dans cette Organisation mondiale. Elle a rappelé que la Suisse entrait à l'ONU en tant qu'Etat neutre, réitérant ainsi le principe que le pays avait déjà pleinement exprimé dans sa demande d'adhésion. Elle ne participera donc pas à des opérations d'impositions de la paix. M. Villiger, dans son discours, a notamment relevé que l'adhésion ne vidait pas de sa substance la neutralité helvétique. « Elle ne nous ferme pas les yeux face à l'injustice et à la misère, pas plus qu'elle ne nous interdit de faire entendre notre voix pour dénoncer l'iniquité ». La Suisse peut par contre participer à des opérations de maintien de la paix ou d'engagements humanitaire.



L'adhésion de la Suisse à l'ONU figurait parmi les priorités du Conseil fédéral pour la législature 1999-2003. Cette adhésion est le résultat conjoint de la volonté affichée de longue date par le Conseil fédéral, de l'intérêt actif exprimé par le Parlement et d'une initiative populaire. Lancée le 8 septembre 1998 par un comité interpartis, cette dernière a été déposée en mars 2000 et acceptée le 3 mars 2002 par une majorité du peuple et des cantons suisses, à savoir exactement par 54,6 % de la population après l'avoir rejetée une première fois en 1986 par 75,7 %.

Les objectifs de la Charte des Nations Unies coïncident avec ceux de la politique extérieure de la Suisse tels que définis par la Constitution fédérale. Pour la Suisse, l'ONU constitue de ce fait un instrument important pour réaliser ces objectifs et pour sauvegarder ses intérêts au niveau international. Au vu de la ligne qu'elle a suivie depuis son adhésion à l'ONU, la Suisse peut jouer un rôle constructif dans le processus de réforme, celui d'un Etat attaché au multilatéralisme, qui s'emploie à promouvoir activement et sans stratégies cachées des relations internationales fondées sur le droit et qui soutient concrètement les efforts déployés en vue de renforcer le rôle de l'ONU et de la doter d'instruments efficaces lui permettant de remplir ses missions. La Suisse est très engagée dans les questions de paix et de sécurité. Elle œuvre depuis longtemps pour la défense de ses valeurs et met du personnel et des moyens à la disposition de l'ONU pour ses actions de promotion de la paix. La coopération au développement et l'aide humanitaire de l'ONU présentent un intérêt direct pour la Suisse car les problèmes de ce type dépassent dans la plupart des cas les possibilités d'un pays isolé : ils sont trop complexes ou politiquement trop délicats, ou encore exigent d'énormes moyens financiers.

La Suisse a joué un rôle actif dans la création du Conseil des droits de l'Homme, organe qui remplace la Commission des droits de l'Homme depuis 2006. La création du Conseil doit marquer une grande avancée dans le processus de réformes des Nations Unies. La Suisse s'est particulièrement engagée à ce que le siège du nouvel organe se situe à Genève. En effet, elle est depuis longtemps déjà le siège de nombreuses organisations internationales et c'est une tradition pour la Suisse que d'accueillir conférences et rencontres internationales. Genève était le siège de la Commission des droits de l'Homme et est celui du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme, et ce depuis leur création. En tant qu'Etat hôte, elle veille à ce que le Conseil des droits de l'Homme bénéficie des meilleures conditions possibles pour mener à bien ses activités.

Au niveau du droit international, fidèle à sa tradition humanitaire et à son rôle de dépositaire des Conventions de Genève, la Suisse a apporté son soutien aux travaux visant à créer la Cour pénale internationale. La Suisse œuvre depuis toujours pour des relations internationales où le droit prime sur la force. Conjointement avec plusieurs Etats partageant la même optique, la Suisse a, par exemple, défendu ses vues avec succès face aux grands Etats, lors des négociations qui ont conduit à l'adoption de la Convention sur les mines antipersonnelles.

Depuis le 15 décembre 2009, l'ancien conseiller fédéral fribourgeois Joseph Deiss est connu comme étant le futur président de l'Assemblée générale de l'ONU. L'élection formelle à la présidence de l'Assemblée générale aura lieu en mai ou juin 2010, mais Joseph Deiss est assuré de succéder à l'ancien ministre libyen des affaires étrangères, Ali Abdessalam Triki, qui occupe actuellement le poste. [note: texte écrit en décembre 2009]



## Les Suisses dans le système des Nations Unies

**Joseph Deiss** : Futur président de l'Assemblée générale de l'ONU

**Jean Ziegler** : Après avoir été rapporteur spécial de l'ONU pour le droit à l'alimentation, le genevois est, depuis 2009, vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies.

**Heidi Tagliavini** : La représentante spéciale du Secrétaire général dirige la Mission d'observation de l'ONU en Géorgie depuis décembre 2008.

**Stefan Trechsel** : Juge au Tribunal Pénal International des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie depuis 2006.

**Nicolas Michel** : Conseiller spécial et Médiateur du différend frontalier entre la Guinée équatoriale et le Gabon depuis septembre 2008.

**Walter Kaelin** : Représentant du Secrétaire général pour les droits fondamentaux des personnes déplacées.

**Grégoire de Kalbermatten** : Secrétaire exécutif adjoint de la Convention de la lutte contre la désertification.

**Jean Zermatten** : Membre du Comité de l'ONU sur les droits de l'enfant jusqu'en 2013.

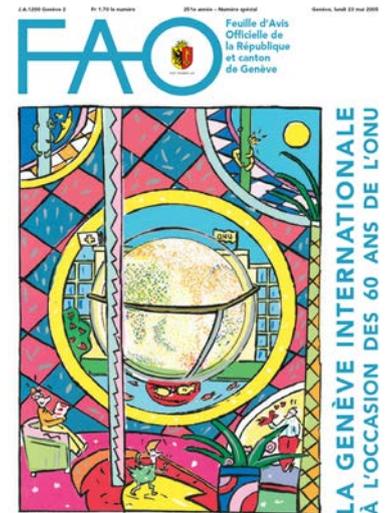
# Le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'ONU à Genève

Pour célébrer le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'ONU, plusieurs événements ont été mis en place pour le public : concerts, expositions, séminaires et une « journée portes ouvertes » au Palais des Nations, au Musée de la Croix-Rouge et au domaine de la Pastorale.

A Genève, les manifestations se sont échelonnées sur une période de quatre mois, entre le 26 juin 2005 date anniversaire de la signature de la Charte des Nations Unies, et le 24 octobre 2005, Journée des Nations Unies.

A l'occasion de la Journée portes ouvertes « Diplomate d'un jour », tenue le 25 septembre 2005, plus de 6'000 personnes ont visité le Palais des Nations, le Musée de la Croix-Rouge et le domaine de la Pastorale.

Cette manifestation, qui visait à sensibiliser au travail des organisations internationales à Genève, semble avoir suscité un énorme intérêt pour la Genève internationale, en particulier pour les Nations Unies. Après avoir fait tamponner leur passeport diplomatique au Palais des Nations, au Musée international de la Croix-Rouge et à la Pastorale, les visiteurs ont reçu une valise diplomatique. Parmi les activités de la Journée figuraient des débats, des expositions, des projections de films, des spectacles musicaux, des stands d'information tenus par des organismes des Nations Unies et un atelier de peinture réunissant 200 artistes et enfants du monde entier qui ont peint sur le thème de « la paix ».



<http://www.geneve.ch/ONU60ans/welcome.html>



C'est aussi à cette occasion que le service du Plan piétons de la Ville de Genève a publié sa 10<sup>ème</sup> promenade sur le thème de la Genève internationale : « De l'esprit de Genève ».

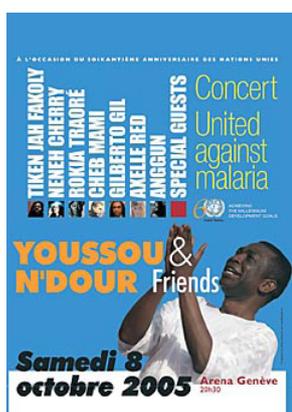
↳ [http://www.ville-ge.ch/geneve/plan-pietons/pages/actions/pp/10/prom\\_10\\_fr.html#plan](http://www.ville-ge.ch/geneve/plan-pietons/pages/actions/pp/10/prom_10_fr.html#plan)



Organisé par l'Office des Nations Unies à Genève et la Fondation pour Genève, avec le soutien financier de la Banque Pictet & Cie et en partenariat avec le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, ainsi que le partenariat « Faire reculer le paludisme » (« Roll Back Malaria »), le concert donné le 8 octobre 2005 à l'Arena de Genève avait pour but de lancer un appel en faveur de la lutte contre le paludisme et d'attirer ainsi l'attention sur l'un des huit objectifs du Millénaire pour le développement.

La recette du concert « United against malaria », 6325 billets vendus, a permis l'achat et la distribution en Tanzanie et au Sénégal de 50'000 moustiquaires. pour la lutte contre cette maladie.

↳ <http://www.unitedagainstmalaria.org/>



# Le saviez-vous ?

## Avec plus de 4 millions de documents

la bibliothèque des Nations Unies renferme la plus vaste collection mondiale des archives de l'ONU. Elle tient à jour une collection complète des documents et publications des Nations Unies ainsi qu'une collection très importante de documents des institutions spécialisées et autres organes des Nations Unies. Elle est par ailleurs, dépositaire des archives de la SDN.

## Avec plus de 8'000 réunions annuelles

dans le cadre de l'ONU, Genève est le centre de diplomatie multilatérale le plus actif au monde.



**Plus de 600** c'est le nombre de réunions qui se tiennent au Palais des Nations par mois.

**15** c'est le rang qu'occupe la Suisse pour les contributions financières à l'ONU, le plus gros contributeur étant les Etats-Unis.



## La Suisse fait partie des trois pays

avec les Etats-Unis et l'Autriche où un accord a été passé entre l'Administration Postale des Nations Unies (APNU) et les administrations postales nationales de ces trois pays pour émettre des timbres de l'ONU. La validité des timbres-poste de l'APNU est limitée aux courriers déposés auprès de l'office des Nations Unies à New York, Genève ou Vienne.

↳ Site Internet de l'APNU :

<http://unstamps.un.org/UNPACommerce/fr/index.jsp>

◀ A gauche les timbres symbolisant l'adhésion de la Suisse à l'ONU, en haut celui émis par la poste suisse et en bas celui émis par l'APNU.

## Un système modulaire d'exposition et la rénovation des fresques ornant le Salon des Délégués

sont les cadeaux de la Suisse pour son adhésion à l'ONU. Ces présents constituent la partie genevoise. Pour le siège de l'organisation à New York, la Suisse a réaménagé un complexe de salles situé au coeur du bâtiment de l'Assemblée générale de l'ONU. Il est de tradition que les pays nouvellement admis au sein de l'ONU remettent un présent à l'organisation.

Les salles réaménagées par la Suisse à New York ▶



# Références sur Internet

## [www.un.org](http://www.un.org)

Les Nations Unies proposent une série de liens sur les activités de l'Organisation dans le monde, notamment :

- ↳ Les jalons de l'ONU  
[http://www.un.org/Depts/dhl/dhlf/deplibf/un\\_milestones.htm](http://www.un.org/Depts/dhl/dhlf/deplibf/un_milestones.htm)
- ↳ 60 réalisations de l'ONU qui ont changé le monde  
<http://www.un.org/french/un60/60ways/index.html>
- ↳ Les 10 sujets dont le monde devrait entendre parler davantage  
<http://www.un.org/french/events/tenstories/2006/>
- ↳ A quoi servent les conférences des Nations Unies  
<http://www.un.org/french/news/dpi1825.htm>
- ↳ Le cyberschoolbus projet global d'enseignement et d'apprentissage  
<http://www.un.org/cyberschoolbus/french/index.asp>
- ↳ Les objectifs du millénaire  
<http://www.un.org/french/millenniumgoals/>
- ↳ L'organigramme du système des Nations Unies comportant les liens vers les organes principaux  
<http://www.un.org/french/aboutun/organigramme.html>
- ↳ La section des organisations non gouvernementales du Département de l'information des Nations Unies (DPI)  
<http://www.un.org/french/geninfo/ngo/>

## [www.unog.ch](http://www.unog.ch)

Le site de l'Office des Nations Unies à Genève propose des liens vers le système des Nations Unies à Genève, les missions permanentes, les ONG, les activités culturelles, ...

## [www.unspecial.org](http://www.unspecial.org)

Le magazine des fonctionnaires internationaux à Genève publie des articles sur les activités de l'ONU à Genève et dans le monde

## [www.cagi.ch](http://www.cagi.ch)

Le site du Centre d'Accueil – Genève Internationale propose plusieurs liens pratiques destinés aux internationaux :

- ↳ Répertoire des Organisations internationales installées à Genève  
<http://www.cagi.ch/fr/IGO.htm>
- ↳ Répertoire sur les ONG  
[http://www.cagi.ch/fr/repertoire\\_ONG.htm](http://www.cagi.ch/fr/repertoire_ONG.htm)

## [www.dfae.admin.ch](http://www.dfae.admin.ch)

Le Département fédéral des affaires étrangères proposent plusieurs pages sur la Suisse et l'ONU :

- ↳ Mission permanente de la Suisse auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève  
<http://www.dfae.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge.html>
- ↳ La Suisse et les Nations Unies  
<http://www.dfae.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un.html>

## [www.geneve.ch/chancellerie/protocole](http://www.geneve.ch/chancellerie/protocole)

Le Service du Protocole publie un classeur comportant les principales organisations présentes à Genève :

- ↳ Liste des Organisations internationales établies à Genève  
[http://www.ge.ch/protocole/information\\_du\\_protocole/asp/informations\\_du\\_protocole3.asp](http://www.ge.ch/protocole/information_du_protocole/asp/informations_du_protocole3.asp)
- ↳ Liste non-exhaustive des ONG établies à Genève  
[http://www.ge.ch/protocole/information\\_du\\_protocole/informations\\_du\\_protocole\\_oing.html](http://www.ge.ch/protocole/information_du_protocole/informations_du_protocole_oing.html)

## [www.geneve.ch/internationale/](http://www.geneve.ch/internationale/)

Le site du Délégué aux relations de la Genève internationale propose différents liens sur la Genève internationale et le système des Nations Unies.

## [www.genevainternational.org](http://www.genevainternational.org)

Plus de 1'000 liens utiles pour trouver les Organisations Non Gouvernementales (ONG), les Organisations Internationales et les conférences internationales à Genève et en Suisse

## Divers

- ↳ Guide pratique pour les ONG  
<http://www.mandint.org/page.php?l=fr&p=guide-NGOs>
- ↳ Les archives de la Société des Nations et des Nations unies Sources de première importance pour l'histoire des relations internationales au XX<sup>ème</sup> siècle  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/ONU\\_leloarer\\_blukacz.pdf](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/ONU_leloarer_blukacz.pdf)
- ↳ Dossier 60<sup>ème</sup> anniversaire ONU  
[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france\\_829/label-france\\_5343/les-numeros-label-france\\_5570/lf60-60-ans-onu\\_11476/dossier-60-sup-e-sup-anniversaire-un-tournant-pour-onu\\_11477/onu-soixante-ans\\_22258.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/france_829/label-france_5343/les-numeros-label-france_5570/lf60-60-ans-onu_11476/dossier-60-sup-e-sup-anniversaire-un-tournant-pour-onu_11477/onu-soixante-ans_22258.html)
- ↳ Feuille d'avis officielle, La Genève Internationale, à l'occasion des 60 ans de l'ONU  
<http://www.geneve.ch/fao/2005/doc/20050523.pdf>
- ↳ Documentation française, le Maintien de la paix dans le monde  
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/maintien-paix/index.shtml>
- ↳ Agenda pour la paix  
[http://www.operationspaix.net/IMG/pdf/Un\\_agenda\\_pour\\_la\\_paix.pdf](http://www.operationspaix.net/IMG/pdf/Un_agenda_pour_la_paix.pdf)
- ↳ Rapport Cardoso  
<http://www.un.org/apps/docs/ws.asp?m=A/58/817>



- ❶ Charles Patterson, The Oxford 50th Anniversary Book of the United Nations, Oxford University Press, New York, 1995.
- ❷ © FIPOI - <http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/topics/intorg/un/unge.html>
- ❸ © Keystone, Joseph Deiss - <http://www.24heures.ch/actu/suisse/joseph-deiss-presidera-assemblee-onu-2009-12-14>
- ❹ Ban Ki-moon - <http://news.ann24.com/?p=9351&lang=fr>
- ❺ Entrée Palais des Nations, Genève, Mandat International
- ❻ UN Photo/Paulo Filgueiras - <http://www.unmultimedia.org/photo/>
- ❼ « Genève un lieu pour la paix », publication suite à l'exposition au Centre Balexert, automne 2001, p. 34. - [www.genevepourlapaix.com](http://www.genevepourlapaix.com)
- ❽ 60ème de l'ONU, Genève - <http://www.geneve.ch>